

— RAPPORT —

COMPTE—

— **ADMINI**

STRATIF

— 2019 —

SOMMAIRE

1.

Équilibre budgétaire

Section de fonctionnement	7
Section d'investissement	18
Gestion active de la dette	20

2.

Ressources

Ressources	31
Garage	36
Construction	37
Immobilier	38
Gestion technique des bâtiments	39
Direction des assemblées	40
DSITN	41

3.

Relations à l'usager

Lyon en direct	43
Service des mairies d'arrondissement	44

4.

Relations publiques, communication et évènementiel

Logistique et festivités	46
Grands évènements	47
Communication externe	48
Cabinet du Maire	49

5.

Sécurité et prévention des risques

Pôle technologique	51
Prévention sécurité	52
Écologie urbaine	53
Police municipale	54
Régulation urbaine	55

6.

Culture et patrimoine

Directions des Affaires Culturelles	57
Musées d'histoire de de sociétés	59
L'Auditorium-Orchestre National de Lyon	61
Archives municipales	62
Service Archéologie	63
Bibliothèque municipale	64

6.

Culture et patrimoine (suite)

Musée d'Art Contemporain	65
Théâtre des Célestins	66
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	67
Opéra de Lyon	68
Musée des Beaux-Arts	69
Évènements et animations	70

7.

Petite enfance

Petite enfance	72
----------------	----

8.

Éducation

Éducation	74
-----------	----

9.

Sports

Sports	76
Évènements et animations	77

10.

Solidarités

Action sociale	79
Développement territorial	80

11.

Espaces publics

Cimetières	82
Mobilité urbaine	83
Cadre de vie	84
Éclairage urbain	85
Espaces verts	86
Aménagement urbain	87

12.

Développement économique et rayonnement international

Université, recherche	89
Économie, commerce et artisanat	90
Relations internationales	91
Développement territorial	92
Halles Paul Bocuse	93

01.
ÉQUILIBRE
BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2019, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2018.

Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées afin de permettre des comparaisons à périmètre constant entre ces deux exercices. Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement de la Ville.

Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **683 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2018, une évolution positive de **+ 2 %**, dont l'origine se situe dans la dynamique principalement observée sur deux postes: les contributions directes (effet de la revalorisation générale des bases fiscales de **2,2 %** et d'une variation physique des bases qui redevient plus favorable au regard des années antérieures) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (liée à la forte activité du marché immobilier lyonnais) qui est en constante augmentation depuis 2014. Cette évolution tient également au retour de la Ville dans le dispositif de la DSUCS dont elle était sortie en 2017, retour grâce auquel elle a ainsi bénéficié d'une recette de **5,3 M€** en 2019, contre **3,6 M€** en 2018.

Ces recettes de gestion subissent toutefois, dans d'autres domaines, quelques évolutions moins favorables. C'est le cas de la dotation forfaitaire versée par l'État qui, par application de l'écrêtement, perd ainsi **1,3 M€** entre 2018 et 2019 (l'effet croissance démographique est de **+0,5 M€** mais celui de l'écrêtement opéré est de **-1,8 M€**).

Les dépenses de gestion retraitées s'élèvent à **568,7 M€**; elles affichent une évolution de **+0,7 %** (**564,9 M€** au CA 2018) qui s'inscrit dans la logique de la nouvelle contrainte imposée à la Ville en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Cette logique s'impose depuis juin 2018, date à laquelle la Ville s'est engagée dans un dispositif de contractualisation avec l'État visant à la maîtrise des dépenses publiques locales. Pour la Ville de Lyon, cette contractualisation s'est traduite par l'engagement à respecter un taux d'évolution annuelle maximale de ses dépenses réelles de fonctionnement de **+1,15 %**, dès l'année 2018 et jusqu'en 2020 inclus.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	ÉVOLUTION (%)
Recettes de gestion	679,6	690,1	1,5
RECETTES DE GESTION RETRAITÉES	669,3	683,0	2,0
Dépenses de gestion	565,3	569,2	0,7
DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES	564,9	568,7	0,7
ÉPARGNE DE GESTION	114,3	120,9	5,8
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	104,4	114,3	9,4
PRODUITS FINANCIERS	0,7	0,7	-6,6
CHARGES FINANCIÈRES	7,7	6,0	-21,6
RÉSULTAT FINANCIER	-6,9	-5,3	-23,2
ÉPARGNE BRUTE	107,3	115,6	7,7
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	97,5	108,9	11,8
CAPITAL DE LA DETTE	43,4	75,6	74,2
EPARGNE NETTE	63,9	40,0	-37,5
EPARGNE NETTE RETRAITÉE	54,1	33,3	-38,4
DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT	84,7	118,3	39,7
AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	13,2	6,5	-50,8
RECETTES EXCEPTIONNELLES	1,4	2,3	57,8
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS (Y/C PRODUIT DES CESSIONS ET DROITS D'ENTRÉE DANS LES BEA)	32,6	28,7	-12,0
EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE	35,0	55,0	57,1

Avec un taux d'évolution de **0,1 %** en 2019 sur les dépenses de fonctionnement prises pour référence¹ dans le cadre du contrat conclu (soit **561,4 M€** de dépenses réalisées pour un plafond à **579,8 M€**), la ville a ainsi largement atteint l'objectif qui lui était fixé.

Plusieurs éléments sont à l'origine de ce résultat, dont principalement :

- La capacité de la Ville à ajuster ses inscriptions budgétaires 2019 au niveau plafond autorisé des dépenses dans le cadre de la contractualisation, évitant ainsi tout risque de dépassement de celui-ci,
- Les mesures de gestion initiées, entre 2014 et 2018, dans le cadre du « plan marges de manœuvre », dont les effets ont largement perduré sur 2019. Ces mesures de gestion ont concerné l'ensemble des postes de dépenses que sont les charges à caractère général, les subventions et participations aux personnes de droit privé et aux organismes de droit public, et les charges de personnel.

Au-delà de ce contexte, l'année 2019 peut être considérée comme une année relativement propice en termes d'évolution de certaines dépenses :

- La masse salariale (soit **57,2 %** des dépenses réelles de fonctionnement) progresse seulement de **+0,4 %** entre 2018 et 2019 (évolution neutralisée des effets du dispositif des nouveaux temps de l'enfant intervenu en septembre 2018), pour une variation annuelle moyenne maximum fixée à **+2 %** sur le mandat. Les « mesures nationales » ont notamment peu influé sur l'exercice, quand elles avaient à l'inverse lourdement pesé sur les exercices 2016 et 2017,

- Le montant du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), très rapidement monté en puissance entre 2012 et 2017, passant ainsi de **0,7 M€** à **6,6 M€** sur cette période, est, depuis, en décroissance progressive. Grâce au gel de l'enveloppe nationale à hauteur de **1 Md€**, il atteint **6,250 M€** en 2019,
- Enfin, l'année 2019 n'a pas connu d'évolution de périmètre structurelle majeure qui aurait pu avoir des impacts budgétaires importants sur les dépenses de fonctionnement.

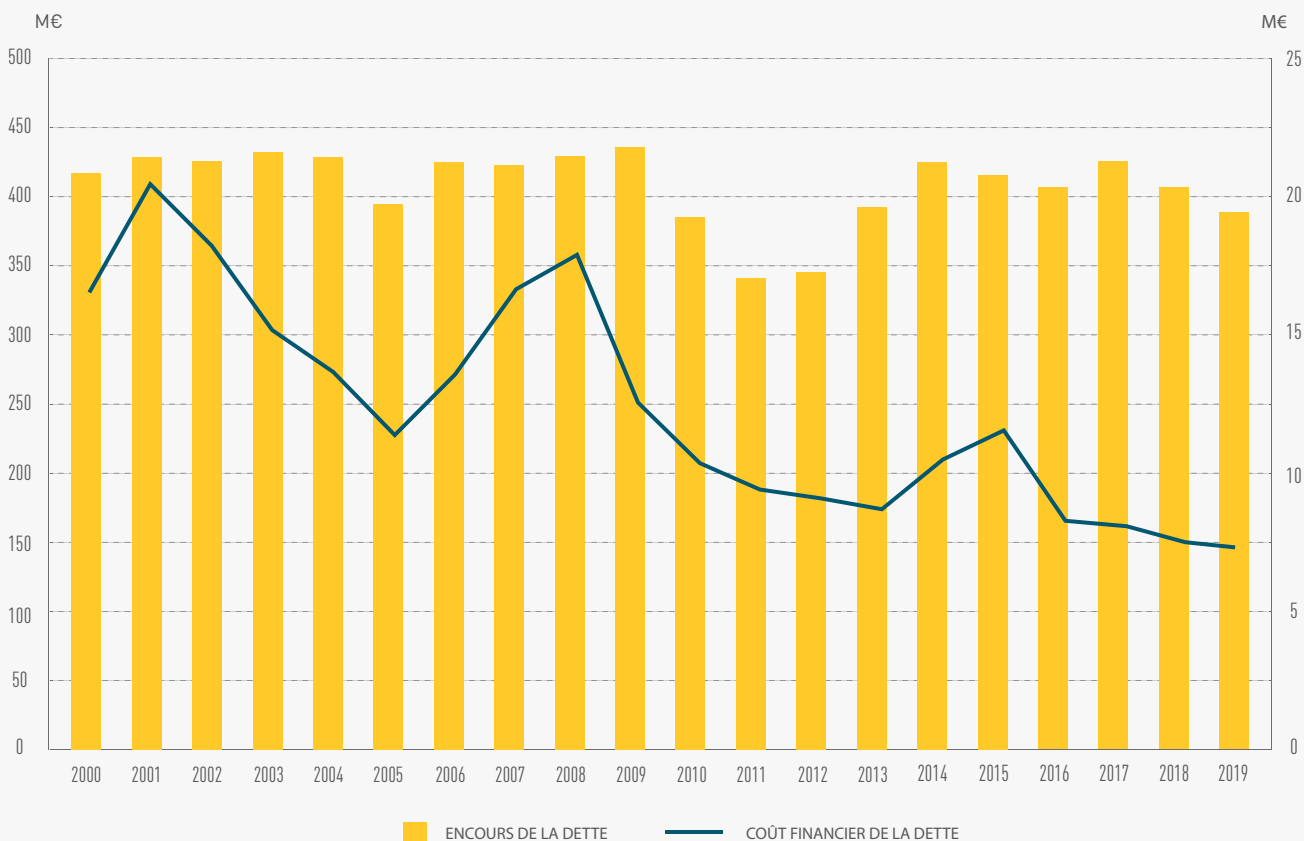
Traduction des évolutions qui viennent d'être relatées, soit une progression soutenue des recettes de gestion pour une progression très modérée des dépenses de gestion, l'épargne de gestion 2019 retraitée est en augmentation de près de **10 M€** soit **+9,4 %**. Elle s'établit à **114,3 M€** contre **104,4 M€** en 2018.

Le résultat financier s'améliore également, à la faveur de charges financières qui diminuent globalement de **1,7 M€** entre 2018 et 2019 : ce sont essentiellement les indemnités de remboursement anticipé liées aux opérations de gestion active de la dette (**-1,3 M€**) qui ont été moins élevées qu'en 2018.

L'épargne brute retraitée, enfin, bénéficie pleinement de ces évolutions très favorables, elle progresse de **+11,8 %** par rapport à 2018 pour atteindre **108,9 M€**.

¹ Les dépenses de fonctionnement prises pour référence dans le cadre du contrat conclu avec l'État correspondent à l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, minorées des montants constatés aux chapitres 013 en recettes et 014 en dépenses.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON ET DE SON COÛT FINANCIER

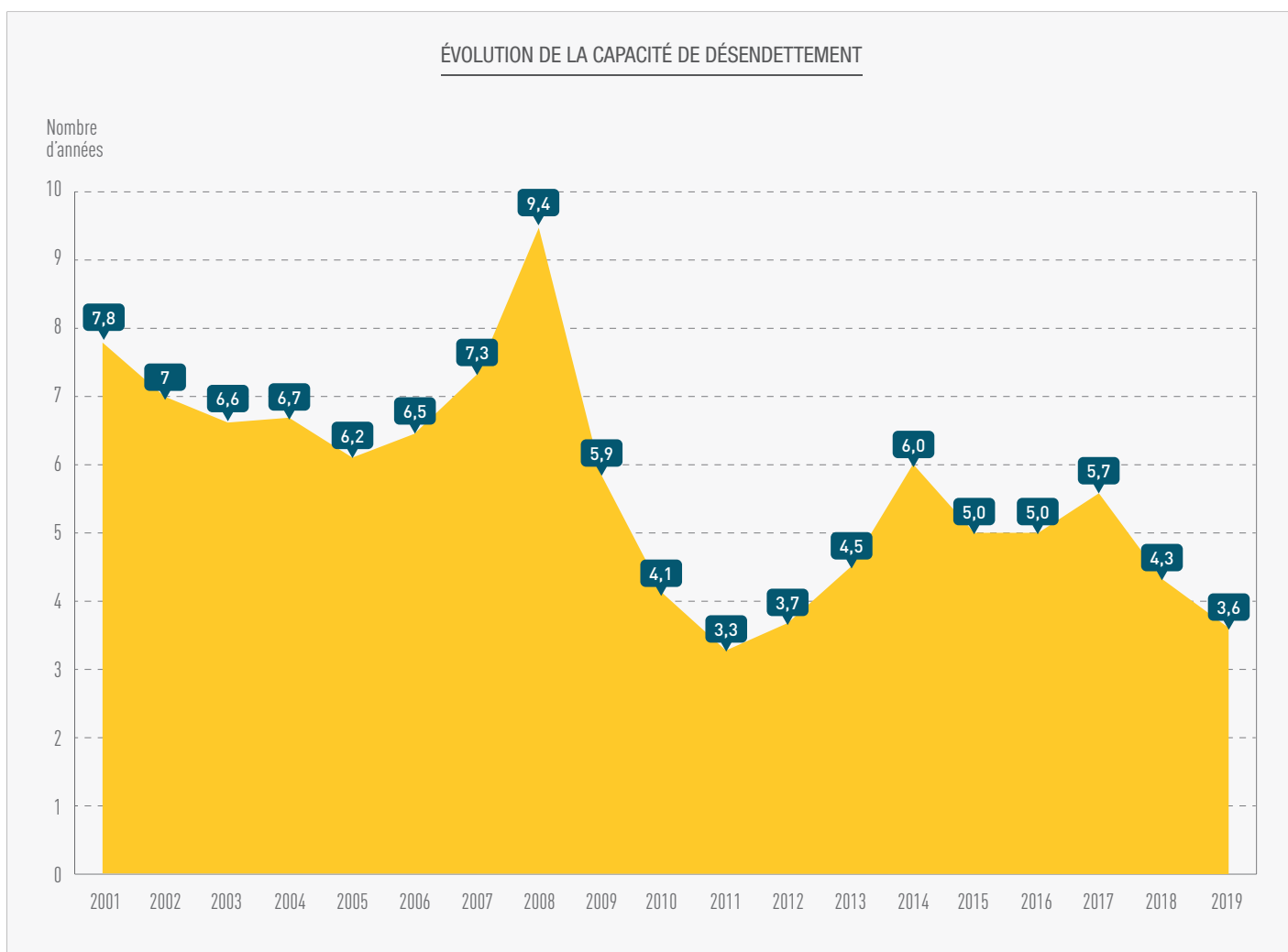


Au cours de l'année 2019, la Ville a levé un emprunt obligataire de 25 M€ et deux emprunts de 15 M€ chacun auprès de deux établissements bancaires afin de contribuer au financement de ses dépenses d'équipement.

Elle a, parallèlement, amorti le capital de ses emprunts en place à hauteur de 75,6 M€ (dont 34,5 M€ de remboursements par anticipation), ce qui porte in fine l'encours de dette à 389,8 M€ au 31 décembre 2019, contre 410,4 M€ au 31 décembre 2018. La ville s'est en conséquence désendettée en 2019 de près de 20 M€ par rapport à 2018.

À l'issue de l'exercice 2019, l'encours de dette de la ville s'inscrit ainsi en deçà de son niveau pivot de 430 M€.

Le repli de l'encours de dette entre 2017 et 2019, combiné à la forte progression de l'épargne brute sur la même période, confortent l'amélioration de la capacité de désendettement qui s'établit en 2019 à 3,6 ans. Elle se place ainsi sur un niveau très favorable dans un contexte de forte contrainte sur les dépenses.



I. Section de fonctionnement

A. Évolution des principales recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	70 800 107	73 410 532	3,7
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾	70 264 960	71 936 532	2,4
73	IMPÔTS & TAXES	469 889 587	482 884 104	2,8
	Dont contributions directes	357 546 847	368 989 285	3,2
	Dont attribution de compensation	48 522 157	48 522 157	0,0
	Dont dotation solidarité communautaire	2 973 647	3 933 257	32,3
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	41 336 386	42 049 773	1,7
	Autres taxes indirectes	19 510 550	19 389 632	-0,6
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	121 338 800	118 400 138	-2,4
	Dont dotation forfaitaire	63 946 813	62 613 403	-2,1
	Dont DNP	2 428 801	2 465 101	1,5
	Dont dotation de solidarité urbaine	3 596 438	5 269 596	46,5
	Dont compensations taxes d'habitation et foncières	11 392 193	11 969 641	5,1
	Dont dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP)	0	0	0
	Dont autres participations	39 974 555	36 082 397	-9,7
	DOTATIONS & SUBVENTIONS RETRAITÉES ⁽²⁾	115 584 800	114 900 138	-0,6
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 322 539	11 744 520	-23,4
	Dont revenus des immeubles	14 947 110	11 500 339	-23,1
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉS ⁽³⁾	10 856 539	10 244 520	-5,6
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	726 972	2 388 149	228,5
	ATTÉNUATION DE CHARGES RETRAITÉE ⁽⁴⁾	1 607 950	1 748 924	8,8
	RECETTES DE MÉCÉNATS - PARRAINAGES (constatées au chapitre 77)	1 555 134	1 302 297	-16,3
	RECETTES DE MÉCÉNATS - PARRAINAGES RETRAITÉES ⁽⁵⁾	1 125 134	1 302 297	15,7
TOTAL RECETTES DE GESTION		679 633 140	690 129 739	1,5
TOTAL RECETTES DE GESTION RETRAITÉES		669 328 971	683 016 514	2,0
76	PRODUITS FINANCIERS	742 508	693 507	-6,6
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 197 037	6 918 205	-51,3
	Dont Mécénat parrainage	1 555 134	1 302 297	-16,3
	Dont cessions foncières	7 551 088	2 770 700	-63,3
	Dont recettes exceptionnelle Villages d'entreprise	3 339 000	0	-100,0
	Dont autres cessions	311 208	572 150	83,8
	PRODUITS EXCEPTIONNELS HORS RECETTES DE MÉCÉNATS-PARRAINAGES	12 641 903	5 615 907	-55,6
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		693 017 551	696 439 154	0,5
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		682 713 382	689 325 929	1,0

(1) Produits des services et du domaine retraités :

- De la régularisation du remboursement des taxes foncières non titrées sur les exercices antérieurs pour les 3 villages d'entreprise (de 2015 à 2017, soit 198 k€) et pour les sites de la fourrière (de 2013 à 2017, soit 337 k€),
- Du 13^e mois perçu en 2019 (au lieu de 12 mois constatés annuellement) au titre des recettes de stationnement.

(2) Dotations et subventions retraitées :

- De la recette CAF PSEJ Education titrée en 2018 pour l'année 2017 (1 M€),
- Des recettes de subvention CAF - rythmes scolaires en extinction progressive.

(3) Autres produits de gestion courante retraités :

- Des droits d'entrée sur les BEA pour les immeubles «Victor Hugo» (2 504 k€) et «Jarente» (1 962 k€) dans le cadre des legs Clot et Denuzières, lesquels ont été réinvestis sur l'exercice 2018 dans l'acquisition d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT),
- Du règlement de la Dation en paiement (1 500 k€) en 2019 au titre du droit d'entrée correspondant aux volumes de la bibliothèque du Quadrilatère (6^e arrdt) remis à la Ville.

(4) Atténuations de charges retraitées en 2018 et 2019 des recettes de subrogation (appliquée au dispositif de santé-prévoyance) perçues en 2019 au titre des années antérieures.

(5) Recettes de mécénat - parrainage retraitées des écritures liées au mécénat en nature qui ne sont plus du tout retracées budgétairement (430 k€ en 2018).

1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) enregistrent une hausse de **3,7 %** au compte administratif 2019 par rapport au compte administratif 2018. Il convient toutefois de retraiter cette évolution de deux éléments :

- En 2019, la Ville a modifié, à la demande du comptable public, ses modalités de comptabilisation des recettes de stationnement perçues au titre du mois de décembre de l'exercice. Cette modification a induit la perception exceptionnelle sur 2019 de 13 mois de ces recettes au lieu de 12. Afin de pouvoir ramener la comparaison à périmètre constant, il convient ainsi de retirer sur 2019, un montant de **1,5 M€** (montant correspondant au mois de décembre 2019) ;
- En 2018, la Ville a opéré une régularisation sur le remboursement des taxes foncières non titrées sur les exercices antérieurs pour les 3 villages d'entreprise (de 2015 à 2017, soit **198 k€**) et pour les sites de la fourrière (de 2013 à 2017, soit **337 k€**) ; ces sommes sont ainsi à retirer de l'exercice 2018.

Après plusieurs années d'évolution très dynamique, on constate que le niveau des recettes de stationnement 2019 se stabilise. Il est quasi identique à celui de 2018, soit **25,5 M€**.

Une fois retraité, ce chapitre s'établit à **71,9 M€**, soit une progression économique réelle de **+2,4 %** par rapport à un CA 2018 retraité à près de **70,3 M€**. L'ensemble des recettes tirées de l'activité des services et du domaine a ainsi augmenté de plus de **1,6 M€** entre 2018 et 2019.

La première évolution notable ressort du reversement par la Métropole de Lyon, de la part des recettes issues du forfait post-stationnement, correspondant au coût de mise en œuvre du dispositif par la Ville au titre de l'année 2018 (le récapitulatif des frais engagés pour l'année N est transmis en N+1).

Ce reversement s'inscrit dans le cadre de la dépénalisation du stationnement payant sur voirie, applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 (loi MAPTAM du 27 janvier 2014). En vertu de l'article L2333-87 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Ville de Lyon perçoit le produit des forfaits post-stationnement (FPS), puis le reverse à la métropole de Lyon. Ces mouvements de perception et reversement sont traités hors budget, ils se sont élevés à **5 549 k€** en 2018. Du montant des FPS reversés doivent ensuite être déduits les coûts supportés par la Ville et relatifs à la mise en œuvre et à la gestion du dispositif ; ils se sont élevés à **1,14 M€** pour l'exercice 2018 et ont été remboursés pour la première fois par la Métropole à la Ville sur 2019. Ces frais sont principalement : les charges de personnels des agents affectés à cette mission, les frais de l'ANTAI, ainsi que ceux des logiciels et matériels servant à l'émission et la collecte des FPS et au traitement des recours contentieux.

La deuxième évolution notable tient aux recettes enregistrées par la direction de l'Éducation au titre de la restauration scolaire, des temps périscolaires et des Mercredis de Lyon ; elles sont en hausse globalement de **895 k€**. Pour ce qui concerne la restauration scolaire, l'évolution positive est due à la fois à l'augmentation des effectifs, et à la hausse de fréquentation le vendredi midi. Cette dernière est la conséquence directe de la mise en œuvre en septembre 2018 des Nouveaux Temps de l'Enfant (NTE), avec un retour dans ce cadre à la semaine de 4 jours (l'année 2019 est la première « année pleine » avec ce dispositif).

Enfin, cette dynamique a été également constatée dans différents domaines d'activité, tels que :

- Les redevances d'occupation du domaine public induites par les nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation sur le ter-

ritoire de la Ville (principalement dans le 3^e arrondissement), elles représentent une évolution de **+400 k€** entre les deux exercices, - Les recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques qui affichent une hausse de **170 k€** en lien notamment avec le chantier en cours Quai Saint-Antoine.

À l'inverse, certaines recettes des services et du domaine ont pu être moins favorables en 2019, dont en particulier :

- Les recettes d'occupation du domaine public enregistrées à la direction de l'économie, commerce et artisanat (**-664 k€**) : en raison des manifestations relatives au mouvement « des gilets jaunes » qui ont eu pour conséquence une forte diminution du chiffre d'affaires des commerces de la Presqu'île, la Ville de Lyon a décidé de faire bénéficier d'une exonération exceptionnelle de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les trois mois d'été, les établissements commerciaux situés sur les 1^{er} et 2^e arrondissements et certains secteurs des 3^e et 7^e arrondissements, également impactés,
- Les recettes de billetterie dans le secteur du sport (**-301 k€**), où l'on constate une diminution de la fréquentation des piscines d'été : après un été 2018 particulièrement chaud et une fréquentation très élevée, les recettes 2019 retrouvent en effet leur niveau de 2017,
- Les recettes de billetterie du Musée des Beaux-Arts, avec un repli de **283 k€**, en corrélation avec les cycles de programmation qui font fluctuer d'une année sur l'autre les niveaux de recettes comme de dépenses (2018 avait ainsi été l'année d'accueil de la grande exposition Los Modernos).

2. Recettes fiscales

a. La « recette consolidée » de fiscalité directe : 427,16 M€

Depuis le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) en 2003, la ville de Lyon ne perçoit que le produit fiscal dit des « impôts ménages » : la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations compensatrices d'exonérations portant sur ces taxes.

Corrélativement, le Grand Lyon perçoit la totalité des recettes liées à la taxe professionnelle devenue, en 2010, la Contribution Economique Territoriale (CET).

Deux nouvelles recettes ont été créées lors du passage en FPU : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

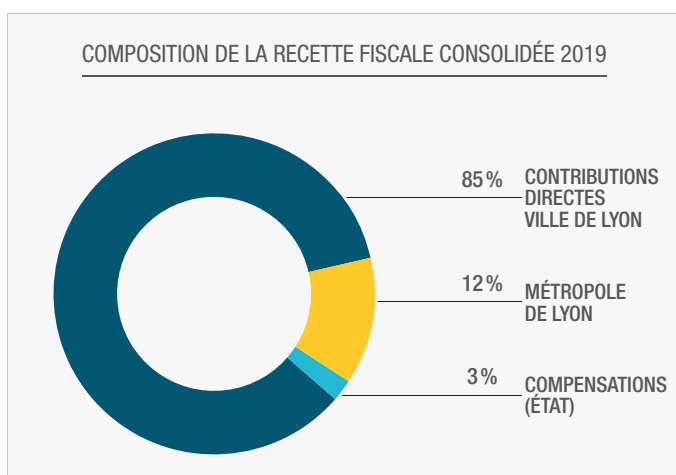
Par souci de cohérence, le produit de fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants :

- Les contributions directes (produit fiscal),
- Les deux dotations provenant de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015,
- Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat.

La recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la Ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en vigueur depuis 2012.

Le tableau ci-après, qui permet de constater une hausse globale de **3,2 %** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste.

RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	2018	2019	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
1. CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL)	351,16	362,74	11,58	3,3
Taxe d'habitation	186,30	193,94	7,64	4,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	170,95	174,72	3,77	2,2
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,29	0,33	0,04	12,9
Prélèvement FPIC	-6,39	-6,25	-0,14	-2,2
2. ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSÉES PAR L'ETAT	11,39	11,97	0,58	5,1
Taxe d'habitation	10,70	11,23	0,52	4,9
Taxes foncières	0,69	0,74	0,06	8,0
3. REVERSEMENTS PROVENANT DU GRAND LYON	51,50	52,46	0,96	1,9
Attribution de compensation	48,52	48,52	0,00	0,0
Dotation de solidarité communautaire	2,97	3,93	0,96	32,3
TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	414,05	427,16	13,12	3,2



Le produit fiscal proprement dit représente **85 %** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC.

• **Les contributions directes nettes: 362,74 M€**

La recette brute des contributions directes, hors FPIC, qui s'élève à **369 M€**, enregistre une croissance de **3,2%** par rapport à celle constatée au compte administratif 2018, soit une augmentation de **11,4 M€**.

Elle comprend:

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles complémentaires, relatifs à l'année en cours mais émis postérieurement aux rôles généraux,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures,
- La majoration de **20 %** du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entrée en vigueur en 2016.

Le prélèvement de la Ville au titre du FPIC, soit **6,25 M€** en 2019, a diminué de **2,2%** par rapport à 2018 (**-0,14 M€**). Dans un contexte de maintien de l'enveloppe nationale à **1 Md€** et de stabilisation des périmètres intercommunaux, cette baisse de contribution est essentiellement liée à une évolution moindre du Potentiel Financier Agrégé (PFIA) de l'ensemble métropolitain au regard de celui établi au niveau national (**0,94%** contre **1,47%**).

La recette nette, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, est de **362,7 M€**, en hausse de **3,3%** par rapport à 2018.

• **Les rôles généraux**

› **Stabilité des taux d'imposition en 2019**

Les taux d'imposition sont restés stables en cette avant-dernière année du mandat.

› **Revalorisation générale des bases de 2,2%**

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des propriétés non bâties et des propriétés bâties à usage d'habitation et industrielles est liée au dernier taux d'inflation annuelle constaté, en substitution du taux d'inflation annuelle prévisionnel.

Ainsi, au titre de l'exercice 2019, les valeurs locatives de ces propriétés ont été revalorisées forfaitairement par application d'un coefficient de **1,022** (soit **+2,2%**).

Pour ce qui concerne les locaux professionnels concernés par la révision de 2017, l'évolution repose désormais sur un système de mise à jour permanente des tarifs, en fonction de l'évolution des loyers réellement pratiqués. Afin de préparer au mieux cette révision, la première mise à jour, qui devait avoir lieu en 2018, a été différée en 2019.

Les valeurs locatives révisées ont été exceptionnellement majorées, la 1^{ère} année, par l'application du coefficient forfaitaire de 1,012. En 2019, la croissance réelle des loyers s'est établie à **1,003**, mais l'Etat ayant décidé de rapporter l'application dérogatoire du CMF de l'année précédente, l'évolution des valeurs locatives révisées a donc été établie en moyenne à **-0,9%** (1,003 - 1,012).

› **La base de taxe d'habitation**

	2018	2019	CROISSANCE
	M€	M€	%
BASE BRUTE	1 110,09	1149,86	3,6%
Abattements (à déduire)	208,29	214,62	3,0%
Exonérations (à déduire)	78,08	81,81	4,8%
BASE NETTE	823,72	853,44	3,6%

La base brute de taxe d'habitation est formée par l'ensemble des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe: locaux d'habitation et locaux d'activités non soumis à la contribution économique territoriale. En 2019, elle affiche une croissance significative de **3,6%**. Dans le même temps, la base nette imposable (c'est-à-dire après déduction des abattements et des exonérations) évolue dans les mêmes proportions.

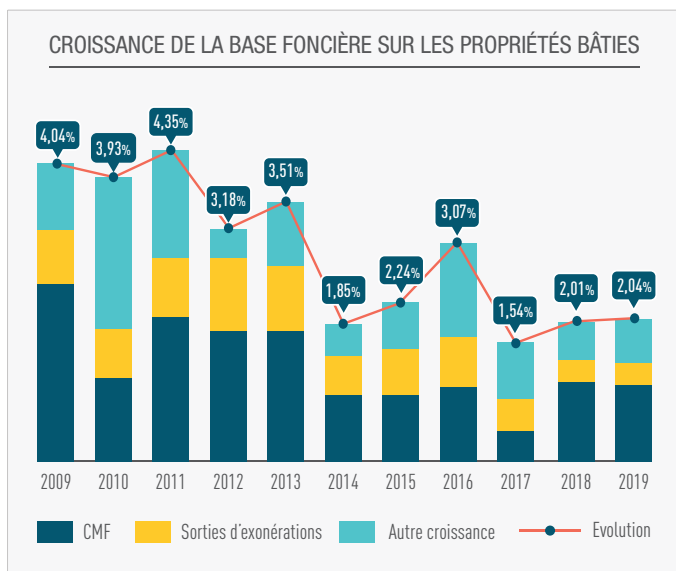
L'évolution des bases nettes résulte, pour 2019, de l'effet combiné de l'application du coefficient de majoration forfaitaire fixé à **+ 2,2 %** et d'une variation physique de **1,4 %**.

Après une variation physique négative en 2018 (- **0,17 %**), la situation semble retrouver une évolution plus normale. L'effort de l'administration fiscale pour rectifier cette situation de baisse inexplicée de 2018, semble également porter ses fruits sur 2019.

► La base de taxe foncière sur les propriétés bâties

La croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui s'est élevée à **2,04 %** entre 2018 et 2019, se décompose comme suit :

- **+ 1,11 %** au titre de la variation nominale, résultant de l'effet combiné du coefficient de majoration forfaitaire (CMF) pour les locaux d'habitation (**+ 2,2 %**) et de la mise à jour des tarifs pour les locaux professionnels révisés (**- 0,9 %**),
- **+ 0,93 %** au titre de la variation physique, constituée de l'imposition pour la première fois de locaux existants arrivés en fin de période d'exonération (**+ 0,25 %**) et de l'enrichissement du reste du bâti (**+ 0,68 %**).



• Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux: **11,97 M€**

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent depuis plusieurs années les dotations de compensation des taxes foncières.

► La dotation de compensation de taxe d'habitation: **11,23 M€**

Elle vise à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste et est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année précédente (bases 2018 pour la dotation octroyée en 2019), le total des taux de taxe d'habitation de la Ville de Lyon, des syndicats lyonnais et du Grand Lyon appliqués en 1991.

Cette compensation passe de 10,7 M€ en 2018 à **11,2 M€** en 2019 (soit **+ 4,9 %**), en lien avec la prorogation depuis 2017, sous forme d'exonération, de la dispense de taxe d'habitation accordée aux contribuables ayant perdu le bénéfice de leur ½ part fiscale.

► Les dotations de compensation de taxe foncière: **0,74 M€**

Trois allègements de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont pris en compte :

- Les exonérations en faveur des personnes de condition modeste: **0,06 M€**. Le mode de calcul de la compensation est identique à celui de la taxe d'habitation.
- Les abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville: **0,42 M€**. La compensation est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année en cours (soit 2019) le taux de foncier bâti communal et syndical de l'année précédente (soit 2018).
- Les exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'Etat: **0,26 M€**.

En fin de calcul de leur montant, en tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée, ces dotations de compensation font l'objet d'une réfaction automatique, figée sur les niveaux ci-dessous depuis la loi de finances pour 2018, soit :

- **93 %**, pour ce qui concerne la compensation des exonérations en faveur des personnes de conditions modeste et les logements sociaux,
- **60 %** pour ce qui concerne la compensation de l'abattement de **30 %** de foncier bâti pour les logements situés dans les quartiers classés en politique de la ville.

• Les dotations versées par la Métropole: **52,46 M€**

► L'attribution de compensation: **48,5 M€**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2019
	M€
1. PASSAGE EN TPU : MONTANTS PERÇUS AU TITRE DE 2002	
Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon au titre de 2002	135,95
A déduire : recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon au titre de 2002	-85,90
Solde neutralisation du passage en TPU	50,05
2. TRANSFERT DE COMPÉTENCES	
Biennales (à compter de 2005)	-1,47
Logement (à compter de 2006)	0,02
Tourisme (à compter de 2010)	0,28
Immeubles menaçant Ruine (à compter de 2018)	-0,12
Autorisation de stationnement des Taxis (à compter de 2018)	-0,19
Défense extérieure contre l'incendie (à compter de 2018)	-0,04
A DÉDUIRE AU TITRE DES TRANSFERTS DE CHARGES	-1,53
MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION RELATIVE À 2018	48,52
3. RÉGULARISATION SUR LES ANNÉES ANTÉRIEURES DES RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	
	0
RECETTE 2019	48,52

Cette dotation vise à neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Elle est le résultat de 2 démarches : la neutralisation du passage en TPU de la communauté urbaine en 2003 et la compensation de transferts de compétences de la ville vers le Grand Lyon (désormais Métropole).

1. Neutralisation du passage en TPU en 2003 : la dotation est égale à la différence entre le produit consolidé (produit fiscal + allocations compensatrices) de taxe professionnelle perçue par Lyon (fiscalité

communale et fiscalité syndicale) au titre de 2002, et les produits consolidés de taxe d'habitation et de taxes foncières (impôts ménages) perçus par la communauté urbaine au titre du même exercice, sur le territoire de Lyon. Ce calcul aboutit à un solde positif (recette) pour la ville de Lyon.

2. Neutralisation des transferts de charges : c'est la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de représentants de la métropole et des communes membres, qui détermine les modalités d'appréciation du coût de ces transferts.

Les montants ainsi déterminés ne sont soumis à aucune révision, sauf sous certaines conditions issues de la réforme de la taxe professionnelle. Une évolution de l'AC ne peut donc se produire qu'en cas de nouveaux transferts de charges entre la ville et la métropole.

Depuis 2018, l'attribution de compensation est minorée de **0,35 M€**, correspondant aux charges nettes évaluées par la CLECT pour les nouveaux transferts de charges opérés vers la Métropole (pouvoirs de police sur les immeubles menaçant ruine, gestion des autorisations de stationnement pour les taxis, défense extérieure contre l'incendie...).

► **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 3,9 M€**

Les communautés urbaines adoptant le régime de la FPU avaient l'obligation de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle (devenue contribution économique territoriale) aux communes-membres de la communauté urbaine.

Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir sont déterminés par le conseil métropolitain.

En 2013, la DSC de l'agglomération lyonnaise était composée de 4 enveloppes :

- La fraction « solidarité intercommunale » tenait compte du potentiel financier, du revenu médian par habitant, d'un minimum de ressources, du logement social et de l'effort fiscal,
- La fraction « intéressement au développement économique » qui tendait à encourager l'accueil, le développement ou le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune après le passage en taxe professionnelle unique ne pouvait plus, depuis 2012, être calculée comme les années précédentes en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été revalorisée de **15 %** en 2012 et était stabilisée en 2013,
- Une troisième fraction tenait compte de la population des communes membres,
- La garantie globale d'évolution était telle qu'en 2013, la dotation perçue par chaque commune ne pouvait augmenter ou diminuer à un rythme supérieur à celui de l'enveloppe globale. Cette dernière augmentant de **2,32 %**, la DSC de Lyon, hors prélèvement gens du voyage, diminuait du même pourcentage.

Enfin, un prélèvement égal à **0,20 €** par habitant était opéré sur la DSC afin de contribuer au financement de la compétence « gens du voyage ».

De 2014 à 2018, la DSC a été maintenue à son niveau de 2013, sans décomposition des différentes fractions.

En 2019, le montant global de l'enveloppe a été revalorisé de **20** à **27 M€**. Ces 7 millions supplémentaires ont été répartis en tenant compte de la croissance démographique communale constatée entre 2013 et 2018, et d'un coefficient multiplicateur fixé à **1,245**, appliqué de façon uniforme à l'ensemble des communes de la Métropole. La ville de Lyon s'est ainsi vue attribuer près d'un million d'euros supplémentaires, portant la DSC 2019 à **3,93 M€**.

b. Autres recettes fiscales

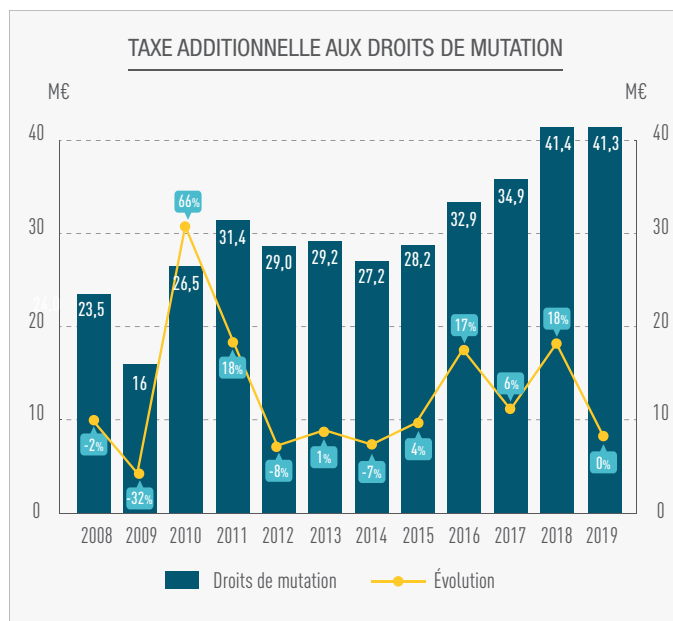
• **Le produit de la taxe additionnelle**

aux droits de mutation : 41,3 M€ (en net)

Cet impôt qui concerne les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'État, est corrélé à l'activité du marché immobilier.

Le produit 2019 a atteint **42 M€** en brut et **41,3 M€** en net, déduction faite des restitutions de droits établies à **775 k€** (contre moins de **50 k€** habituellement).

Ce niveau exceptionnel de recettes de DMTO depuis 2 ans reflète un nombre élevé de transactions immobilières, soutenu par le maintien de taux d'intérêt sur emprunts historiquement bas.



• **La taxe sur la consommation finale d'électricité : 9,73 M€**

La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

Le produit encaissé en 2019 au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité atteint **9,73 M€**, soit une légère baisse constatée de **2,4 %** par rapport à 2018. Ce produit reste plutôt constant depuis 2010.

• **Prélèvements sur les produits des jeux : 5,29 M€**

Les prélèvements sont effectués sur **75 %** du produit brut des jeux des casinos.

Le produit revenant à la ville de Lyon est composé :

- D'un prélèvement de **15 %**,
- Et du reversement de **10 %** du prélèvement effectué par l'Etat.

Depuis 2011, conformément à la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, la ville de Lyon bénéficie de surcroît du reversement d'une partie du nouveau prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne.

Le reversement du produit des jeux de cercle en ligne est de **0,17 M€** en 2019, en hausse de **15,3 %** par rapport à 2018.

Le total du prélèvement opéré sur le produit brut des jeux des casinos au bénéfice de la ville atteint **5,30 M€** en 2019, en hausse de **6,4 %** par rapport à 2018.

La Ville a effectué en 2019 un reversement de **0,17 M€** au profit du casino dans le cadre de son action de financement des manifestations artistiques de qualité.

Le produit net de la taxe s'établit de ce fait à **5,29 M€**, en progression de **7,2 %** par rapport à 2018.

• **Taxe locale sur la publicité extérieure: 2,03 M€**

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure s'établit en 2019 à près de **2,03 M€**, en repli de **267 k€** par rapport à 2018.

Cette baisse s'explique notamment par des surfaces moyennes taxées en diminution depuis plusieurs années.

3. Dotations de l'État

Les collectivités locales participent activement, depuis plusieurs années, à l'effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, dès 2014, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait une diminution en valeur des concours financiers de l'État, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Mds€**.

À compter de 2015, dans le respect du programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014, lequel prévoyait une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de **11 Mds€** jusqu'en 2017, la diminution en valeur des concours financiers de l'État était portée à **3,67 Mds€ / an**.

Sur cette période, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP) a ainsi été répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2 071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1 148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

Depuis 2018, cet effort est désormais porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, dépenses qui ne peuvent progresser de plus de **1,2 %** par an jusqu'en 2020, inflation comprise, ainsi que sur leur capacité de désendettement. Les dotations versées par l'État ne sont donc plus minorées par la contribution au redressement des finances publiques, comme elles l'ont pu l'être entre 2014 à 2017.

a. La Dotation Globale de Fonctionnement

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
DGF - dotation forfaitaire	63,95	62,61	-1,3	-2,1
DNP	2,43	2,47	0,0	1,5
DSUCS	3,60	5,27	1,7	46,5
TOTAL DGF	69,97	70,35	0,4	0,5

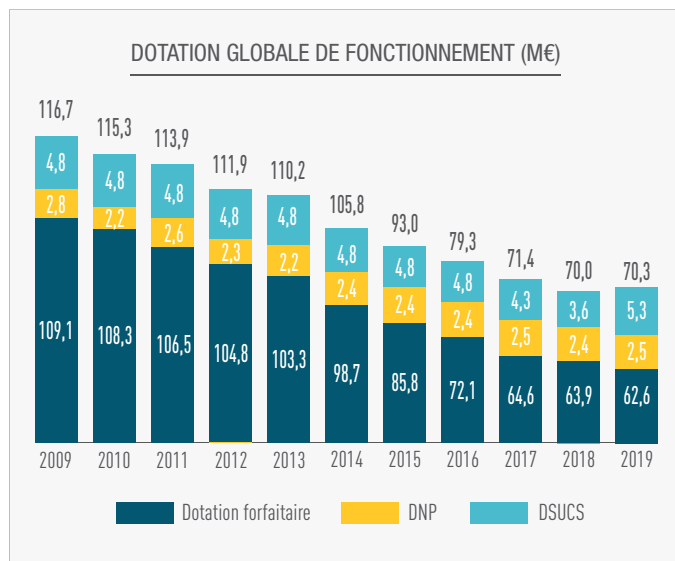
La DGF de la ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). De 2010 à 2017, la DGF de la ville de Lyon a diminué, avec une forte accentuation à partir de 2014, année de mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques. Cette diminution

s'est poursuivie en 2017-2018, avec la sortie de la Ville du dispositif d'attribution de la DSUCS.

En 2019, le retour de la ville dans le classement des communes éligibles à la DSUCS conduit, pour la première fois depuis 10 ans, à une légère augmentation globale de la DGF (**+0,5 %** par rapport à 2018).

Ainsi, depuis 2009, première année où la Ville s'est vue attribuer la DSUCS, la DGF de la ville de Lyon a diminué de **40 %**, ce qui correspond à une perte de recettes de **46,4 M€**, dont près de **40 M€** depuis le début de la contribution au redressement des finances publiques en 2014.

• **La dotation forfaitaire: 62,61 M€**



DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE	2018	2019	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
Dotation N-1	64,64	63,95	-0,69	-1,1
Part dynamique population	0,97	0,47	-0,50	-51,6
Ecrêtement	-1,66	-1,80	-0,14	8,5
Contribution au redressement des finances publiques	0,00	0,00	0,00	s.o.
TOTAL DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE	63,95	62,61	-1,33	-2,1

En 2015, la loi de finances initiale a simplifié l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique qui progresse, par rapport à la dotation perçue l'année précédente, en fonction de l'évolution de la population.

Elle subit par ailleurs un écrêtement, applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à **75 %** du potentiel fiscal moyen par habitant, et plafonné jusqu'en 2017 à **3 %** de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente. Depuis 2018, cet écrêtement péréqué est désormais limité à hauteur de **1 %** des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Jusqu'en 2017, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques était prioritairement portée sur cette dotation forfaitaire.

En 2019, sous l'effet d'une croissance démographique moins soutenue que par le passé (+ 3 600 hab. contre 5 100 en moyenne depuis 2010), la part « dynamique de population » baisse de moitié, passant ainsi de + 0,97 M€ à + 0,47 M€ entre 2018 et 2019.

L'écrêtement, qui permet de financer les augmentations de péréquation décidées en loi de finances, est majoré de 8,5 % par rapport à 2018 (soit 1,8 M€ prélevés sur la DGF 2019).

Ainsi, l'effet combiné de ces facteurs d'évolution contribue à une baisse de la dotation forfaitaire de - 1,33 M€, qui s'établit à 62,61 M€ en 2019 (soit un repli de 2,1 %).

• **La dotation nationale de péréquation: 2,47 M€**

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994.

La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit désormais les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population.

La DNP lyonnaise a très légèrement augmenté en 2019 (+ 1,5 %), passant de 2,43 M€ à 2,47 M€.

• **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale: 5,27 M€**

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est versée aux communes urbaines supportant des charges élevées et confrontées à une insuffisance de leurs ressources.

Sont pris en compte pour le calcul de l'indice synthétique servant

à déterminer l'attribution de cette dotation, les quatre critères suivants : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, la DSUCS a été réformée avec comme suit :

- Un recentrage de son attribution sur les deux premiers tiers et non plus les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants,
- Une modification de la pondération de chacun des quatre critères constitutifs de l'indice synthétique de ressources et de charges qui sert au classement des communes,
- La suppression des communes dites « DSU cibles », qui autorise désormais une progression annuelle de DSU pour toutes les communes éligibles et non plus seulement pour les 250 premières.

La ville de Lyon a perçu entre 2009 et 2016 un montant annuel de 4,8 M€ au titre de la DSU. La réforme de 2017 l'a rendue inéligible au dispositif de cette dotation, tout en lui octroyant la garantie d'une sortie progressive sur 4 ans, avec l'application d'une réfaction croissante sur le montant annuel initial. La ville a ainsi pu percevoir 90 % de ce montant en 2017 et 75 % en 2018.

En 2019, en se positionnant à la 683^e place des communes éligibles (sur 688), la Ville est à nouveau rentrée dans ce dispositif de péréquation. La DSU a donc été versée pleinement à la Ville, pour un montant de 5,3 M€.

b. Le fonds métropolitain de péréquation pour la taxe professionnelle (FDPTP)

Au global, le bilan de la participation de la ville au redressement des finances publiques et au renforcement de la péréquation s'établit comme suit depuis 2013 :

CONTRIBUTION DIRECTE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (M€)													
	2013	2014	Effort 2014	2015	Effort 2015	2016	Effort 2016	2017	Effort 2017	2018	Effort 2018	2019	Effort 2019
Dotation forfaitaire	103,3	98,6		85,8		72,1		64,6		63,9		62,6	
Dont part population	-	-	-	0,7	-	0,6	-	0,8	-	1,0	-	0,5	-
Dont écrêtement	-	-	-	-2,1	-	-2,6	-	-2,2	-	-1,7	-	-1,8	-
Dont CRFP	-	-	-	-11,5	-	-11,7	-	-6,0	-	0,0	-	0,0	-
Effort dotation forfaitaire (a)	-	-	-4,7	-	-12,8	-	-13,7	-	-7,4	-	-0,7	-	-1,3

CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DE LA PÉREQUATION INDUIT PAR LA BAISSÉ DES DOTATIONS													
	2013	2014	Effort 2014	2015	Effort 2015	2016	Effort 2016	2017	Effort 2017	2018	Effort 2018	2019	Effort 2019
DSUCS	4,8	4,8	-	4,8	-	4,8	-	4,3	-	3,6	-	5,3	-
Effort DSUCS (b)	-	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	-0,5	-	-1,2	-	1,0
Variables d'ajustement													
DUCS TP (c)	1,3	1,0	-0,3	0,7	-0,3	0,6	-0,1	0,2	-0,4	0,0	-0,2	0,0	0,0
Comp. exo TF avant réfaction (d)	2,2	2,5	-	2,9	-	3,9	-	4,6	-	4,9	-	5,7	-
Comp. exo TF perçues (e)	1,2	1,1	-	0,8	-	1,1	-	0,7	-	0,7	-	0,7	-
Effort comp. exo TF (f=e-d)	-1,0	-	-1,4	-	-2,1	-	-2,8	-	-3,9	-	-4,3	-	-4,9
Effort var. ajustement (g=c+f)	-	-	-1,7	-	-2,4	-	-2,9	-	-4,3	-	-4,4	-	-4,9
FPIC (h)	1,7	-	2,9	-	4,0	-	5,3	-	6,6	-	6,4	-	6,3
EFFORT ANNUEL TOTAL (a+b+g-h)	-	-	-9,3	-	-19,2	-	-21,9	-	-18,8	-	-12,7	-	-11,6

Institué en 1975, le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation pour la Taxe Professionnelle) avait pour objectif de mettre en œuvre une certaine péréquation horizontale du produit de l'ancienne taxe professionnelle de certains établissements au niveau départemental ou interdépartemental.

Ce fonds est alimenté principalement par l'écrêtement du produit fiscal des établissements dits « exceptionnels » du fait de l'importance de leurs bases.

Ce fonds, qui fait partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, a subi une réduction de **14 %** en 2018. Depuis 2019, la réfaction est totale sur le territoire métropolitain, la ville ne perçoit donc plus de montant au titre du FDPTP.

4. Autres participations

Hors les dotations de l'Etat, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre « dotations et participations » enregistrent une baisse brute de **9,7 %**.

Une fois retraitées :

- De la recette CAF PSEJ enregistrée sur le budget de l'Éducation en 2018 pour l'année 2017,
- Et de la subvention CAF liée aux rythmes scolaires, en cours d'extinction progressive,

La baisse enregistrée sur ces recettes est de **4,8 %**. Elles s'établissent à près de **32,6 M€** en 2019, contre **34,2 M€** en 2018.

Cette baisse s'explique principalement par :

- La fin de la perception du fond d'amorçage pour les activités périscolaires (**- 1,8 M€**),
- Une diminution de **0,7 M€** de la recette de la CAF au titre de la Prestation de Service unique (PSU),
- Et un repli de la dotation globale de décentralisation (DGD) perçue par la Ville en 2019, après une année 2018 qui enregistrait encore des recettes au titre du dispositif de Bibliothèque numérique.

5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent en 2019 à **11,7 M€**. Ils enregistrent une diminution de **- 23,4 %** par rapport à 2018 (15,3 M€), qui doit néanmoins être ramenée à **- 5,6 %**, une fois retraitée de deux éléments, soit :

- Les droits d'entrée sur les BEA pour les immeubles « Victor Hugo » (**2 504 k€**) et « Jarente » (**1 962 k€**) dans le cadre des legs Clot et Denuzières, lesquels ont été réinvestis sur l'exercice 2018 dans l'acquisition d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT),
- Le règlement de la dation en paiement (**1 500 k€**) en 2019 au titre du droit d'entrée correspondant aux volumes de la bibliothèque du Quadrilatère 6^e remis à la Ville (il s'agit d'une écriture comptable en réel qui se compense en dépense et en recette et qui n'entraîne pas de paiement ou d'encaissement).

Cette évolution résulte en grande partie des opérations de gestion du patrimoine réalisées par la direction centrale de l'immobilier, qui peuvent être à la hausse ou à la baisse et notamment :

- La suppression de la redevance de la Cuisine centrale de Rillieux (**- 0,5 M€**). La mise à disposition gratuite des locaux de la Cuisine Centrale au profit du prestataire de la restauration scolaire a généré, en contrepartie, une économie sur les achats de repas ; le prestataire ne répercute plus le montant de cette redevance sur son prix de vente pour les repas facturés à la Ville, laquelle économise ainsi la TVA qu'elle acquittait précédemment sur ces achats,
- Les recettes des salles municipales, réglementairement enregistrées « TVA incluse », sont désormais comptabilisées budgétairement pour la seule part « hors-taxe », ce qui conduit à une baisse « affichée » de **114 k€**, liée essentiellement à l'écart de TVA ; notons toutefois, que la salle Albert Thomas à la Bourse du travail enregistre plutôt une augmentation de la programmation en 2019 une fois neutralisé le changement de comptabilisation de la TVA,
- Les loyers appliqués à l'ENSBAL, aux Théâtres de la Croix Rousse et du Point du Jour ainsi qu'au TNG, pour l'occupation des locaux Ville de Lyon, ont été revus à la baisse (**- 420 k€** au total) et les contributions de la Ville à ces établissements adaptés à due concurrence,
- Enfin, les régularisations de loyer opérées pour Numéricable (**+ 275 k€**) au titre des années antérieures.

B. Evolution des principales dépenses

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	101 307 688	103 753 138	2,4
	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL RETRAITÉES ⁽¹⁾	100 877 688	103 296 138	2,4
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	330 990 107	329 566 602	-0,4
	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS NEUTRALISÉES DES NOUVEAUX TEMPS DE L'ENFANT MIS EN ŒUVRE EN SEPT. 2018 ⁽²⁾	328 270 622	329 566 602	0,4
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 742 024	123 036 290	1,9
	Subventions de fonctionnement personnes de droit privé	68 455 993	70 220 113	2,6
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DROIT PRIVÉ NEUTRALISÉES DES NOUVEAUX TEMPS DE L'ENFANT MIS EN ŒUVRE EN SEPT. 2018 ⁽³⁾	70 006 993	70 220 113	0,3
	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PUBLIC	12 451 599	12 905 022	3,6
	Dont subvention au CCAS	11 389 856	12 002 356	5,4
	PARTICIPATION À L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	14 369 259	14 160 623	-1,5
	Dont participation au budget annexe des Célestins	5 070 682	4 893 168	-3,5
	Dont participation au budget annexe de l'ONL	9 298 577	9 267 455	-0,3
	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	15 642 127	15 744 058	0,7
	Dont participation ENSBAL	6 320 000	6 320 000	0,0
	Dont participation CRR	7 429 996	8 273 711	11,4
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 823 046	10 006 473	1,9
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE NEUTRALISÉES DES NOUVEAUX TEMPS DE L'ENFANT MIS EN ŒUVRE EN SEPT. 2018 ⁽⁴⁾	122 293 024	123 036 290	0,6
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	545 241	555 365	1,9
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	11 749 292	12 284 913	4,6
	Dont FPIC	6 388 514	6 250 609	-2,2
	Dont dotations aux arrondissements	5 126 936	5 078 105	-1,0
TOTAL DÉPENSES DE GESTION		565 334 352	569 196 309	0,7
TOTAL DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES		564 904 352	568 739 309	0,7
66	CHARGES FINANCIÈRES	7 691 611	6 028 526	-21,6
	Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie	6 098 349	6 426 206	5,4
	Dont indemnités de remboursement anticipé	1 590 000	307 224	-80,7
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	517 962	838 677	61,9
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		573 543 925	576 063 512	0,4
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		573 113 925	575 606 512	0,4

Retraitement du CA 2019 (Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant.

(1) Charges à caractère général retraitées :

- Des écritures liées au mécénat en nature qui ne sont plus retracées budgétairement (414 k€ en 2018),
- Des coûts liés à l'organisation de la Coupe du monde féminine de football.

(2) Masse salariale neutralisée (non retraitée au niveau des dépenses globales) :

Des dépenses de personnel relatives aux nouveaux temps de l'enfant (part entre gestion municipale et gestion associative modifiée en septembre 2018). Reconstitution de l'année 2018 comme si il y avait eu 12 mois de nouveau temps de l'enfant (et non 4 mois, à compter de sept 2018).

(3) et (4) Subventions aux personnes de droit privé et aux personnes de droit public neutralisées (non retraitées au niveau des dépenses globales) :

De la répartition ajustée entre la gestion municipale et la gestion associative des nouveaux temps de l'enfant (pendant du retraitement des dépenses de personnel). Reconstitution de l'année 2018 comme si il y avait eu 12 mois de nouveau temps de l'enfant (et non 4 mois, à compter de sept 2018).

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une hausse de **+ 2,4 %** par rapport au compte administratif 2018 et s'établissent à **103,8 M€** contre **101,3 M€** en 2018.

Après retraitement des dépenses exceptionnelles engagées pour l'accueil de la coupe du monde féminine de football pour un montant de **457 k€** en 2019 et des écritures liées au mécénat en nature, désormais débudgétisées, à hauteur de **430 k€** en 2018, l'évolution est stabilisée à **+ 2,4 %** soit une augmentation de **+ 2,4 M€**.

Cette hausse résulte essentiellement des évolutions de périmètre des services publics et de l'augmentation des charges obligatoires. Malgré la hausse substantielle de ces dépenses, la ville a respecté cette année encore, par la poursuite de mesures de gestion, le plafond du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement contractualisé avec l'État à **1,15 %**.

Parmi les évolutions des charges structurelles supportées par la ville, peuvent notamment être citées :

- Les dépenses globales de la direction de l'Éducation : elles ont progressé de plus de **770 k€** entre les CA 2018 et 2019 sous l'effet de l'augmentation des effectifs scolaires et du développement des activités périscolaires. Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public qui atteint **38 172** en septembre 2019, est en augmentation de **0,42 %** par rapport à 2018. Les achats repas de la restauration scolaire ont, en particulier, été réévalués de **+ 440 k€** en lien avec la hausse importante de la fréquentation des cantines. Le pic de repas servis s'établit à **28 878**, soit une progression de **2,1 %** par rapport à 2018.
- Les dépenses d'énergie (hors éclairage urbain), connaissent quant à elles une hausse de plus de **800 k€**. Ce sont principalement les dépenses de gaz et de chauffage urbain qui enregistrent une forte évolution en raison d'une augmentation des consommations sur les mois d'hiver 2019.
- Les charges liées aux espaces verts (entretien et achats de végétaux) sont en progression de **+ 255 k€** entre 2018 et 2019 en raison de l'augmentation des surfaces nouvelles à entretenir (Rives de Saône quai Rambaud, Mermoz Nord, etc... pour 1,2 ha) et du sinistre qui a fortement impacté les serres de production de Cibeins.
- Les dépenses liées aux frais d'assurance dommages ouvrages et tous risques chantiers sont également revalorisées de plus de **194 k€** en lien notamment avec les opérations de construction et extension des groupes scolaires programmées sur 2019.

La progression des dépenses constatée sur l'année 2019 découle également d'évolutions conjoncturelles liées aux cycles des activités de la ville et des sinistres auxquels elle a dû faire face :

- L'organisation des élections européennes de mai 2019 a généré une augmentation de **+ 111 k€**,
- Les dépenses des établissements culturels qui sont soumises aux cycles des programmations et enregistrent de fortes variations d'une année à l'autre, sont majorées de **+ 150 k€**, au CA 2019 :
 - Les charges à caractère général du Musée des Beaux-Arts et des Archives municipales ont été majorées respectivement de **+ 221 k€** et de **+ 71 k€** pour assurer l'organisation des expositions 2019,
 - Les mêmes charges pour le Musée d'Art Contemporain sont en baisse de **- 260 k€** en raison de l'organisation en 2019 de la Biennale d'Art Contemporain et d'un nombre d'expositions en conséquence plus limité au sein du Musée,
 - Les dépenses du service Archéologique de la ville ont évolué de plus de **130 k€** pour assurer le financement des moyens nécessaires à la réalisation des chantiers de fouilles qui lui sont confiés (Hôtel Dieu et parc Saint Antoine pour les plus notables), ces chantiers donnent également lieu à l'encaissement de recettes importantes,

- Enfin, la ville a été confrontée à plusieurs sinistres (incendie de l'école maternelle Edouard Herriot dans le 8ème arrondissement, intempéries sur les serres de Cibeins...) au cours de cette année, qui ont contribué à l'augmentation de ces dépenses de **+ 157 k€**. Ces charges exceptionnelles de remise en état vont également impacter l'exercice 2020, et seront pour partie couvertes par les indemnités des assurances.

L'impact de ces hausses a toutefois été contenu par :

- La minoration des dépenses d'éclairage public à hauteur de **- 176 k€** pour partie liées aux économies engendrées par les rénovations du patrimoine, et la mise en œuvre de la généralisation des compteurs Linky qui conduisent à une facturation de plus en plus précise,
- Les frais d'affranchissement ainsi que les achats de papier sécurisé et de livrets de familles jusqu'à maintenant supportés par le budget principal puis refacturés aux états spéciaux sont dorénavant pris en charge directement par les mairies d'arrondissement. Cette redéfinition des pratiques comptables et budgétaires permet de réduire les charges à caractère général du budget principal à hauteur de **237 k€**.

2. Subventions et participations

a. Subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **70,2 M€** au CA 2019 contre **68,5 M€** au CA 2018, et affichent une progression de **2,6 %** soit **+ 1,8 M€**.

L'évolution la plus significative est liée à l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des temps de l'enfant (NTE) à la rentrée scolaire de septembre 2018 qui s'articule autour de la semaine de 4 jours et d'un accueil de loisirs les mercredis matins et les fins d'après-midi.

Le déploiement des NTE occasionne une hausse de plus de **1,5 M€**, sur l'année 2019, qui résulte principalement de l'ajustement de la répartition des crédits entre secteur associatif et municipal et se concrétise par une augmentation des subventions allouées aux structures associatives intervenant dans la mise en œuvre des activités périscolaires et, par une diminution de la masse salariale supportée par la ville au titre de ces activités.

Le montant des subventions attribuées aux associations pour la gestion de ces accueils de loisirs s'établit à **9,1 M€** contre **7,5 M€** en 2018.

Parmi les autres évolutions liées aux besoins spécifiques de l'exercice, on notera :

- La hausse des participations de **+ 170 k€** aux associations d'éducation populaire (MJC, Centres sociaux et Maisons Municipales de l'Enfance) pour accompagner les évolutions de périmètre supportées par ces structures,
- La revalorisation de **+ 167 k€** de la subvention à l'association ALLIES au titre des actions qu'elle développe dans le cadre de la politique « emploi et insertion professionnelle », en contrepartie de la diminution à due concurrence de la contribution au GIP MMIE, en raison d'une nouvelle répartition des missions entre ces deux structures.
- Une convention partenariale a été signée avec l'Etat pour la revitalisation et l'animation des commerces » et une enveloppe exceptionnelle de **150 k€** a été allouée aux associations de commerçants pour la mise en place d'opérations d'animation et de communication en vue de relancer la fréquentation du centre-ville impactée par le mouvement des gilets jaunes.
- L'attribution d'une aide d'urgence de **50 k€** à l'association Forêt Vierge, pour participer à la protection des forêts primaires et des peuples qui y vivent et plus spécifiquement à la préservation de la grande réserve de Xingu (Brésil).

Par ailleurs, les subventions aux équipements d'accueil de jeunes enfants en gestion associative sont minorées de **-202 k€** bien que de nouvelles places aient été créées en 2019. Cet ajustement résulte de l'amélioration de la situation financière de ces structures liée d'une part à une hausse des recettes de la CAF et d'autre part à la poursuite de l'optimisation de leurs dépenses.

Les subventions allouées au Théâtre de la Croix Rousse et au Théâtre Nouvelle Génération (TNG) ont été réduites chacune de **20 k€** en contrepartie de l'ajustement des loyers qui leurs sont refacturés.

Enfin, la ville a également financé un nouveau dispositif intitulé « Trait d'Union » cofinancé par les clubs professionnels lyonnais et destiné à soutenir et accompagner les initiatives des clubs de sport amateur. Cette enveloppe de subventions d'un montant de **197 k€ (+8 k€ en investissement)**, répartie sur la base d'appels à projets, a été entièrement financée par diminution des subventions attribuées aux secteurs professionnel et élite.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent, quant à elles, une augmentation de **+3,6 %**, entre le CA 2019 (**12,9 M€**) et le CA 2018 (**12,5 M€**).

L'augmentation constatée sur ce poste de dépenses, résulte essentiellement de la hausse de plus de **610 k€** de la subvention versée au CCAS. Le montant de la subvention d'équilibre 2019 atteint ainsi **11,6 M€**, soit le montant voté au BP 2019.

Comme évoqué infra, la subvention attribuée au GIP Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi a diminué de **-167 k€** en contrepartie de la hausse de la subvention attribuée à l'association ALLIES.

b. Participations

Outre les subventions allouées aux personnes de droit privé et public, la ville de Lyon contribue également aux écoles privées sous contrat d'association, à l'équilibre des budgets annexes de l'ONL et des Célestins, et apporte son soutien financier à diverses structures intercommunales.

Les participations du budget principal aux budgets annexes enregistrent en 2019 une baisse de **-209 k€** soit **-1,5 %** entre le CA 2018 (**14,4 M€**) et le CA 2019 (**14,2 M€**).

La participation aux Célestins en particulier est en diminution de **-178 k€** et s'établit à **4,9 M€**. En 2018, le théâtre des Célestins avait en effet bénéficié d'un complément de participation du budget principal de **150 k€** pour couvrir les dépenses nécessaires à la remise en état des locaux et à la poursuite de l'activité de la salle Célestine, sinistrée lors de la crue du Rhône au printemps 2018.

Les deux budgets annexes ont également été impactés par un ajustement de leur masse salariale sur l'année 2019.

Deux agents antérieurement rattachés à l'ONL et aux Célestins ont été transférés au sein du pôle comptable mutualisé de la délégation générale à la culture créé en 2018, et sont désormais pris en charge sur le budget principal. L'atténuation des charges sur les budgets annexes a, par voie de conséquence, généré une réduction du montant des participations de **-34 k€** pour les Célestins et de **-31 k€** pour l'ONL.

Ainsi ajusté, le montant de la participation à l'Auditorium s'est établi à hauteur de **9,3 M€** en 2019.

Le montant global des concours attribués aux organismes de regroupement enregistre une augmentation de **102 k€** soit **+0,7 %**

qui résulte principalement des variations suivantes :

- Une augmentation de **151 k€** de la contribution au PFIAL (Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise) pour le financement de reprises administratives supplémentaires utiles à la ville,
- L'ajustement de la participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de **-49 k€** en contrepartie de la prise en charge par la ville du surcoût des travaux d'aménagement de l'accueil du conservatoire.

Enfin, les participations obligatoires versées aux écoles privées pour un montant de plus de **5 M€**, sont en progression de **+74 k€** en raison de la hausse constatée des effectifs dans les écoles élémentaires.

3. Autres charges

Le poste « autres charges » regroupe les « Autres charges de gestion courante » hors les subventions et participations, les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » et les dépenses du chapitre « Atténuations de produits », il est en hausse de **+4 %** en 2019 soit **+689 k€**.

C'est, en particulier, le chapitre 014 « Atténuations de produits » qui enregistre une augmentation de **+4,6 %** liée aux restitutions de trop-perçu par l'administration fiscale sur les droits de mutations de l'année 2019. Ces remboursements ont atteint un montant de **775 k€** soit une hausse de **+726 k€** par rapport à 2018.

A contrario, cette année, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), a diminué de **-138 k€** et s'établit à **6,25 M€** contre **6,39 M€** en 2018.

Il est à noter que les dotations attribuées aux 9 mairies d'arrondissement pour couvrir les dépenses des équipements transférés ainsi que les dépenses liées à la vie et à la démocratie locales, dépenses qui relèvent également de ce chapitre, sont quasi-stables à hauteur de **5,1 M€**.

Enfin, les dépenses d'indemnités des élus, ainsi que leurs cotisations sont en hausse de **41 k€**, en raison principalement de l'augmentation du taux de cotisation de la part patronale, et s'établissent à hauteur de **4,3 M€**.

4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2018 à **329,6 M€**. Elle enregistre une évolution de **-0,4 %** par rapport à 2018 (**331 M€**).

Cette évolution est néanmoins ramenée à **+0,4 %**, à périmètre constant, c'est-à-dire en comparant l'année 2019 avec l'année 2018 reconstituée comme une année complète au niveau des Nouveaux Temps de l'Enfant (cette réorganisation est intervenue en septembre 2018).

Les facteurs d'évolution de la masse salariale sont détaillés dans la partie « Ressources - Ressources humaines ».

5. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles ont augmenté de **320 k€** et représentent **839 k€** au CA 2019. Ces charges peuvent fluctuer de manière importante en fonction des années eu égard à leur nature même. Elles concernent pour beaucoup des indemnités à régler dans le cadre de contentieux ou de protocoles transactionnels.

II. Section d'investissement

A. Les dépenses d'équipement

Sur la période 2015-2020, le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon s'élève en terme d'échéanciers prévisionnels de crédits de paiement à plus de **700 M€**, pour une réalisation maximale fixée initialement à hauteur de **600 M€**.

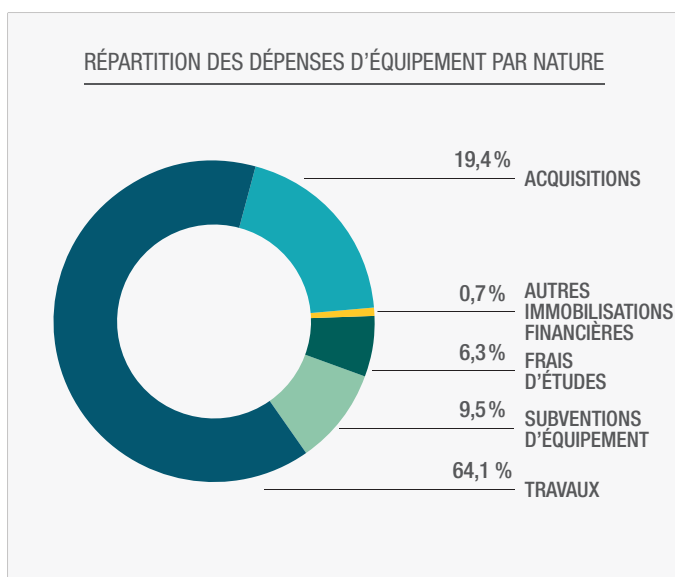
Cette consommation maximale a été réévaluée en 2018 à **650 M€**, afin d'accompagner le besoin accru en équipements publics, en particulier sur le secteur du scolaire, d'un territoire en pleine expansion démographique.

Pour rappel, entre 2015 et 2018, les dépenses d'équipement se sont élevées à près de **100 M€** en moyenne par an : **103 M€** en 2015, **95 M€** en 2016, **101 M€** en 2017 et **85 M€** en 2018. En 2019, la réalisation est revenue à un niveau plus soutenu de **118,3 M€** (y compris les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence, inscrites au chapitre 27 « autres immobilisations financières »), en adéquation avec l'accélération assez classique de la consommation en fin de mandat.

1. Dépenses par nature

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2019 se sont réparties de la manière suivante :

- **75,8 M€** pour les travaux (contre **54,9 M€** en 2018 soit **+ 20,9 M€**),
- **23,0 M€** pour les acquisitions (contre **12,6 M€** en 2018 soit **+ 10,4 M€**),
- **11,2 M€** pour les subventions d'équipement versées (contre **12,0 M€** en 2018 soit **- 0,8 M€**),
- **7,5 M€** pour les frais d'études et concessions, brevets et licences. (contre **5,2 M€** en 2018 soit **+ 2,3 M€**),
- Et **0,8 M€** pour les autres immobilisations financières (chapitre 27), incluant notamment les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence (construction du groupe scolaire et de l'Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants, ainsi que la restructuration du bâtiment Porche à destination de la salle de musique « Marché Gare »).



2. Dépenses par secteurs

L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépenses d'équipement (**39 M€**, soit **32 %** de l'ensemble).

Les travaux de conservation du patrimoine (« tous secteurs ») sont le deuxième poste de réalisation des dépenses du plan d'équipement de la Ville en 2019.

Il s'agit essentiellement de travaux visant à générer des économies d'énergie tels que la rénovation d'installations thermiques, le remplacement de menuiseries extérieures, la réfection des couvertures et étanchéité, l'installation de centrales photovoltaïques, etc.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR SECTEUR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL	0,9 %
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES	1,7 %
SOLIDARITÉS ET JEUNESSE	2,3 %
ENFANCE	2,5 %
ÉCLAIRAGE PUBLIC	4,3 %
AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT	5,9 %
SPORT	5,9 %
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9,5 %
ESPACES PUBLICS	11,1 %
CULTURE & PATRIMOINE	11,6 %
TOUS SECTEURS	12,1 %
SCOLAIRE	32,3 %

3. Dépenses par opérations

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations conduites sur 2019 :

SECTEUR	OPÉRATIONS	RÉALISÉ 2019 (M€)
SCOLAIRE	Groupe scolaire ZAC des Girondins - Création école nouvelle	6,7
SCOLAIRE	Groupe scolaire PUP Berliet - Acquisition et construction école nouvelle	5,9
SCOLAIRE	Groupe scolaire Joannès Masset - Construction école nouvelle	5,5
SCOLAIRE	Groupe scolaire provisoire Duvivier Cronstadt - Construction d'un groupe scolaire provisoire de 11 classes	4,1
ESPACES PUBLICS	Changement des lecteurs bancaires des horodateurs	3,9
TOUS SECTEURS	Travaux de conservation du patrimoine	3,4
AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT	Production du logement social - Subventions d'équipement	2,7
CULTURE ET PATRIMOINE	Bibliothèque Part-Dieu - Réhabilitation du silo	2,1
SCOLAIRE	Groupe scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité	2,0
SCOLAIRE	Groupe scolaire Anatole France - Restructuration et extension restaurant scolaire	1,8
SCOLAIRE	Groupe scolaire Julien Duret - Construction école nouvelle	1,6
SCOLAIRE	Groupe scolaire Lumière - Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres école élémentaire et école maternelle	1,6
SCOLAIRE	Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension	1,5
SOLIDARITÉS ET JEUNESSE	Centre social et EAJE Langlet Santy - Construction (foncier compris)	1,5
SPORT	Piscine de Vaise - Contrat de performance énergétique	1,3

B. Principales recettes

1. Le FCTVA

Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **16,404 %** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans.

La Ville a ainsi perçu en 2019 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2017, pour un montant de **13,8 M€**, en hausse de **44 %** par rapport à celui de 2018 (**9,6 M€**).

Cette forte augmentation résulte de l'évolution des dépenses d'investissement de **95 à 101 M€** entre 2016 et 2017, mais également de la régularisation de FCTVA sollicitée auprès de la Préfecture suite au changement de modalité de gestion de la cuisine centrale de Rillieux courant 2018.

2. Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **9,2 M€** au titre des subventions d'équipement en 2019 (contre **5,4 M€** en 2018).

Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment :

- La mission sécurité et prévention, avec le versement de la subvention accordée par la Commission Européenne d'un montant de **793 k€** dans le cadre du projet « Securcities »,
- La mission Enfance, avec le versement de subventions de la CAF pour un montant total de **252 k€** en 2019, affectées aux travaux intervenus sur les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) Debourg, Renoir et les Vercoquins.

La Ville a également perçu **297 k€** au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la mise en accessibilité des

bâtiments, **205 k€** pour des travaux dans les groupes scolaires et **50 k€** pour des travaux d'amélioration thermique sur la piscine Saint-Exupéry.

Enfin, la Ville perçoit des recettes pour les travaux d'équipements de superstructure qu'elle doit réaliser dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Elle a ainsi reçu **4,3 M€** en 2019 pour la réalisation de la salle d'évolution dans le cadre de la ZAC des Girondins, **520 k€** pour le groupe scolaire du PUP Patay, **728 k€** pour le groupe scolaire du PUP Saint Vincent de Paul et **1 158 k€** pour le groupe scolaire du PUP Ginko.

3. Les cessions

Le produit des cessions, bien que comptabilisé en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.

Le produit des cessions s'élève en 2019 à **3,3 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine, dont les plus significatifs sont :

- Un terrain situé au 13 et 15 rue de la Gare, 22 et 24 rue Laure Diebold dans le 9^e arrondissement pour un montant total de **2,6 M€**,
- Un terrain sis impasse Victor Hugo dans le 3^e arrondissement pour un montant total de **0,2 M€**.

En dehors de ces produits fonciers, les recettes de cessions proviennent pour l'essentiel de matériels réformés dont majoritairement des véhicules, cédés via le site d'enchères publiques « Agorastore ». Le montant de ces recettes devrait progresser sur les exercices à venir, en raison de l'accélération de la mise à la réforme d'un nombre important de véhicules dont des poids lourds et utilitaires, induite par la mise en place de la ZFE (Zone à Faibles Émissions).

III. Gestion active de la dette

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au meilleur coût possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels. A cette fin, un large panel de financeurs bancaires ou obligataires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés par la Ville.

A. La gestion de la dette

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2018	31/12/2019	ÉVOLUTION
Niveau de la dette	410 389 306	389 779 443	- 5,02 %
Taux moyen ¹ (hors swap)	1,42 %	1,27 %	- 15 points de base
Taux moyen (swap compris)	1,42 %	1,28 %	- 14 points de base
Durée de vie moyenne ²	5 ans et 3 mois	5 ans et 4 mois	+ 1 mois

¹ Taux moyen : il est fonction du niveau de taux de la période et pondéré par le capital restant dû de chaque emprunt.

² Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement et pondérée par l'encours de chaque emprunt.

Au cours de l'année 2019, la Ville de Lyon a réalisé près de **120 M€** de dépenses d'équipement sur le budget principal et les budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, contre **86 M€** en 2018. Pour financer ces dépenses d'équipement, deux emprunts bancaires ont été levés pour **30 M€** ainsi qu'un emprunt obligataire de **25 M€**. Après avoir diminué en 2018, le taux de financement des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts a augmenté entre 2019 (**46 %**) et 2018 (**41 %**).

L'encours de dette de la Ville a enregistré un recul de **20,6 M€** de 2018 à 2019, et atteint ainsi son point le plus bas sur le mandat.

Récapitulatif de la campagne de financement 2019

Les emprunts suivants ont été mobilisés sur l'exercice :

- **Un emprunt obligataire (code ISIN FR0013469038) de 25 M€ avec la BRED en tant qu'agent placeur** : il s'agit de la quinzième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **0,36 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **50 225 €**, soit un taux actuariel de **0,38 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois (non flooré) de **0,23 %**.

Date de mobilisation des fonds : 19 décembre 2019

- **Un emprunt bancaire de 15 M€ avec la Société Générale** : prêt souscrit en décembre 2019 pour une durée de 15 ans, indexé à Euribor 12 mois capé à **1 %** auquel s'ajoute une marge de **0,59 %** (base exact/360). L'Euribor 12 mois étant flooré à **0 %**, les intérêts ne peuvent pas être négatifs. Il n'y a pas de frais de mise en place sur cet emprunt.

Date de mobilisation des fonds = 23 décembre 2019

- **Un emprunt bancaire de 15 M€ avec la Banque Postale** : prêt souscrit en décembre 2019 pour une durée de 14 ans et 11 mois, indexé à Euribor 12 mois auquel s'ajoute une marge de **0,38 %** (base exact/360). L'Euribor 12 mois étant flooré à **0 %**, les intérêts ne peuvent pas être négatifs. La commission d'engagement est de **7 500 €** aboutissant ainsi à une marge actuarielle de **0,39 %**.

Date de mobilisation des fonds : 27 décembre 2019

Campagne de remboursements anticipés

La ville a procédé au remboursement par anticipation de dix emprunts Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de **34 539 447,32 €** : ces emprunts n'ont fait l'objet d'aucun refinancement. Réalisés en contrepartie du règlement de 10 indemnités de remboursement anticipé pour un montant total de **307 224,14 €** et des intérêts courus pour un montant de **530 910,51 €**, ces remboursements permettront à la Ville d'économiser **2 M€** de frais financiers pour les 10 années à venir (soit une moyenne de **200 k€** par an).

La campagne d'emprunts 2019 s'est déroulée dans le contexte suivant :

- **Maintien d'une liquidité abondante dans le secteur du financement des collectivités locales** : cette situation, amorcée en 2015, résulte en grande partie de la politique monétaire pratiquée par la Banque Centrale Européenne (BCE). Pour rappel, cette dernière a, d'une part, abaissé ses taux directeurs de manière inédite, incitant ainsi les banques à prêter de l'argent à l'économie réelle et, d'autre part, mis en place son programme de quantitative easing (QE) pour abaisser le niveau des taux longs. Ces deux actions permettent à la Ville de bénéficier conjointement de nombreuses réponses lors de ses appels d'offres (bancaires et obligataires) et de taux compétitifs.

- **Recours soutenu aux offres de financement obligataire** : celles-ci sont, et de façon significative, financièrement plus intéressantes que l'offre bancaire traditionnelle. Elles permettent également à la Ville de diversifier ses sources de financement.

- **Suivi des émissions obligataires réalisées antérieurement grâce au programme EMTN** : pour structurer le recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n° 2013/6004) et de rendre annuellement compte de sa mise en œuvre opérationnelle.

En 2019, le coût de la révision annuelle du programme s'est élevé à **25 550 €**.

Parmi les 19 émissions obligataires lancées par la Ville, 15 l'ont été dans le cadre de ce programme EMTN. Le détail des émissions réalisées au 31 décembre 2019 est le suivant :

TRANCHE	CODE	PLACEUR	NOTIONNEL MATURITÉ		DATE		AMORTISSEMENT	CONDITIONS FINANCIÈRES		
			Total: 225 M€		Emission	Remboursement	Mode	Taux facial	Frais	Taux actuariel
1	FR0012187060	BNP - Paribas	20	9 ans	02/10/2014	02/10/2023	In fine	Taux fixe à 1,475 %	0,210 %	1,50 %
2	FR0012256998	Société Générale	10	5 ans	04/11/2014	04/11/2019	In fine	Euribor 3 mois + 0,30 %	0,271 %	0,35 %
3	FR0012355352	Commerzbank AG	20	10 ans	19/12/2014	19/12/2024	In fine	Taux fixe à 1,69 %	0,283 %	1,72 %
4	FR0012517290	Nomura International Plc	10	7 ans	09/02/2015	09/02/2022	In fine	Euribor 3 mois + 0,33 %	0,746 %	0,44 %
5	FR0012518124	Commerzbank AG	10	3 ans	25/02/2015	25/02/2018	In fine	Euribor 3 mois + 0,32 %	0,406 %	0,46 %
6	FR0012657476	BRED Banque Populaire	20	10 ans	10/04/2015	10/04/2025	In fine	Euribor 3 mois + 0,40 %	0,255 %	0,43 %
7	FR0013111549	BNP - Paribas	10	10 ans	09/02/2016	09/02/2026	In fine	Taux fixe à 1 %	0,409 %	1,04 %
8	FR0013153087	GFI Securities Services	15	1 an	13/04/2016	18/04/2017	In fine	Euribor 6 mois + 0,05 %	0,108 %	0,11 %
9	FR0013249372	HSBC	20	9 ans	07/04/2017	07/04/2026	In fine	Taux fixe à 1,136 %	0,20 %	1,16 %
10	FR0013261948	GFI Securities Services	15	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,05 %	0,26 %	1,078 %
11	FR0013261930	GFI Securities Services	5	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,01 %	0,52 %	1,10 %
12	FR0013301181	GFI Securities Services	10	10 ans	8/12/2017	8/12/2027	In fine	Taux fixe à 0,93 %	0,25 %	0,95 %
13	FR0013336732	Société Générale	15	10 ans	30/05/2018	30/05/2028	In fine	Taux fixe à 1,05 %	0,175 %	1,068 %
14	FR0013336922	HSBC	20	10 ans	01/06/2018	01/06/2028	In fine	Taux fixe à 1,058 %	0,25 %	1,084 %
15	FR0013469038	BRED	25	10 ans	19/12/2019	19/12/2029	In fine	Taux fixe à 0,36 %	0,20 %	0,38 %

Outre la traditionnelle vigilance dans la répartition entre taux fixes et taux révisables et entre prêteurs (ou, plus précisément pour le programme EMTN, entre agents placeurs), le recours au financement obligataire impose de veiller à une répartition équilibrée entre les investisseurs.

1. Répartition de l'encours de dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2019, la dette de la Ville de Lyon était composée de **51** emprunts pour un capital restant dû de **389,8 M€** dont :

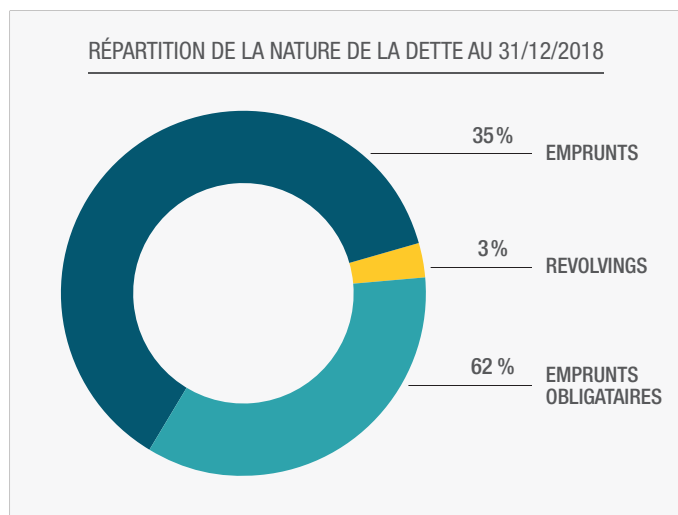
- **32** emprunts bancaires auprès de 12 établissements prêteurs pour un encours de **136 279 440 €** contre **166 284 065 €** fin 2018 (- **18,04 %**). Ce nouveau repli de l'encours bancaire (- **14,6 %** entre 2017 et 2018) est lié à l'amortissement contractuel que connaît ce dernier, doublé d'un recours majoritairement tourné vers l'obligataire. En 2019, la Ville a toutefois fait appel au financement bancaire classique pour atténuer la diminution de cet encours.

- **16** emprunts obligataires pour un montant de **240 666 662 €** contre **228 509 996 €** à fin 2018 soit une progression de **5,3 %** (contre une progression de 18,4% entre 2016 et 2017 et **10,7 %** entre 2017 et 2018).

- **3** emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs pour un plafond de **12 833 340 €** contre **15 595 244 €** soit un recul de **17,7 %**, mobilisés à hauteur de **12 833 340 €** au 31 décembre 2019. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving est due à l'amortissement annuel de ce dernier. Les revolvings sont de nouveau proposés par quelques établissements bancaires, cependant au vu de leur coût, qui demeure onéreux, la Ville choisit de ne pas les souscrire.

- **9** contrats de couverture de taux (5 SWAP et 4 CAP) auprès de **4** salles de marché pour un volume de **24 554 073 €** (contre **30 166 822 €** fin 2018), qui portent sur **8** emprunts.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2018 ET 2019	DETTE AU 31/12/2018		DETTE AU 31/12/2019		ÉVOLUTION
	Montant (€)	PART (%)	Montant (€)	PART (%)	%
Bancaire	166 284 065	40,51	136 279 440	34,96	-18,04
Revolving	15 595 244	3,80	12 833 340	3,29	-17,70
Obligataire et assimilé	228 509 996	55,68	240 666 662	61,74	5,32
TOTAL	410 389 306	100,00	389 779 442	100,00	-5,02



La part des emprunts obligataires dans la structure de financement de la Ville est toujours en progression: elle représente désormais **62 %** contre **56 %** en 2018.

Enfin, pour ce qui concerne la résolution de la position liée au snowball: le remboursement par anticipation de l'emprunt (soit **5 333 333,33 €**) s'est effectué en 2013 moyennant le règlement d'une soule de **7,950 M€** sur 5 ans soit **1,590 M€/an** de 2014 à 2018.

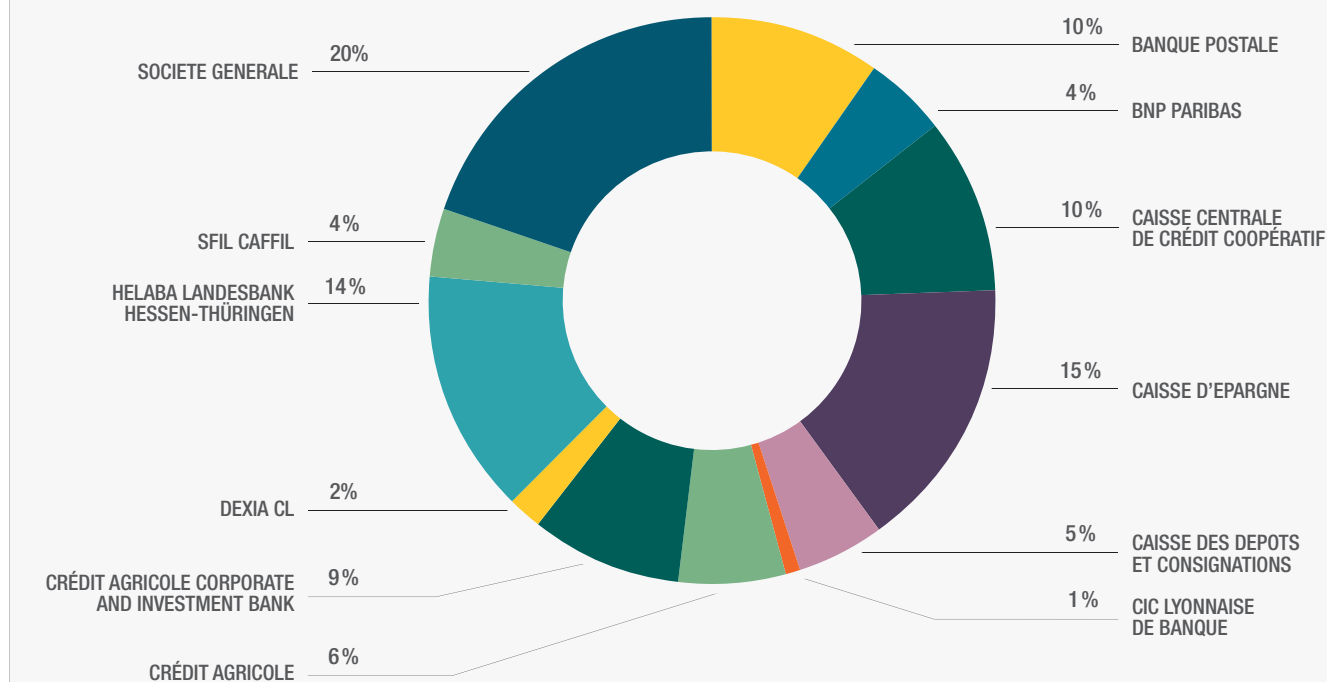
Si la Ville n'avait pas réalisé ce remboursement anticipé, elle aurait acquitté un taux de **78,86 %** lors de l'échéance de novembre 2019 (contre **70,07 %** lors de l'échéance de novembre 2018), ce qui aurait représenté un coût sur l'année 2019 de **1,543 M€**.

Au global, sans cette négociation, la Ville aurait acquitté au 31/12/2019 la somme de **10,69 M€** à majorer des intérêts supplémentaires à échoir jusqu'au 12/10/2021 estimés à **1,731 M€**.

2. Répartition de l'encours de dette par établissements prêteurs

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS	DETTE AU 31/12/2018		DETTE AU 31/12/2019		ÉVOLUTION
	Montant (€)	PART (%)	Montant (€)	PART (%)	%
Investisseurs obligataires	226 999 996	55,31	240 666 662	61,74	6,02
Caisse des Dépôts et Consignations	47 600 323	11,59	6 842 218	1,76	-85,62
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes	26 261 904	6,39	23 166 666	5,94	-11,78
Helaba	22 871 030	5,57	20 345 484	5,22	-11,04
Société Générale	17 686 590	4,31	30 109 484	7,72	70,23
Crédit Coopératif	16 499 999	4,02	15 166 666	3,89	-8,08
Crédit Agricole Centre-Est	13 970 745	3,89	9 144 202	2,35	-42,74
Crédit Agricole CIB	15 333 333	3,24	13 333 333	3,42	-13,04
BNP – Paribas	8 066 032	1,96	6 721 694	1,72	-16,66
Caisse Française de Financement Local	7 167 126	1,74	5 283 033	1,36	-26,28
Dexia - Crédit local	4 843 333	1,18	2 666 667	0,68	-44,94
CIC - Lyonnaise de Banque	1 999 999	0,48	1 333 333	0,34	-33,32
Crédit Mutuel du Sud-Est	838 889	0,20	0	NC	NC
Crédit Foncier de France	250 000	0,06	0	NC	NC
La Banque Postale	0	NC	15 000 000	3,85	NC
TOTAL	410 389 306	100,00	389 779 443	100,00	-5,02

ENCOURS AU 31/12/2018 PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS (HORS INVESTISSEURS OBLIGATAIRES)



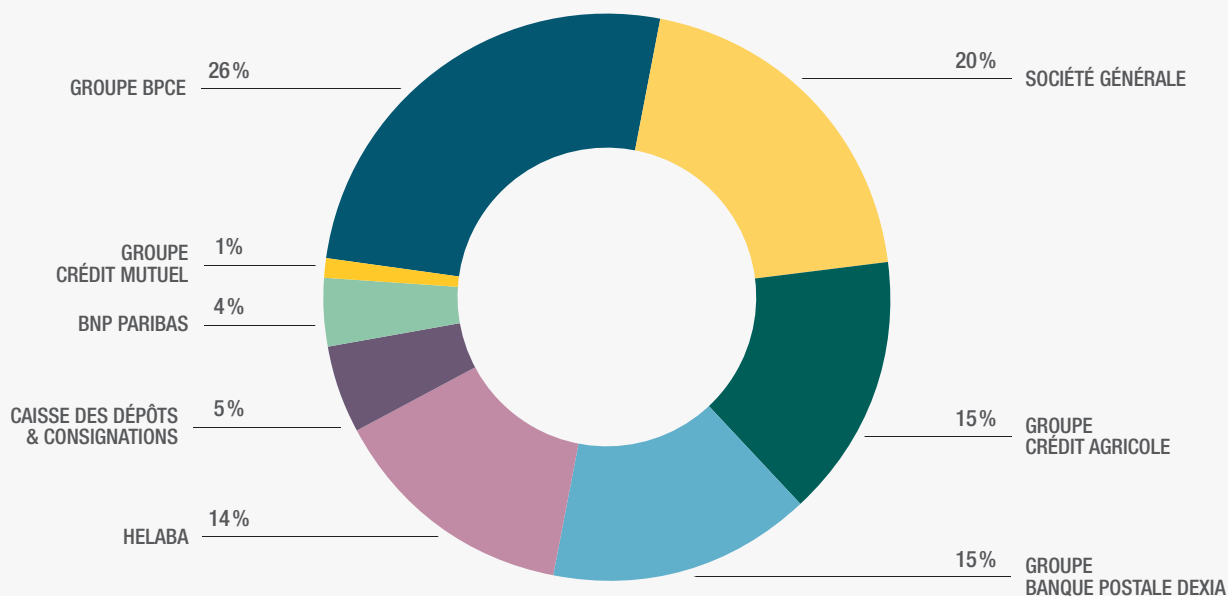
Le pool des financeurs de la Ville de Lyon demeure diversifié et équilibré. Il compte, hors obligataire, 12 différents prêteurs ou types de prêteurs à fin 2019. Les trois premiers de ces prêteurs (Société Générale / Caisse d'Epargne Rhône Alpes / Helaba) représentent 18,89% de l'encours total, soit une légère diminution par rapport à 2018 (23,57%).

L'analyse par groupe bancaire fait apparaître une moindre diversification, les trois premiers d'entre eux représentant 23,44% de l'encours total à fin 2019 contre 29,22% à fin 2018, elle demeure cependant répartie sur 8 partenaires différents (stable par rapport à 2018 et 2017).

Au 1^{er} rang en 2018, la Caisse des Dépôts et Consignations est passée au 6^e rang en 2019 suite au remboursement par anticipation de 10 emprunts devenus trop onéreux.

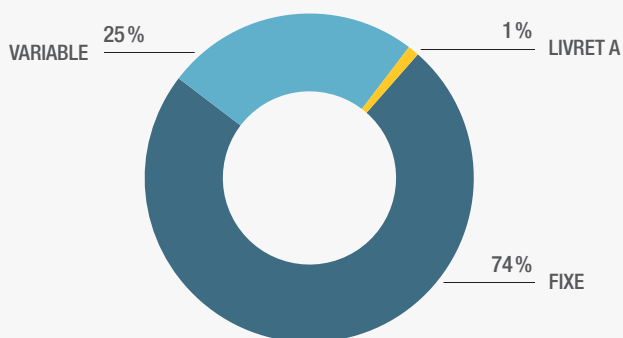
ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2018 ET 2019	DETTE AU 31/12/2018		DETTE AU 31/12/2019		ÉVOLUTION %
	Montant (€)	PART (%)	Montant (€)	PART (%)	
Investisseur obligataire	226 999 996	55,31	240 666 662	61,74	6,02
Caisse des Dépôts et Consignations	47 600 323	11,60	6 842 218	1,76	-85,62
Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne	43 011 904	10,48	38 333 333	9,83	-10,87
Groupe Crédit Agricole	29 304 079	7,14	22 477 535	5,77	-23,29
Helaba	22 871 030	5,57	20 345 484	5,22	-11,04
Société Générale	17 686 590	4,31	30 109 484	7,72	70,23
La Banque Postale-Dexia - Crédit local et assimilé	12 010 459	2,93	22 949 700	5,89	91,09
BNP - Paribas	8 066 032	1,97	6 721 694	1,72	-16,66
Groupe Crédit Mutuel	2 838 889	0,69	1 333 333	0,34	-53,03
TOTAL	410 389 306	100,00	389 779 443	100,00	-5,02

RÉPARTITION PAR GROUPES BANCAIRES AU 31/12/2019 (HORS OBLIGATAIRES)

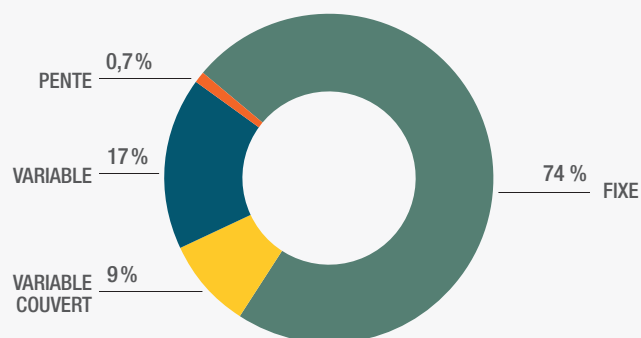


3. Répartition de l'encours de dette par taux

RÉPARTITION PAR TYPE DE RISQUE AU 31/12/2019 (HORS COUVERTURES)



RÉPARTITION PAR TYPE DE RISQUE AU 31/12/2019 (AVEC COUVERTURES)



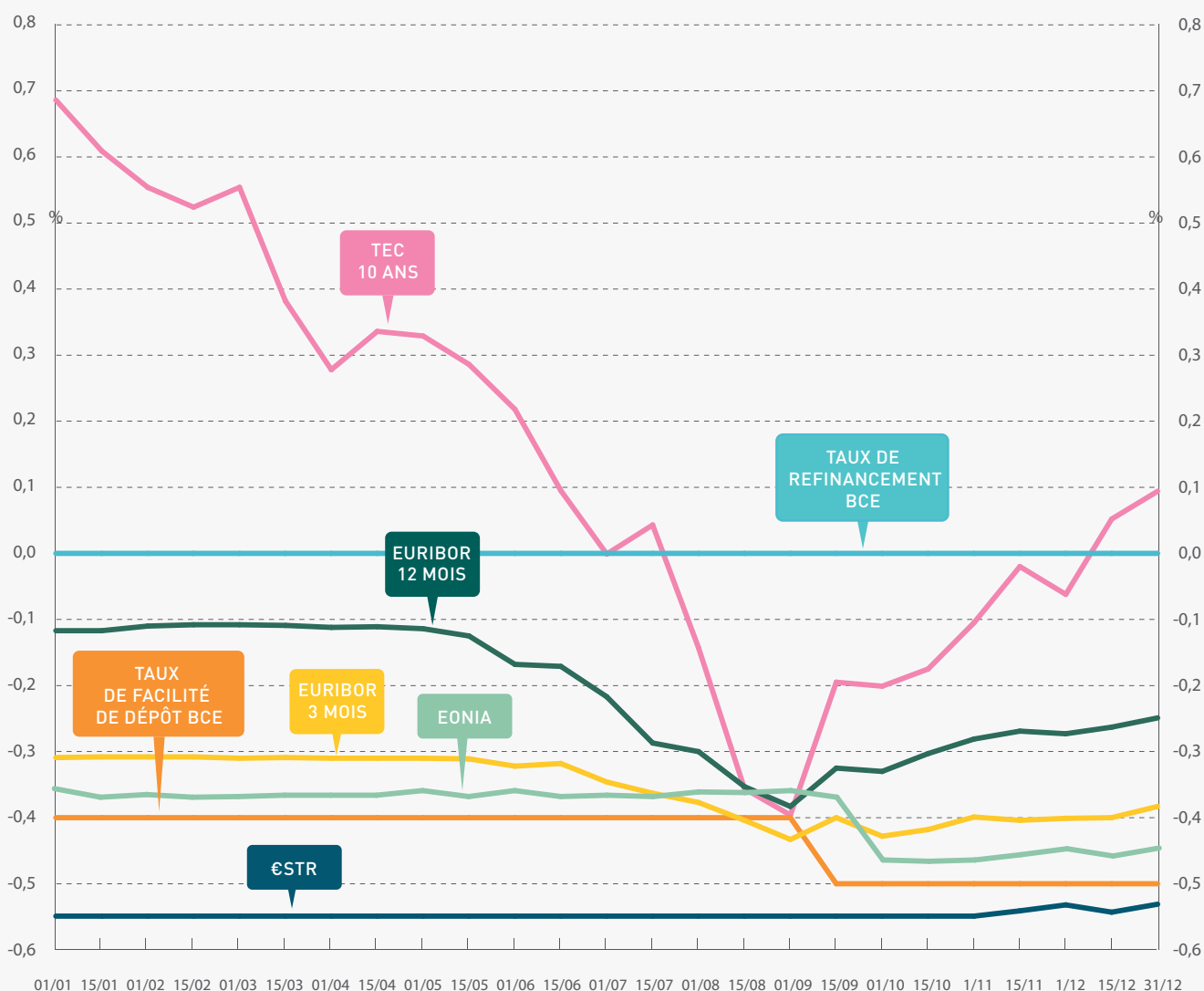
Les taux d'intérêt à court terme se sont enfoncés un peu plus encore en territoire négatif sur l'année 2019. L'inflation en zone euro restant éloigné de l'objectif de **2%** qu'elle s'est fixé, la Banque Centrale Européenne (BCE) a fait le choix d'abaisser de nouveau son taux de dépôt, le faisant passer de **-0,40%** à **-0,50%**.

Cependant, la nouvelle diminution des indices liés à la baisse du taux de dépôt ne bénéficie pas à la Ville sur ses nouveaux financements. En effet, les établissements bancaires ont adapté leurs propositions à cet environnement : ils ne permettent plus aux emprunteurs de bénéficier des index négatifs sur leurs nouveaux financements, et

appliquent désormais systématiquement des floors à **0%** : si l'index est négatif, celui-ci est considéré comme égal à **0%** et l'emprunteur règle l'intégralité de la marge. Cette disposition implique une perte d'opportunité pour l'emprunteur, qui vient augmenter le coût actuariel du produit proposé par la banque.

L'abaissement des taux directeurs par la BCE et la mise en place d'un programme de quantitative easing (QE) par cette dernière ont tout de même provoqué une diminution des taux. Grâce à cela, la Ville peut emprunter à taux fixe sur des taux très compétitifs par rapport au début des années 2010.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT EN 2019



La part de taux fixes dans l'encours de dette de la Ville progresse à nouveau sur 2019: elle s'établit à **74 %** contre **68 %** fin 2018. Cette hausse découle du recours important aux emprunts obligataires, majoritairement à taux fixe et amortissement in fine, mais également de l'amortissement naturel du stock de dette bancaire.

Une hausse des taux longs devait s'amorcer sur 2019 suite à l'arrêt de la politique de QE à partir du 1^{er} janvier 2019 par la BCE. Cependant, le ralentissement des fondamentaux économiques de la zone euro a poussé la BCE à prendre deux décisions sur les taux pour que l'inflation se rapproche de l'objectif des **2 %**. Lors de sa réunion de septembre 2019, elle a fait le choix d'abaisser à **-0,50 %** son taux de refinancement d'une part et de relancer son programme d'achat d'actifs (QE) à hauteur de **20 Md€** par mois d'autre part.

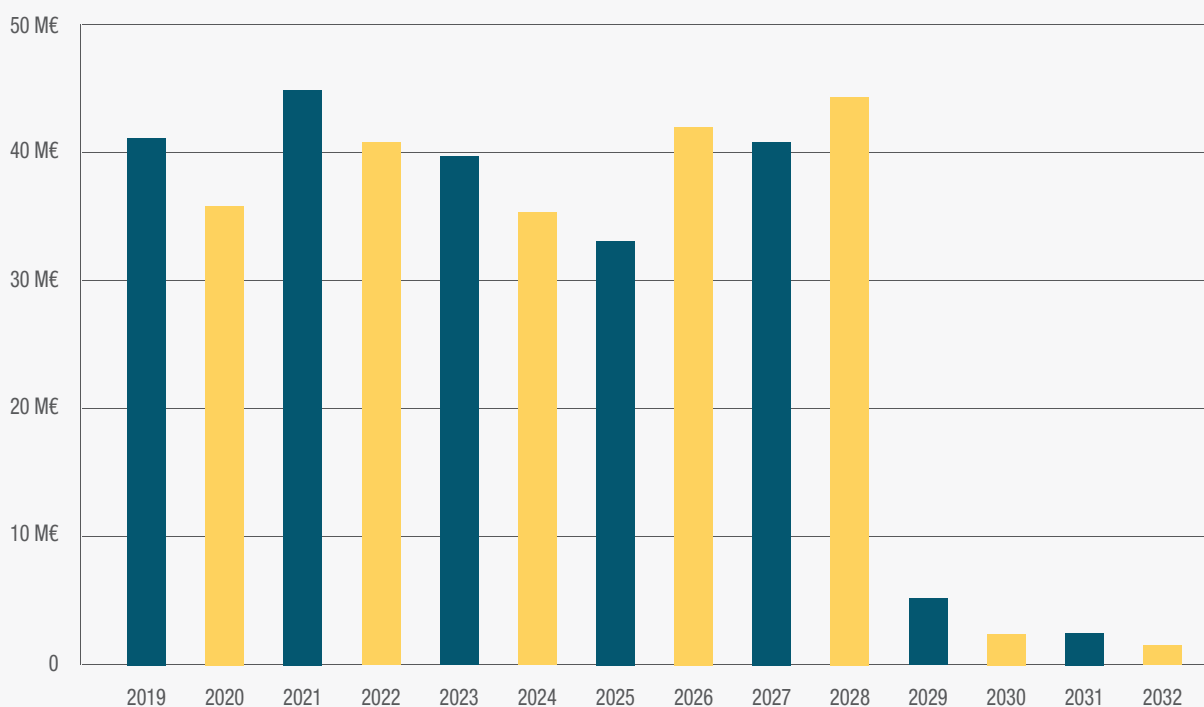
Concomitamment à la progression de la part des taux fixes, la part des taux variables dans l'encours de dette diminue (**26 %** de l'encours total contre **32 %** en 2018) mais permet toujours, dans le contexte de marché actuel, de profiter des taux courts très bas et même négatifs, et de dynamiser ainsi le taux moyen de la dette (ce-lui-ci s'établit à **1,28 %** fin 2019 contre **1,42 %** à fin 2018 et **1,40 %** à

fin 2017). Cet encours se répartit sur différentes indexations et à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux; il bénéficie en outre de la souscription de **4 caps** en 2017, et d'un nouveau financement de 2019 capé grâce auxquels **35 %** de la dette indexée sur Euribor est couverte.

La part de taux structurés continue de refluer et ne représente plus désormais que **0,2 %** contre **0,3 %** l'an dernier. Le dernier SWAP concerné est arrivé à échéance le 7 janvier 2020.

Enfin, le graphique ci-dessous présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré le recours depuis quatre ans à des amortissements essentiellement in fine, la Ville préserve le lissage de son profil d'amortissement global (autour de **40 M€** par an en moyenne) afin de ne pas créer de rebond inapproprié certaines années; elle veille ainsi à la fois au respect de la règle de l'équilibre budgétaire et au lissage des besoins de financements futurs. Il convient également de noter qu'il n'y a pas d'allongement de maturité de l'encours et même une durée de vie moyenne de la dette qui demeure faible et stable entre 2018 et 2019 (5 ans et 4 mois à fin 2019 contre 5 ans et 3 mois à fin 2018).

AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON



B. La gestion de la trésorerie

GESTION DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2018 (€)	EXERCICE 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
ENCOURS MOYEN DU PASSIF COURT TERME	12 773 815	6 611 117	-48,24
Dont revolving	7 302 873	6 611 117	-9,04
Dont billets de trésorerie	5 470 942	0	NC

Ainsi que le retrace le tableau ci-dessus, l'encours moyen du passif court terme s'est établi à **6,6 M€** en 2019 contre **12,8 M€** en 2018; il traduit pour la Ville de Lyon un moindre recours aux outils de gestion court terme sur l'année 2019.

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie, la Ville dispose des instruments court terme suivants :

- Un programme de billets de trésorerie d'un montant de **150 M€** auprès duquel **9 établissements bancaires** sont agents placeurs : ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 sur la base de la délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004. Depuis avril 2015, la rémunération de l'agent domiciliataire du programme a été modifiée unilatéralement, passant ainsi d'une rémunération forfaitaire par émission (36 € TTC par émission) quel que soit le montant émis (ce tarif n'avait jamais été révisé depuis 2004), à une rémunération forfaitaire de domiciliation de **60 €** à laquelle s'ajoutent des droits de garde variables selon la durée et le montant émis.

Après la crise financière déclenchée en 2008, la Ville a été conduite à utiliser activement son programme de billets de trésorerie afin de faire face aux conséquences de celle-ci : diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges ban-

caires pratiquées sur les lignes de trésorerie. Cet outil « désintermédié » permet en effet d'accéder directement à des financements à court terme en dehors des outils bancaires.

Au cours de l'année 2019, aucun billet de trésorerie n'a été émis, la Ville ayant disposé d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de faire face à ses dépenses.

- La Ville dispose de **4 contrats de lignes de trésorerie réparties sur 4 établissements bancaires pour un montant mobilisable de 120 M€**. Cette liquidité a connu, en lien avec l'abaissement des taux directeurs de la BCE, une baisse de ses coûts tant au niveau de la marge (autour de **0,30 %** en 2019, contre environ **0,80 %** en 2016) que de certains frais (suppression de la commission de non-utilisation). Pour rappel, ces lignes n'ont pas vocation à être actionnées mais simplement à servir de back-up aux émissions de billets de trésorerie.

Trois consultations sont lancées chaque année autour de janvier, juin et octobre, afin de limiter le risque d'exposition à une rupture de liquidité et maintenir l'encours total de lignes de trésorerie à **120 M€**, ce qui permet de compenser intégralement la disparition des lignes revolving.

Détail des contrats souscrits en 2019:

- Un contrat de **40 M€** auprès de la Banque Postale affichant une marge de **0,29 %** sur EONIA flooré à **0 %** et une commission de confirmation de **0,04 %** de l'encours (soit **16 000 €**), payée à la date d'effet du contrat. Il a été mis en place en février 2019 pour prendre fin en février 2020,
- Un contrat de **35 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,30 %** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0 %**, une commission de confirmation de **0,03 %** de l'encours versée trimestriellement et des frais de dossiers de **500 €** (soit un total de frais de **11 000 €**). Mis en place en juillet 2019, il prendra fin en juillet 2020,
- Un contrat de **5 M€** auprès de la Banque Rhône-Alpes affichant une marge de **1 %** sur Euribor 3 Mois flooré à **0 %** et une commission d'engagement de **0,04 %** du montant total de la convention. Mis en place en juillet 2019, il prendra fin en juillet 2020,
- Un contrat de **40 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,30 %** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0 %**, une commission de confirmation de **0,03 %** de l'encours versée trimestriellement et des frais de dossiers de 500 € (soit un total de frais de **12 500 €**). Mis en place en décembre 2019, il prendra fin en décembre 2020.

- **3 emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs pour un plafond de 12 833 340,90 €** au 31/12/2019, mais dont 2 seulement sont utilisés comme outils de gestion de trésorerie² pour un plafond de **5 333 341 €** contre **6 666 673 €** au 31/12/2018, soit un nouveau recul de **20 %**. La politique menée par la Banque Centrale Européenne a incité la Ville à modifier l'utilisation de ce type d'emprunts.

Auparavant, la commune les utilisait pour piloter son niveau de résultat de fin d'exercice. Depuis le passage en territoire négatif des taux courts termes, ces outils sont moins onéreux lorsqu'ils sont utilisés comme des emprunts classiques, la Ville utilise par conséquent ces contrats comme de l'emprunt et ne recourt plus aux possibilités de tirage qui lui sont offertes.

² Le 3^e de ces revolvings a été consolidé et n'est plus utilisé comme un outil de gestion de trésorerie, il s'amortit comme un emprunt classique..

C. Le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie

L'évolution du coût financier net de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers), tous budgets confondus, est de nouveau en baisse entre les deux exercices 2018 et 2019 (- **20,2 %**).

COÛT DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
Intérêts de la dette	5 932 930,38	6 300 263,12	6,2
Intérêts courus non échus	1 817,29	- 705 163,07	-38 903,0
Intérêts de la trésorerie	-	-	-
Intérêts payés sur produit de couverture	165 418,40	125 943,14	-23,9
INTÉRÊTS PAYÉS	6 100 166,07	5 721 043,19	-6,2
Indemnité de remboursement anticipé	1 590 000,00	307 224,14	-80,7
Services bancaires et assimilés	154 211,52	134 242,43	-12,9
COÛT GLOBAL DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	7 844 377,59	6 162 509,76	-21,4
Intérêts reçus sur produit de couverture	- 268 166,50	- 137 114,52	-48,9
Intérêts reçus sur billet de trésorerie	- 21 006,07	-	-100,0
Intérêts reçus sur émission obligataire	- 7 135,76	- 2 622,24	-63,3
COÛT NET DE LA DETTE	7 548 069,26	6 022 773,00	-20,2

Analyse de l'évolution des frais financiers:

• **La gestion de la dette:** La charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (**6,300 M€** en 2019 contre **5,933 M€** en 2018) et les charges réglées sur les swaps (**0,126 M€** en 2019 contre **0,165 M€** en 2018) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (**0,137 M€** en 2019 contre **0,268 M€** en 2018). Au total, la charge nette de la dette (hors intérêts courus non-échus) est, entre 2018 (**5,830 M€**) et 2019 (**6,289 M€**) en hausse de **7,9 %**. Cette croissance s'explique par le paiement des intérêts courus lors du remboursement anticipés des dix emprunts Caisse des Dépôts et Consignations, et par la diminution des intérêts perçus sur les produits de couverture.

• **La gestion de la trésorerie:** les intérêts liés à la gestion de la trésorerie sont pour l'année 2019 nuls, la Ville n'ayant pas mobilisé ses lignes de trésorerie sur l'exercice. La Ville n'a par ailleurs généré aucun revenu sur sa trésorerie en 2019, aucun outil n'ayant eu à être mobilisé au regard de son fonds de roulement excédentaire et de ses campagnes de mobilisation d'emprunts.

NOTICE

LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2019 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE QUI ONT PU AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture / patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et événementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2019, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Les chiffres de la masse salariale ne sont pas présentés par direction au Compte administratif 2019 en raison du changement de logiciel RH (les requêtes informatiques sont en cours de fiabilisation).

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2019.

Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents et donc de la masse salariale par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

NOMBRE D'ETP

Cabinet du Maire et services rattachés

Bureau du cabinet	62,4
Cabinets des maires d'arrondissement	42,5
Collaborateurs cabinet	16,0
Communication externe	23,4
Événements et animations	9,5
Protocole	14,0

Direction générale

Contrôle de gestion	9,2
Direction générale	14,3
Finances	39,7
Mission organisation et méthodes	2,8

Secrétariat général de la Ville

Assemblées	10,6
Commande publique	33,6
Mission développement durable	1,8
Mission égalité	7,0
Mission gestion de la relation usager	3,8
Secrétariat général de la Ville	3,0
Systèmes d'information télécommunications	69,7
Affaires juridiques	9,0
Assurances	5,0

Affaires sociales, sports, éducation et enfance

Affaires sociales sports éducation et enfance	13,0
Développement territorial	52,8
Education	1686,2
Enfance	814,3
Sports	424,0

Urbanisme, Immobilier, Travaux

Aménagement urbain	62,9
Mobilité Urbaine ¹	13,5
Eclairage urbain	84,7
Economie commerce artisanat	50,6
Espaces verts	346,7
Halles Paul Bocuse	7,0
Construction	54,5
Direction centrale de l'immobilier	122,8
Gestion technique des bâtiments	245,3
Logistique garage et festivités	60,3
Secrétariat générale DGUIT	34,6

Culture

Affaires culturelles	44,8
Archives municipales	32,5
Auditorium - orchestre national de Lyon	137,3
Bibliothèque municipale	432,8
CHRD ²	21,6
Maison de la Danse	18,0
Musée d'Art contemporain	31,6
Musée des Beaux-arts	111,9
Musées d'histoire et de sociétés	81,4
Opéra national de Lyon	209,8
Service archéologique municipal	28,1
Théâtre des Célestins	45,4
Théâtre de la Croix-Rousse	9,0
Théâtre du Point du jour	3,0
Théâtre Nouvelle génération	9,0

Ressources humaines

Administration du personnel	58,6
Communication et coopérations internes	8,0
Emploi et compétences	63,5
Pilotage financier et juridique RH	9,3
Relations sociales et vie au travail	34,1
Ressources humaines	1,0
Systèmes d'information ressources humaines	11,8

Service au public et sécurité

Cadre de vie	19,6
Cimetières	62,8
Ecologie urbaine	41,4
Mairie du 1 ^{er} arrondissement	22,8
Mairie du 2 ^e arrondissement	23,8
Mairie du 3 ^e arrondissement	41,7
Mairie du 4 ^e arrondissement	30,2
Mairie du 5 ^e arrondissement	27,6
Mairie du 6 ^e arrondissement	26,8
Mairie du 7 ^e arrondissement	32,5
Mairie du 8 ^e arrondissement	37,4
Mairie du 9 ^e arrondissement	34,0
Mairies d'arrondissement	16,1
Police municipale	404,3
Lyon en Direct	31,4
Régulation urbaine	31,2
Secrétariat général DGSPS	56,5
Sécurité et prévention ³	76,1

Total

6 853,1

1. Ex - Déplacement urbain
2. Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

3. La supervision globale est dorénavant comptabilisée au sein de la direction Sécurité et Prévention

02.

RESSOURCES

L'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal, hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse, se sont élevées, en 2019, à 329,57 M€, soit 57,2 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (576 M€). Elles enregistrent une baisse de -0,4 % (-1,4 M€) par rapport au compte administratif 2018.

Afin d'être à périmètre comparable, il est nécessaire de procéder au retraitement de dépenses se traduisant par un changement de périmètre : cela concerne, en 2018, le passage aux nouveaux temps de l'enfant (NTE) à compter de septembre 2018. Il y a lieu de considérer 2018 avec une projection du coût qu'auraient représenté 12 mois de NTE (et non pas seulement 4 mois).

Aussi, après retraitement pour être à iso-périmètre, les dépenses de personnel du budget principal évoluent de +0,4% (+1,3 M€).

Il convient de noter :

- La progression du coût des mesures nationales en 2019 (après une forte baisse en 2018 par rapport à 2017) liée à la reprise de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations (PPCR) suspendu en 2018,
- L'organisation des élections européennes (absence d'élections en 2018),
- La hausse du coût des mesures locales avec notamment la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant et de la participation employeur.

1. Les moyens permanents

- Dépenses 2018 : 285 881 k€
- Dépenses 2019 : 286 157 k€
Soit + 276 k€, + 0,1 %,
- Recettes 2019 : 830,4 k€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) des agents sur postes permanents (qui représentent 89,7 % des dépenses de personnel de la ville) enregistrent une progression de +0,1 % (+0,3 M€).

Cette progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

- Le solde GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria,
- La poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) avec une revalorisation indiciaire de l'ensemble des catégories,
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ces hausses sont toutefois atténuées :

- Par la baisse des effectifs permanents de -60 ETP (équivalents temps plein), en lien avec les sorties d'effectifs et le niveau de vacance des postes, l'application des Plans de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) 2019 et antérieurs et du gel de postes permanents contre l'octroi de moyens non permanents dans l'attente de la mise en œuvre de réorganisations,
- Et par la proportion plus importante de départs en retraite des agents de catégorie A par rapport à la part des effectifs qu'ils représentent.

Les recettes proviennent, quant à elles, principalement des remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Métropole, FC Lyon Basket Féminin, ...).

2. Les moyens non permanents

- Dépenses 2018 : 22 386 k€,
- Dépenses 2019 : 20 849 k€,
Soit - 1 537 k€, - 6,9 %,
- Recettes 2019 : 422,6 k€.

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) leur permettant de recourir à des agents non permanents s'agissant d'accroissements temporaires (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacances ainsi que de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacances, en euros) et suivies mensuellement.

La baisse observée résulte de la mise en place des Nouveaux Temps de l'Enfant (NTE) à compter de septembre 2018, avec un impact de 4 mois en 2018 et de 12 mois en 2019.

Cette baisse est atténuée par la hausse observée sur les moyens non permanents hors NTE liée :

- A la majoration des enveloppes du PGAEC initial des directions,
- A la hausse des moyens accordés en compensation de gels de postes permanents dans l'attente de la mise en œuvre de projets de réorganisation,
- A la poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR),
- A la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements :

- Par l'Opéra, des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents,
- Par les agents, pour régularisation de trop-perçus.

La politique sociale

La collectivité développe des actions dans de nombreux domaines comme l'accès aux soins, les prestations sociales, l'accompagnement et l'intégration de personnes en situation de handicap et prône l'égalité des chances pour tous.

Elle veille, par ailleurs, à poursuivre la promotion du travail comme un opérateur de santé et d'intégration sociale : améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs et prévenir, par des dispositifs transversaux, l'usure professionnelle et l'inaptitude, sources de précarité.

Une baisse de l'absentéisme tous motifs confondus est observée depuis 2016 et se confirme en 2019.

1. Les politiques sociales

- Dépenses 2018: 15 130 k€,
- Dépenses 2019: 14 854,5 k€,
Soit -27,6 k€, - 1,82 %,
- Recettes 2019: 1 874,4 k€.

Les dépenses à caractère social relevant du budget principal (hors Auditorium M. Ravel, Théâtre des Célestins et Halles P. Bocuse), comprennent en particulier :

a. Les dépenses directes (chapitre 012) :

• Santé- Prévoyance :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, en application du décret n° 2011-1474, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam, et a augmenté sa participation au bénéfice des agents.

En 2019, la participation employeur pour le budget principal et pour les deux risques, santé et prévoyance, s'est élevée, forfait social compris, à 3 031 K€ contre 3 133 K€ en 2018, soit une baisse de - 104 k€ (- 3,3 %). S'agissant du risque santé uniquement, la participation employeur s'élève à 2 204 k€ pour 2019 (2 282 k€ en 2018).

En intégrant les budgets annexes, la participation s'est élevée à 3 096,6 k€ en 2019 contre 3 214 k€ en 2018, soit une baisse de 117,7 k€ (- 3,7 %).

Au 31 décembre 2019, 4 380 agents (relevant du

budget principal et des budgets annexes) ont adhéré au contrat santé, ils étaient 4 524 en 2018, soit une diminution de 3,2 %. Cette baisse est probablement à mettre en lien avec le recours, pour un certain nombre d'agents, à la couverture santé de leur conjoint dont le principe a été rendu obligatoire pour tout employeur du secteur privé depuis 2016, mais aussi à l'augmentation des tarifs santé au 1^{er} janvier 2018.

Au 31 décembre 2019, 4 693 agents (relevant du budget principal et des budgets annexes) étaient adhérents au contrat prévoyance, pour 4 828 en 2018, soit une baisse de 2,8 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Ville a opté pour la subrogation. Celle-ci permet aux agents titulaires malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de rémunération versé au titre de la prévoyance, leur évitant ainsi de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville, cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam. En 2019, les prestations versées par la Ville au titre de la subrogation s'élèvent à 1 421 k€ (1 587 k€ en 2018). Cette baisse est à rapprocher de celle de l'absentéisme pour 2019. Par ailleurs, d'importantes requalifications ont eu lieu en février et octobre 2019, alors qu'il n'y en avait eu qu'en octobre 2018 (les requalifications interviennent quand un agent à mi-traitement en maladie ordinaire et donc bénéficiaire de la subrogation voit sa maladie requalifiée en longue maladie, par exemple, avec rétablissement de son plein traitement de façon rétroactive. Cela conduit donc à une moindre dépense de subrogation le mois de la requalification).

• Restauration :

En 2019, 5 925 k€ ont été octroyés dans le cadre de la participation employeur pour les titres restaurant, soit une légère augmentation par rapport à l'année 2018 (+ 74 k€, soit + 1,3 %). La valeur faciale est passée, en septembre 2019, à 7,5 € par titre restaurant (au lieu de 7 € précédemment) avec une participation employeur majorée à 60 % (plafond). Le nombre de titres restaurant attribué (18 par mois pour un agent à temps plein) correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

• Aide pour les trajets domicile-travail :

Le plan de déplacements domicile-travail effectués au moyen de transports publics a été instauré en 2010. Il permet la prise en charge partielle (50 % dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL, mise en place en 2005, pour permettre aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

1 232 k€ ont été mandatés en 2019 (1 225 k€ en 2018), soit une progression de 0,6 % en raison de la hausse des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019. 4 432 agents relevant du budget principal et des budgets annexes ont bénéficié de l'aide pour les trajets domicile-travail (4 425 agents en 2018).

• Aides complémentaires :

Les dépenses de politique sociale comprennent également :

- Les capitaux décès versés aux ayants-droit des agents décédés (47 k€),
- La prise en charge de l'indemnité de cherté de vie des congés bonifiés (10 k€ pour 7 dossiers),
- Les aides aux parents d'enfants handicapés (137,9 k€) en baisse par rapport à 2018 (143,4 k€) du fait d'une diminution du nombre d'agents bénéficiaires passant de 77 en 2018 à 75 en 2019,
- Les aides aux vacances collectives (45,9 k€).

b. Les subventions :

Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (dont le Comité des Œuvres Sociales de la Ville) diminuent légèrement du fait de la baisse du nombre d'agent-es actif-ves adhérent-es du COS : -1 % (2,97 M€ en 2019, 3 M€ en 2018), en lien avec la diminution du nombre d'intervenants sur le temps périscolaire depuis la mise en œuvre des nouveaux temps de l'enfant.

c. Recettes

Elles proviennent essentiellement du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville. En 2018 et 2019, les recettes ont été moindres en raison du retard engendré par le changement de logiciel paie dans le trai-

tement administratif des dossiers. On distingue également la vente directe aux agents de titres restaurant (16,7 k€), le reversement contractuel avec le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées (337 479 € en 2019).

2. Prévention et ergonomie :

- Dépenses 2018: 814,4 k€
- Dépenses 2019: 1 118,9 k€,
Soit + 304,5 k€, soit + 37,4%,
- Recettes 2019: 294,6 k€.

Ce domaine intègre les dépenses de prise en charge des actions en faveur des agents en situation de handicap, de prévention des risques professionnels, de diagnostics et d'études ergonomiques pour l'accompagnement de projets ou d'aménagements de postes de travail, d'achat d'équipements de protection individuelle, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Entre 2018 et 2019, les dépenses de ce programme progressent de + 37,4%.

2019 correspond à la prorogation d'une année du conventionnement triennal intervenu en 2016 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) destiné à mener des actions en faveur des agents de la Ville en situation de handicap.

Les actions menées en 2019 ont représenté 77 k€ (129 k€ en 2018). Cette baisse s'explique notamment par la diminution en année pleine du prix du mobilier ergonomique et par la moindre prise en charge par le FIPHFP de certaines prestations dont une plateforme d'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF).

Fin 2019, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est de 8,5% (8,3% fin 2018).

La Ville n'a pas versé de contribution au FIPHFP depuis 2010.

Les autres dépenses comprennent :

- Les frais d'accidents du travail et de trajet (490 k€) qui ont augmenté de + 111 k€ (+ 29,4%) en 2019, notamment en raison du nombre plus important d'accidents du travail et de trajets survenus en 2019. Trois accidents ont entraîné des frais à hauteur de 104 k€,
- Les dépenses pour rembourser le FIVA (fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante): 165 k€ ont été versés en 2019,
- Les équipements de protection individuelle et contrôles de sécurité pour lesquels le réa-

lisé 2019 progresse légèrement par rapport à 2018 (84,1 k€ contre 79,8 k€ en 2018),

- Les études ergonomiques et sur les risques psycho-sociaux menées en interne mais aussi par des prestataires extérieurs pour un montant de 45,4 k€. Ces dernières ont conduit à la réalisation de travaux améliorant les conditions de travail des agents dans le cadre du pacte social.

Les recettes 2019 concernent :

- Des versements du FIPHFP au titre du conventionnement avec la Ville, en forte baisse (- 28 k€ en 2019, 157,5 k€ perçus en 2018), en raison du décalage à 2020, du versement des recettes relatives à l'exercice 2019. Cette diminution est également liée au fait que la ville a perçu du FIPHFP jusqu'en 2017 des avances supérieures aux dépenses qu'elle a réalisées,
- La mise en œuvre du marché visant à recouvrer les sommes dépensées par la Ville pour des accidents provoqués par des tiers a généré une recette de 302,4 k€ en 2019 (297,3 k€ en 2018),
- Le remboursement du coût des visites médicales organisées pour les agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région (18,9 k€).

3. Déplacements :

- Dépenses 2018: 761,1 k€,
- Dépenses 2019: 747,6 k€,
Soit - 13,5 k€, - 1,8%,
- Recettes 2019: 5,1 k€.

La contribution de la Ville porte sur les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc hors déplacements domicile-travail. Elle concerne essentiellement l'achat d'abonnements professionnels (248 k€) et de tickets TCL (81 k€), de billets de transport et de frais d'hébergement (253,4 k€) et les remboursements des frais (122,5 k€). Les frais de mission (y compris les remboursements des frais de formation) enregistrent une hausse de 8,3 k€, soit + 2,3%, ces déplacements étant fluctuants d'une année à l'autre. Les frais pris en charge dans le cadre des formations s'élèvent à 112 k€.

Les frais relatifs aux congés bonifiés (33 k€) sont, quant à eux, en forte baisse (- 45%), dans la mesure où les remboursements accordés le sont sur un rythme triennal.

Les dépenses pour les cartes professionnelles ont progressé entre 2018 et 2019 (+ 20 k€, soit +8,8%, passant de 228 k€ à 248 k€), tandis que celles pour l'achat de tickets TCL ont baissé (-14,9 k€, soit -15,5%, passant de 96,1 k€ en 2018 à 81,2 k€ en 2019).

4. Chômage

- Dépenses 2018: 3 047,5 k€,
- Dépenses 2019: 3 454,8 k€,
Soit + 407,3 k€, + 13,4%,
- Recettes 2018: 9,1 k€.

La collectivité est son propre assureur en matière d'indemnisation chômage pour les contractuels dont le contrat a pris fin.

Les dépenses de chômage ont progressé de 407 k€, soit une hausse de 13,4% entre 2018 et 2019, en raison d'une progression du nombre moyen mensuel d'agents indemnisés passant de 319 en 2018 à 342 en 2019.

Le passage en septembre 2018 à la journée de quatre jours dans le cadre des nouveaux temps de l'enfant a engendré de nombreuses demandes d'attestation employeur. Compte tenu des délais d'instruction, l'impact de cette mesure s'est, en très grande partie, reporté sur l'année 2019. En effet, les agents ayant encore des droits ouverts à Pôle Emploi en 2018 ont vu leurs droits s'épuiser et ont fait valoir leurs droits à la Ville de Lyon. Cela représente 250 k€.

La situation des agents en attente de reclassement suite à inaptitude physique est longue à se régulariser compte tenu des saisines des instances médicales. L'unité chômage est alors amenée à régulariser en une seule fois plusieurs mois d'allocations, ce qui s'est traduit par une hausse en 2019 (70 k€).

D'autres agents s'inscrivent à Pôle emploi et tardent à saisir la Ville de Lyon pour bénéficier de l'indemnisation (pour exemple, un agent s'est vu indemniser en une seule fois en avril 2019 des allocations se rapportant aux mois de juillet 2018 à mars 2019).

Développement des compétences et politiques d'emplois

La Ville de Lyon se donne pour objectif de poursuivre le déploiement de la culture et de la Gestion Prospective des Emplois et des Compétences (GPEC) afin d'anticiper et satisfaire les besoins en compétences de la collectivité et articuler la politique de promotion avec ses besoins. Favoriser les perspectives et parcours professionnels des agents tout en confortant les managers dans leur rôle d'accompagnement contribue, par ailleurs, à maintenir des collectifs de travail opérationnels et permet à chacun de rebondir soit dans le cadre d'une mobilité souhaitée, soit après des difficultés de tout ordre.

1. Maintien et développement des compétences

- Dépenses 2019 - tous chapitres confondus (fonctionnement) :

- Réalisé 2018 : 1 069,2 k€

- Réalisé 2019 : 1 085,5 k€, + 16 k€, soit +1,5 %

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon, ainsi qu'aux agents du CCAS en référence à une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

La collectivité fait évoluer régulièrement son organisation afin de répondre aux attentes des usagers en matière de service public. La formation constitue un des leviers utiles pour adapter les compétences aux besoins. Dans le même temps, un employeur responsable doit être en mesure d'offrir des perspectives professionnelles à son personnel afin de conserver l'engagement et la motivation dans un environnement mouvant et exigeant.

Le plan de formation adopté en novembre 2015 s'est achevé en 2019 ; il portait sur 3 axes :

- **L'accompagnement des managers** avec pour ambition de renforcer les capacités managériales des encadrants. L'offre, portée par la mission management, en faveur des managers de niveau stratégique, intermédiaire et de proximité se stabilise. L'action phare, le campus des managers, offre, depuis 2016 à douze nouveaux cadres, l'occasion de suivre un cursus de onze jours de formation visant à les accompagner dans leurs nouvelles responsabilités. La mission management propose, en outre, un catalogue d'actions pour aider les managers à améliorer leur efficacité personnelle, la gestion de leurs équipes, la gestion de leur temps et la conduite de projet.

- **Le développement des parcours professionnels et de la mobilité** avec l'ambition de prévenir l'usure professionnelle et d'accompagner la reconversion des agents. L'année 2019 a vu la poursuite de l'ensemble des actions en faveur des agents sur des postes à forte usure professionnelle, dont le niveau de formation initiale ne leur permettrait pas d'envisager, dans des conditions optimales, une reconversion professionnelle dans les délais impartis par la nouvelle période de préparation au reclassement. Il s'agit aussi, au travers des préparations à concours, des formations personnelles qualifiantes, de préparer les agents à être acteurs de leur parcours professionnel. En 2019, la direction Emploi et Compétences a organisé le premier forum de la mobilité interne qui a reçu la visite de 700 agents municipaux sur deux jours. Ils ont pu s'informer sur les métiers en développement au sein de la collectivité, participer à des ateliers de technique de recherche d'emplois, apprendre à rechercher des formations sur le site du CNFPT.

- **Le maintien et le développement des compétences métiers.** Il s'agit de permettre aux équipes en poste de maintenir leur opérationnalité. Les secteurs de la sécurité, de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse couvrent 36 % des jours de formation.

Enfin, le cadre d'intervention des fonctionnaires territoriaux se modifie du fait notamment du développement du numérique, du nouveau positionnement des usagers, des nouvelles orientations politiques, du respect des normes plus exigeantes dans les domaines sanitaire et environnemental, de la sécurité et de la qualité. Il convient en conséquence que les agents soient formés à cet environnement afin d'être à l'aise dans leur quotidien professionnel.

2. Insertion professionnelle

- Dépenses 2018 : 1 066,2 k€,

- Dépenses 2019 : 1 118 k€,

Soit + 51,8 k€, + 4,9 %,

- Recettes 2019 : 198,2 k€.

Les mesures d'insertion professionnelle s'inscrivent dans la politique globale de gestion des emplois et des compétences en participant à la Responsabilité Sociale et Sociétale de la Ville. Elle ouvre également sur de nouvelles perspectives en matière de recrutement et d'évolution professionnelle.

Depuis 1994, la Ville participe au développement de l'offre de formation en alternance. Ainsi, propose-t-elle, chaque année, 80 contrats d'apprentissage sur des niveaux variés allant du CAP au Master 2.

Il s'agit aussi d'élargir les viviers de recrutement, notamment sur les emplois en tension (filiales sanitaire et sociale, technique) mais aussi, en accueillant ces jeunes en formation initiale, de confronter les pratiques professionnelles des équipes avec les nouvelles technologies ou les nouveaux modes de gestion dont ces jeunes sont vecteurs. Ces alternants assistent parfois des équipes dans la réalisation de projets structurants pour les services municipaux, au sein de l'aménagement urbain par exemple.

Enfin, il convient d'insister sur le rôle des services municipaux dans le processus de validation des formations initiales : nombreux, en effet, sont les stages pratiques réalisés au sein des équipements de la Ville (EAJE, écoles, ...). 131 752 € ont été consacrés à la gratification des étudiants en 2019.

A noter que les contrats d'apprentissage conclus en septembre 2019 l'ont été dans une période intermédiaire, la fin du financement par le biais des Régions et l'attente du niveau de participation qui incombera au CNFPT. Devant cette incertitude, il a été décidé de réorienter une partie de crédits dédiés au recrutement et à la formation vers l'insertion professionnelle afin d'assurer la pérennité de l'intervention de la Ville.

3. Recrutement

- Dépenses 2018 : 215,3 k€,

- Dépenses 2019 : 243,8 k€,

Soit + 28,5 k€, + 13,2 %,

- Recettes 2019 : 17,5 k€.

En 2019, 489 postes ont été ouverts au recrutement, repartis par tiers sur les 3 catégories statutaires. La stratégie de publication est fonction de l'enjeu du poste vacant. Il s'agit d'assurer la visibilité et la diffusion des offres d'emplois sur les supports les plus adaptés afin d'attirer les candidats, notamment sur les emplois en tension (filiales sanitaire et sociale, technique et sécurité).

Les seules publications sur les sites légaux doivent être parfois complétées sur des supports plus adaptés (presse spécialisée notamment). Bien que la majorité des postes de catégorie C soient ouverts au recrutement direct, les emplois réglementés (auxiliaires de puériculture, agents de police) et les emplois de niveau A et B restent prioritairement accessibles par la voie du concours.

L'organisation de ces concours requérant une logistique et une technicité importante, la Ville a fait le choix de conventionner avec le Centre de gestion (CDG) pour l'organisation

des concours et des examens professionnels, exigés pour développer un parcours professionnel au sein de la fonction publique.

Outre une contribution annuelle forfaitaire aux frais d'organisation de ces concours et examens de 100 k€ avec le CDG du Rhône et de la Métropole, la Ville a financé aux autres centres de gestion pour 5,7 k€ en 2019 (21,8 k€ en 2018).

Par ailleurs, dans un contexte financier contraint, les collectivités n'hésitent plus à solliciter le remboursement des frais de formation engagés dans les 3 années suivant la titularisation. Ainsi, en 2019, la Ville a dû rembourser un montant total de 15 146 € pour 3 recrutements.

Inversement, la Ville a perçu des recettes à hauteur de 17 522 € d'autres collectivités au titre des compensations des frais de formation initiale pour neuf agents recrutés par voie de mutation externe.

Communication et coopérations internes

- Dépenses 2018: 173,2 k€
- Dépenses 2019: 182,3 k€,
Soit + 9,1 k€, + 5,3 %.

1. Communication interne

En 2019, la Communication interne s'est attachée à développer l'information du personnel pour toucher au plus près tous les agents de la collectivité, tout en valorisant la contribution active de ceux-ci aux services rendus aux habitants.

À ce titre, elle a notamment développé ses 2 principaux médias :

- Trois numéros du magazine interne « Reflets » en version papier et digitale ont été réalisés. Des « articles phares » de Reflets, enrichis dans la version numérique (diaporamas, vidéos, interviews,...) sont valorisés sur la page d'accueil du kiosque intranet pour diversifier l'accès à l'information et en assurer une meilleure résonance. La complémentarité entre les médias a ainsi été fortement développée,
- Le kiosque intranet a vu son contenu éditorial enrichi avec de nouvelles rubriques ou de nouveaux espaces « intra » et à travers le développement de l'animation de la « Une » (plus de 200 actualités publiées).

D'autres activités structurelles importantes ont été développées en 2019 :

- L'organisation de l'accueil destiné aux

agents nouveaux arrivants dans sa forme nouvelle, plus dynamique et interactive,

- Le conseil et les prestations pour les directions dans leurs actions de communication interne à travers l'aide à la définition de stratégies, de plans de communication, d'accompagnement de projets et de réalisations de supports de communication,
- L'animation du réseau de référents « com'interne » en vue de rendre contributrices toutes les Directions de la Ville et de relayer l'information au plus près de chacun,
- La poursuite des cycles « d'ateliers numériques » a permis de familiariser les agents à l'usage de différents outils : la publication d'une actualité, la messagerie instantanée, le partage d'écran, l'archivage électronique, l'animation de réunion...,
- L'acquisition d'un nouvel outil digital d'animation de réunions favorisant l'interaction entre les participants.

2. Coopérations internes

La Coopération interne a poursuivi ses activités visant à promouvoir et diffuser une culture de coopération dans l'organisation en permettant aux agents d'expérimenter des méthodes et pratiques collaboratives innovantes.

Deux groupes de « co-développement » supplémentaires ont été initiés (un groupe de directeurs et un groupe de chefs de service, chargés de mission, chefs de projets). Ce sont donc dix groupes qui fonctionnent aujourd'hui en parallèle, soit 90 participants.

Les « Matinales » ont poursuivi leur développement, touchant un public toujours plus large. Cinq conférences/ateliers ont été réalisé(e)s en 2019.

Garage

Contexte

L'activité du garage est très fortement impactée par la législation environnementale concernant les véhicules et les énergies. L'année 2019 a été marquée dans ce cadre par une cotation du baril de pétrole à 64,34 \$.

Cette année a enfin été marquée par les ultimes préparatifs de la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE) au niveau de l'espace métropolitain, auxquels sont venues s'adjoindre les mesures conservatoires de circulation différenciée prescrites par l'autorité préfectorale lors de la survenance de pics de pollution: le plan de renouvellement du parc des véhicules a dû être révisé dans cette perspective, et majoré à hauteur de 3,45 M€.

Chiffres clés

- **801** véhicules (356 VL, 333 VU, 42 PL, 70 deux roues), **181** vélos pour le personnel dont **54** à assistance électrique, et **569** matériels divers (73 engins, 59 remorques, 231 bennes et 206 petits matériels à moteur), et **640** vélos de l'animation sportive,
- **Carburants: 531 810** litres (552 517 en 2018) soit **791 k€** (contre 853 k€ en 2018),
- **Entretien et sous-traitance: 3 650** interventions en 2019.

Actions menées en 2019

En 2019, le garage municipal a pris en charge les 104 matériels horticoles de la Direction des Sports, dans le contexte ci-dessus exposé. Par ailleurs, le déploiement du nouveau logiciel de gestion du parc municipal, installé en 2018, s'est poursuivi tout au long de l'année 2019 dans plusieurs secteurs (espaces verts, sports, cimetières, éclairage urbain, archives, DLGF logistique, gestion des bâtiments, DGSPS, construction, Célestins).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de carburants

Elles ont été contenues à 791 k€ (contre 853 k€ en 2018) malgré la hausse du coût moyen au litre (1,55 € contre 1,52 en 2018). La consommation a continué à baisser sur cet exercice, mais le périmètre a été modifié à travers la prise en charge de la Station Parc de Gerland (plus de 10 000 litres sur la période). La part de gasoil continue de diminuer à 38,4% (42,1% en 2018) tandis que celle de l'essence passe à 61,6% (57,9% en 2018).

L'entretien et la maintenance du parc de véhicules

Hors contrôles techniques obligatoires, 2019 est à 669 k€, traduisant 2 mouvements distincts selon qu'il s'agisse de l'activité interne ou externe:

- Activité de l'atelier (entretien courant et réparations mécaniques et carrosserie) 470 k€: il s'agit d'un niveau comparable à celui de 2018,
- Sous traitance (réparations que le garage municipal ne peut traiter en interne) 199 k€: il s'agit là également d'un niveau qui a pu être maintenu à celui de 2018, à la fois compte-tenu du nombre d'accidents relativement maîtrisé, mais aussi grâce au nombre de postes pourvus de mécaniciens et de carrossiers, permettant d'absorber en régie l'essentiel des interventions à réaliser,
- Contrôles techniques 46k€ (contre 37 k€ en 2018): ce surcoût résulte de l'achat groupé, sur certaines années, de petites citadines et petits utilitaires, passant le nombre de contrôle sur 2018 à 311 et pour 2019 à 407.

Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de cessions des véhicules réformés ont atteint 171 k€ en 2019, soit une réduction de 58 k€ après une année 2018 exceptionnelle. L'ensemble des véhicules et matériels à réformer le sont via le site des enchères publiques Agorastore. Le montant des recettes à venir devrait progresser sur les prochains exercices, compte-tenu de l'ajustement du plan de remplacement qui amène à réformer un nombre important de véhicules dont des poids lourds et utilitaires dans le cadre de la ZFE.

- La recette de participation des agents autorisés aux trajets domicile travail (TDT) avec un véhicule de service (118 k€) enregistre une nouvelle baisse de 13 k€ car le nombre de TDT diminue légèrement, compte-tenu des réexamens des besoins opérés dans les directions à l'occasion des vacances de poste.

- Les remboursements des budgets annexes (mairies d'arrondissement, Théâtre des Célestins, ONL), pour la gestion de leurs véhicules, sont à un niveau identique par rapport à 2018 (29 k€). Elles reflètent le nombre et les coûts afférents des réparations et entretiens des matériels dévolus.

Les dépenses d'investissement

- Le plan de renouvellement du parc automobile révisé en novembre 2019 est engagé à 76,82% fin 2019. Tous les véhicules sont dotés de leur certificat qualité de l'air dit vignette crit'air. 85% des véhicules sont ainsi classés en catégories 0,1 ou 2.

- Au titre du petit équipement, la mise en place de l'atelier vélo a nécessité une enveloppe de 20 k€ pour le renouvellement annuel du stock. Enfin, l'acquisition d'un pont élévateur 2 colonnes d'un montant de 11 k€ a dû être réalisée pour la sécurisation des interventions. C'est enfin un investissement de 26 k€ qui a été conduit au cours de l'année 2019, afin d'installer une nouvelle porte d'accès automatisée à l'atelier du garage.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 578 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

319 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

60,3

Construction

Contexte

Le programme « gestion du plan d'équipement » est étroitement lié à la réalisation du plan de mandat. Ce programme est destiné à financer les études et prestations imprévues et nécessaires au déroulement des opérations gérées par la direction. Les crédits sont répartis par secteur d'activité, en cohérence avec le pep comme suit :

- Equipements culturels,
- Equipements sportifs,
- Moyens généraux,
- Equipements sociaux,
- Equipements petite enfance,
- Equipements scolaires,
- Espaces verts.

Chiffres clés

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'équipement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **181,6 k€**,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : **51,6 k€** (annulation titres).

Actions menées en 2019

Gestion du plan d'équipement

La Direction de la Construction conduit des opérations de constructions neuves, d'aménagement ou de réhabilitation dans les secteurs d'activité ci-dessus référencés.

Lors de travaux de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, afin d'assurer une bonne définition du besoin, il est parfois nécessaire, avant tout commencement, de procéder à différentes interventions, pour préciser les besoins et pour respecter les évolutions de la réglementation, telles que : des sondages, des diagnostics supplémentaires (recherche de plomb, d'amiante, investigations géotechniques, solidité des structures, repérage des réseaux...), la réalisation d'expertises, le recours à un huissier pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire, le relevé de plans par des géomètres, des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalables aux études.

Durant l'année 2019, ce sont essentiellement les secteurs scolaires (propreté escalier du groupe scolaire Jean Jaurès, accompagnement des équipes éducatives dans le cadre de l'extension du groupe scolaire Léon Jouhaux), sportifs (réalisation de tranchées et pose de canalisation eau et gaz au gymnase des Battières, réfection de sols et travaux divers à la patinoire Charlemagne) et culturels (désamiantage au Musée des Beaux-Arts, accompagnement des travaux de restauration du portail du Parc de la Tête d'Or) qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants.

On peut citer également la location de bungalows pendant des travaux au cimetière de la Guillotière ainsi que la réalisation de panneaux de communication pour la signalétique des chantiers.

Fonctions support

Le programme « fonction support » (8 k€) permet de financer :

- Qualité : 2,4 k€,
- Divers : 5 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

233 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

11 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

54,5

Immobilier

Contexte

La Ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre ainsi environ 2 millions de m² bâtis (1 298 ensembles immobiliers) et environ 5 millions de m² non bâtis.

La ressource immobilière contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou encore l'adaptation technique de cette ressource (aménagement, travaux structurels, mises aux normes).

Ainsi, la Ville de Lyon a procédé en 2019 à :

- Des acquisitions pour un montant de : 3 016 k€,
- Des cessions pour un montant de : 2 771 k€.

Chiffres clés

- **Loyers à charge: 7 030 k€**,
- **Impôts et taxes** acquittés par la Ville: **1 579 k€**,
- **Recettes domaniales: 8 023 k€**,
- **Autres recettes** (remboursement loyers): **304 k€**,
- **Recettes salles municipales: 691 k€**,
- **Dégrèvements accordés: 69 k€**.

Actions menées en 2019

Foncier

Ce programme concerne la gestion des crédits destinés à l'instruction et à la préparation des dossiers soumis à arbitrage en matière immobilière telles que les acquisitions ou les cessions :

- Frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires, expertise patrimoniale,
- Honoraires d'acquisition.

A titre d'exemple, en 2019, on enregistre :

- Des frais d'agence liés à des acquisitions préemptés : 151 k€,
- Des frais de notaires dans le cadre de la relocalisation du CIRC dans le 7^e arrondissement : + 64 k€.

Gestion des moyens immobiliers

Ce programme concerne la gestion des moyens immobiliers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Il s'articule autour de 2 axes :

- La gestion technique de proximité des bâtiments abritant les services de la collectivité : accueil, entretien, maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge : prises à bail de locaux nécessaires notamment à l'activité des services.

En 2019, on enregistre :

- **La prise en charge par le service des sites d'une prestation de nettoyage supplémentaire** dans un nouveau local aménagé pour les besoins en formation au sein du Quadrilatère rue de Sèze : + 14 k€,
- **Des révisions importantes pour certaines locations à charge** (loyer et charges) dues à l'évolution de l'indice pour les loyers indexés :
 - 49, rue Denfert Rochereau : + 25 k€ (local associatif secours populaire),
 - Aéroport de Bron : + 2 k€ (salle de tir),
 - 28, rue Denfert Rochereau : + 11 k€ (local associatif maison de l'amitié),
 - 198, avenue Jean Jaurès : + 40 k€ (services Ville de Lyon),

L'arrêt de quelques locations :

- 177, avenue Berthelot (PFIAL) - Centre funéraire : 45 k€ / an,
- Villages entreprises des 8^e et 9^e arrondissements au 01/03/2018 : 71 k€. L'arrêt de ces locations a également entraîné une perte des recettes liées.

Gestion patrimoniale du domaine

Ce programme concerne la gestion du patrimoine de la Ville de Lyon, scindée en plusieurs opérations qui peuvent être regroupées en 2 pôles :

- La gestion des salles municipales et des locaux syndicaux,
- La gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville : recettes domaniales, charges de copropriétés, maintenance, charges fiscales.

En 2019, on enregistre :

- Une diminution des recettes issues du mandat de gestion de Grand Lyon Habitat pour la gestion de biens immobiliers (logements sociaux Cité Jardins et autres sites) : - 40 k€,
- Une augmentation des dépenses liée à la sécurité incendie de la salle Albert Thomas située dans la Bourse du Travail : + 29 k€ et une augmentation des recettes de location de la salle : + 47 k€,
- Une sécurisation accrue des biens en attente de réaffectation ou de programmation de travaux afin de prévenir les squats (rue Lamartine, rue de l'Espérance, rue Paul Bert, rue du Repos,...) : + 215 k€,
- Une augmentation des taxes foncières suite, notamment, à l'acquisition de tènement rue Croix Baret en 2018 constituant de la réserve foncière : + 55 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

11 805 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

13 371 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

122,8

Gestion technique des bâtiments

Contexte

Les missions de la direction de la Gestion technique des bâtiments sont :

- Le respect des obligations du propriétaire, la qualité et la rapidité du service rendu au travers des dépannages, de la maintenance et des travaux réalisés en matière de conservation du patrimoine et d'aménagement,
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes accueillies dans les bâtiments,
- Le suivi et la mise en œuvre de l'évolution de la réglementation sur les équipements techniques (ascenseurs, équipements scéniques, installations électriques et thermiques, systèmes de sécurité incendie,...) et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail (plomb, amiante, qualité de l'air intérieur, prévention des risques individuels et collectifs sur poste et en intervention,...),
- La maîtrise des coûts et des consommations de fluides,
- La maîtrise des coûts des interventions et de leur efficacité.

Chiffres clés

Patrimoine :

- **915** bâtiments communaux représentant **1 868 960 m²**,

Energies :

- **598** abonnements de chauffage urbain,
- **966** abonnements d'électricité,
- **1 340** abonnements d'eau.

Sinistres et démolition :

- **1 745 k€.**

Actions menées en 2019

Travaux d'aménagement et conservation du patrimoine (dépenses d'investissement)

L'année 2019 enregistre :

- Une stabilité tant sur les enveloppes annuelles d'aménagement que sur les enveloppes pluriannuelles thématiques des directions opérationnelles dépassant les 5 M€ avec un mandaté de 5 100 k€. Pour rappel, 2017 s'était élevé à 4 980 k€ et 2018 à 4 160 k€,
- Une augmentation sur les enveloppes pluriannuelles thématiques de conservation du patrimoine : passage de 9,11 M€ à 10,9 M€ en 2019.

La DGTB a réalisé 762 Opérations nouvelles en investissement dont 369 en aménagements et 393 en travaux de conservation du patrimoine.

Maintenance et sécurité

Dans le cadre de ce programme on compte 57 752 interventions de maintenance dont 1 045 gérées dans le cadre de l'astreinte. 53 142 ont été traitées en régie, et 4610 confiées à des entreprises. 60,7 % de ces interventions ont fait l'objet d'une intervention en moins d'une semaine. 10 sinistres ont été enregistrés en 2019, dont 2 majeurs (Serres de Cibeins détruites suite à orage de grêle et incendie criminel de la maternelle Edouard Herriot) représentant une dépense de 307 k€ en 2019 (coût global : 1 122 k€). La démolition d'un bâtiment allée Pierre de Coubertin s'est élevé à 136 k€ (coût cumulé 489 k€).

Energies

On constate une évolution des dépenses.

Concernant le chauffage (gaz, chauffage urbain, fioul, bois) les dépenses sont les suivantes :

- Gaz : 3 575 k€ - hausse de 15 % par rapport à 2018,
- Chauffage urbain : 2 285 k€ - hausse de 8 % par rapport à 2018,
- Combustibles autres : 71 k€ - La dépense de 2018 était plus importante (92 k€) mais n'est pas significative car elle dépend considérablement des dates de livraison du fuel et du bois et ne correspond pas à la période de consommation. Lissée sur plusieurs années la dépense moyenne demeure égale à 63 k€/an.

Les besoins de chauffage, sont bien sûr influencés par les conditions météorologiques. Or les mois d'hiver de l'année 2019 pendant lesquels les locaux

ont été chauffés ont été plus froids qu'en 2018. En effet 2019 a connu plus de jours où la température extérieure était inférieure à la température intérieure de référence (méthode des degrés jours unifiés (DJU) qui permet de réaliser des estimations de consommations d'énergie pour maintenir un bâtiment confortable en proportion de la rigueur de l'hiver). Les consommations de chauffage urbain sont en effet en hausse en 2019 par rapport à 2018 tandis que les tarifs n'ont pas sensiblement variés. La hausse des dépenses s'explique majoritairement par la hausse des consommations.

Pour l'électricité, les dépenses sont les suivantes : 5 852 k€ (soit une augmentation de 1 % par rapport à 2018). Celles-ci sont faiblement impactées par les conditions météorologiques puisque très peu de bâtiments de la Ville sont chauffés à l'électricité.

En 2019, les tarifs de l'électricité, en majeure partie acheté en marché à prix ferme, ont augmenté en moyenne de 5 %. Cette évolution s'explique par les hausses des coûts de transport et l'application du mécanisme de capacité.

Pour l'eau, les dépenses 2019 s'élèvent à 1 892 k€ soit une hausse de 1 % par rapport à 2018. A noter que le tarif de l'eau est resté stable par rapport à 2018.

Les recettes correspondant à la production d'énergie photovoltaïque par les 5 installations productrices de la Ville s'élèvent à 76 k€. Ces recettes sont en augmentation par rapport à 2018 (56 k€) car les recettes correspondant aux 2 nouvelles installations mises en service en 2019 seront perçues à partir de 2020.

Extension des réseaux électriques

Conséquence de la loi SRU, la Ville participe à hauteur de 60% aux travaux réalisés par ERDF à l'occasion de la délivrance de permis de construire à des promoteurs ou à des particuliers pour l'extension du réseau supérieure à 100m linéaires : 20 opérations réalisées en d'investissement en 2018 pour 234 k€ pour 2019 : 415,8 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

19 248 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 547 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

245,3

Assemblées

Contexte

Les activités de la direction des assemblées ont été impactées principalement par la préparation de renouvellement du mandat pour 2020.

Chiffres clés

- **Conseil municipal: 7** séances et **893** délibérations,
- **Cotisations à 3 associations:** France Urbaine (ex AMG VF), AMF, AMR,
- **Indemnités des élus: 145** élus indemnisés,
- **Missions des élus: 112** déplacements dont **30** à l'étranger,
- **Formations des élus: 25** actions de formations financées concernant **23** élus,
- **Groupes politiques: 68** élus répartis en **9** groupes, **6** élus non-inscrits,
- **Bulletin municipal officiel: 51** numéros dématérialisés, **1071** exemplaires papier pour répondre aux obligations légales.

Actions menées en 2019

Indemnités des Elus

Les crédits relatifs aux indemnités des élus ont été impactés par l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passage de 1022 à 1027 au 01/01/2019) et du taux de cotisation part patronale accident et invalidité, ainsi que par des adhésions supplémentaires et rachats de cotisations au régime de retraite par rente. Par ailleurs, le retrait de délégation concernant 4 adjoints d'arrondissement a eu pour conséquence un passage de 149 à 145 élus indemnisés.

Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 4,15 millions d'euros (taux de consommation : 98,89% et + 13 k€ par rapport à 2018).

Groupes politiques

Les crédits de fonctionnement alloués aux groupes (140,60 € /mois/élu) ont été identiques aux crédits de 2018. Le budget a été consommé à hauteur de 66%.

Déplacements des élus

Dans ce domaine, on peut noter :

- Maintien du budget alloué aux missions des élus par rapport à 2018. Le budget a été consommé à hauteur de 86%,
- Rationalisation des modalités de prise en charge des déplacements des 221 élus en transport en commun intramuros avec la mise en place, depuis juin 2018, des tickets dématérialisés en remplacement des carnets de tickets, indépendamment des abonnements TCL.

Formations des élus

Le budget a été consommé à hauteur de 28% (contre 26% en 2018, sur une enveloppe abondée du report de crédits 2018), les crédits non consommés en 2019 ne pouvant être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Frais de réceptions des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux délégués

L'enveloppe des frais de réception attribuée aux 21 Adjointes et 4 Conseillers municipaux délégués a été maintenue par rapport à 2018, pour une consommation d'environ 89%.

DSITN

Systemes d'information et de la transformation numérique

Contexte

La Direction des Systemes d'Information et de de la Transformation Numérique pilote la création de nouveaux services IT et l'évolution des existants (schéma directeur des systemes d'informations (SDSI)) et garantie la délivrance des services IT existants.

Chiffres clés

Parc informatique actif :

- 229 applications,
- 25 sites internet,
- 6 156 postes de travail en infogérance,
- 314 terminaux PV électroniques,
- 2341 moyens d'impression,
- 201 serveurs physiques pour 444 serveurs logiques.

Parc télécommunications :

- 193 autocommutateurs,
- 725 terminaux et bases de radiocommunication,
- 1 439 abonnements de téléphonie fixe pour 8 166 numéros d'appel,
- 3 150 abonnements de téléphonie mobile.

Implantation :

- 555 sites géographiques.

Sollicitations :

- 36 130 sollicitations au centre d'appels.

Actions menées en 2019

Evolution des systemes d'information et de télécommunication – SDSI 2008-2014 (investissement)

- **Dématérialisation** (24 k€) : finalisation du déploiement des pôles comptables.
- **Gestion de la relation usagers** (20 k€) : téléservice Inscriptions simples.

Aménagement de l'administration générale SDSI 2015-2020 (investissement)

Les Nouveaux services Système d'Information (284 k€)

Ils permettent de développer la couverture fonctionnelle du SI et la mise en œuvre d'innovations technologiques :

- Mise en œuvre d'un portail IT à destination des utilisateurs,
- Déploiement de la solution de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur pour les directions du garage et des espaces verts,
- Fiabilisation du téléservice Commande/ Décommande des repas,
- Lancement d'une expérimentation du télétravail (45 postes.)

Les Plans d'équipement et d'évolution (709 k€)

Ils permettent d'ajuster le parc d'équipements et d'adapter le parc applicatif aux changements de réglementation et aux évolutions organisationnelles.

Le Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements (2 424 k€)

Il permet d'effectuer le renouvellement du parc soit selon un plan de renouvellement, soit sur panne : démarrage de la migration des postes de travail vers Windows 10 (1 000 postes).

Le MCO de l'infrastructure (2 766 k€)

Il permet d'effectuer les mises à jour majeures ou la mise aux normes actuelles des composants fédéraux :

- Mise en œuvre de la nouvelle infrastructure pour la téléphonie VOIP Skype,
- Renouvellement des licences de messagerie,
- Evolution des capacités de stockage,
- Evolution de version de la solution de télédistribution logicielle (SCCM),
- Renouvellement des stations du système de radiocommunication,

- Renouvellement de la solution antivirus,
- Poursuite des actions de sécurisation du réseau fédéral très haut débit,
- Abonnement logiciel « Software Assurance ».

Le MCO des systemes d'information (1 423 k€)

Il permet d'effectuer le renouvellement ou les évolutions majeures sur le parc applicatif :

- Refonte de l'application mobile Lyon.mobi,
- Etude pour la refonte des sites internet culturels,
- Démarrage de l'application pour la gestion des balms et des immeubles menaçant ruine,
- Refonte du téléservice Divertisport,
- Ouverture du portail de l'Enfance,
- Mise en œuvre d'une solution pour la gestion des activités périscolaires,
- Lancement du projet de réécriture des requêtes pour la production du bilan social,
- Démarrage de la gestion des listes électorales en lien avec le Registre Electoral Unique de l'INSEE.

Développement du Très Haut Débit (investissement)

- Généralisation du THD aux bibliothèques (156 k€),
- Démarrage du déploiement dans les écoles (686 k€).

Gestion récurrente des systemes d'information et de télécommunication (fonctionnement)

- **La gestion du système d'information** (1 769 k€) permet d'assurer le fonctionnement quotidien des applications,
- **La gestion des postes de travail** (852 k€) permet d'assurer la maintenance du parc d'équipements,
- **La gestion de l'infrastructure** (2 685 k€) permet d'assurer l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique et de télécommunication,
- **Les services de télécommunications** (1 004 k€) permettent de délivrer les services en matière de téléphonie fixe et mobile, de radiocommunication ainsi que l'interconnexion des sites,
- **L'éditique** (353 k€) permet de fournir les services en matière d'impression, de reprographie et de gestion des photocopieurs.

Les recettes sont liées à la facturation de conventions ou au remboursement de charges liées aux budgets annexes (404 k€), à l'encaissement de pénalités sur marchés (246 k€) et de subventions d'équipements (101 k€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 708 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

650 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

69,7

03. RELATION À L'USAGER

Lyon en direct

Contexte

L'année 2019 a permis :

- Le déménagement de deux services de la Direction : centre de contacts et animation, support technique et information de l'annexe de l'Hôtel de Ville au Quadrilatère,
- La mise en œuvre d'un CRM autour de la vie de la Direction dans le nouveau contexte de deux sites.

Chiffres clés

Courriers au départ :

- Quantité courrier : **877 000** dont **40 %** externalisé soit **-3%***,
- Coût courrier affranchissement : **693 000 €** soit **-1%*** (compris Mairies d'arrondissement hors mairie du 06),

Courriers entrants :

- Quantité courriers comptés : **94 300** unités soit **-15%***,
- Quantité courriers pesés : **10,168** tonnes soit **-6%***.

Cartes de visites et de correspondances :

- Quantité : **482 295** soit **-7%***,
- Coût : **16 400 €** soit **-10%***.

Factures en dématérialisation :

- **19 500** soit **-60%***

*Par rapport à 2018.

Actions menées en 2019

Pôle logistique/courrier

La baisse structurelle des arrivées de courrier est continue (-3%). L'activité de courrier sortant est en baisse sur tous les flux (y compris externalisation). Le dispositif de charge des voitures électriques du service auprès de l'annexe et non plus sur des places particuliers du parking LPA a été financé sur 2019 et opérationnel en début 2020. Cela améliore les conditions de travail des préposés.

Centre de contact

Le centre de contact enregistre un accroissement une baisse des appels en 2019: - 12% d'appels reçus /2018 et -9% d'appels servis par rapport à l'année précédente.

Au dernier trimestre 2018 expérimentation de la réduction de l'amplitude d'ouverture pour densifier le nombre d'agents présents et augmenter le taux de décrochés. Cette action continue et est validée pour les agents. Elle permet une gestion plus fluide des plannings et des qualités de service en augmentation sur le dernier trimestre 2019 car couplé à une action de recrutement de téléconseillers sur des postes vacants.

En effet, le centre de contact a recruté 3 agents contractuels sur le dernier trimestre 2019 et est toujours en cours de recrutement sur un poste de téléconseillers.

Chiffres clés 2019

- 3 393 courriels, 7 120 demandes par formulaire internet « contactez-nous » (hors prestations) et 8 722 courriers enregistrés dans l'outil Selligent,
- 266 244 appels téléphoniques reçus et 169 477 servis en 2019 soit 63,6% des reçus (une hausse de 2.6 points des appels servis par rapport à 2018 mais un nombre moindre d'appels servis (185 413 en 2018),
- Comme en 2018 la moitié des appels reçus au centre de contact le sont pour le compte des mairies dont le standard est relié au centre de contact : MA7 et MA3.

Animation support technique et informations

En 2019, la révision profonde de la base de connaissance du guichet unique a été pratiquement finalisée. Cette action permet de maintenir la qualité de l'information fournis aux utilisateurs et a fortiori aux usagers. Cela a également révélé que l'outil dans sa conception actuelle montre ses limites en terme d'ergonomie et de visuel. Des évolutions ont été demandées par LED dans ce sens.

Le CRM « selligent » a été retravaillé en partenariat avec la DSITN et les directions utilisatrices. Il est sorti dans sa nouvelle monture en février 2020. Le leitmotiv du projet, au-delà de la migration technique, est d'améliorer l'usage et l'ergonomie de l'outil.

Animation du réseau utilisateurs

- Le kiosque, rubrique relation usager, formation a été travaillé avec la Direction de la Communication Interne afin d'améliorer l'accès aux supports de formation,
- Les réunions d'utilisateurs clefs se sont poursuivies en mixant les différents partenaires (Guichet Unique et Direction Opérationnelle).

Service des Mairies d'arrondissement

Contexte

En 2019, le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) a réalisé de nombreuses actions afin d'accompagner les mairies dans des projets d'amélioration des services à la population avec notamment la poursuite du projet de reprise de données d'état civil et de numérisation des actes (actes de naissance de la décennie 1970).

Le service a aussi poursuivi la préparation de la réforme de la gestion de listes électorales et la mise en place du répertoire électoral unique (REU). Il a organisé en lien avec les mairies d'arrondissement, les élections européennes de 2019. Il a parallèlement piloté le projet « élections 2020-double scrutin municipales et métropolitaines ».

Pour la participation citoyenne, l'activité de la mission Démocratie participative pour l'année 2019 a été fortement centrée sur la consultation numérique « Ensemble, Parlons Climat ». En parallèle, les actions vers les conseils de quartier se sont poursuivies (appel à projets, université citoyenne, dialogue de la participation...).

Chiffres clés

- 51 923 demandes de carte nationale d'identité,
- 52 478 demandes de passeport,
- 24 000 logements recensés,
- Dotation aux mairies d'arrondissement: 5 M€.

Actions menées en 2019

Elections: 112 k€

L'année 2019 a été marquée par la mise en place du répertoire électoral unique (REU) en début d'année et par l'organisation des élections européennes de mai 2019.

La réforme des listes électorales et la mise en place du REU ont imposé une refonte des listes électorales et l'envoi d'une nouvelle carte électorale à tous les électeurs de la ville de Lyon (environ 275 000).

Démocratie participative: 82 k€ de dépenses

En 2019, le programme de l'Université citoyenne des conseils de quartier a été varié avec des visites, des conférences (et des ateliers découverte). 14 temps ont été proposés sur 2019 avec 800 inscrits. Lors de la rencontre annuelle, près de 230 personnes ont échangé autour de la méthode pour mobiliser, communiquer et impliquer. Le dispositif de l'appel à projets en faveur des conseils de quartier a soutenu 10 projets citoyens allant de la boîte à partage (4^e), à l'œuvre éphémère (3^e), à des événements comme la balade des fenêtres fantastiques (1^{er}) ou la Guillotière à la croisée des jeux (7^e). Trois conseils de quartier (Ouest des Pentes - 1^{er}, Duchère - 9^e et Guillotière - 7^e) ont été accompagnés dans le cadre d'une démarche de redynamisation qui s'est articulée autour de séances entre mars et décembre. De plus, un temps de travail a été proposé aux présidents des conseils de quartier et aux responsables de commissions autour de la mobilisation.

Suite à la consultation numérique de 2018 sur le Climat (18 076 visites et 2 386 contributions), un atelier a été organisé à l'hôtel de ville le 25 mai avec près de 200 participants pour approfondir les propositions sur 4 axes: nature en ville, pratiques écocitoyennes, espace public/urbanisme et mobilité durable. Ces travaux ont nourri l'élaboration du plan d'actions de la ville pour le climat. En outre, Les Lyonnais ont été consultés pour le lancement d'une expérimentation de végétalisation de la presqu'île (10 000 visiteurs et 583 contributions).

Sur le volet interne visant à développer la culture de la participation au sein des services, un important travail de diagnostic, recherche et entretiens a été réalisé entre février et novembre afin d'associer plus largement les agents à la construction d'un référentiel, socle commun autour de la participation citoyenne.

Soutien aux mairies: 11 k€ de dépenses

Une activité, dont la dépense ne figure plus dans son budget, est constituée par les permanences des avocats en mairies d'arrondissement et par une journée d'information pour les contribuables, qui continuent de rencontrer du succès auprès des usagers. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit des actions à destination des mairies d'arrondissement (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures) et un travail de restauration des registres d'état civil.

Recensement de la population: 291 k€ de dépenses (masse salariale)

En 2019, environ 24 000 logements ont été recensés. La ville prend en charge la mise en place logistique du recensement dont le paiement des 112 agents recenseurs, employés de la Ville de Lyon ou du CCAS. L'INSEE verse une subvention couvrant en partie les dépenses.

Titres d'identité sécurisés: 447 k€ de recettes

Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 38 stations biométriques. Les mairies ont reçu 51 923 demandes de carte nationale d'identité et 52 478 demandes de passeport. Depuis la déterritorialisation des cartes nationales d'identité, les demandes sont prises dans toutes les mairies d'arrondissement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

838 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

693 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

16,1

04.
RELATIONS
PUBLIQUES,
COMMUNICATION
ÉVÈNEMENTIEL

Logistique et festivités

Contexte

L'année 2019 a essentiellement été marquée par des événements festifs (coupe du monde de football féminine, accueil de l'évènement « Red » sous le patronage de la Présidence de la République), commémoratifs, électoraux (préparation des sites et matériels des scrutins doubles municipaux et métropolitains du printemps 2020), ainsi que par un surenchérissement des contraintes de sécurisation lors de grands événements ou menues manifestations.

Cet impact sécuritaire a fortement modifié l'organisation du service, afin d'inscrire son action dans des partenariats renforcés avec d'autres directions telles que la Direction Prévention Sécurité ou celle de l'Éclairage Urbain, ainsi qu'à travers une participation active au réseau européen « Sécur'cities ».

Chiffres clés

- **59 %** d'activité événementielle et sécurité, dont **10 %** pour le volet élections (**65 %** en 2018),
- **38 %** d'opérations de logistique transport (**32 %** en 2018),
- **3 %** d'activité sous traitée.

Actions menées en 2019

Le nombre d'interventions réalisées pour des manifestations reste très fort en 2019, passant à un niveau de 1 384 sur cette année (contre 1305 en 2018). Les dépenses courantes du service (hors élections) progressent de 2018 à 2019 de près de 30 k€, du fait des impacts sécuritaires évolutifs liés à l'évènementiel, et qui sont désormais intégrés dans la gestion courante de l'activité, entraînant le cas échéant, des locations de véhicules ou de remorques, des locations de barrières ou des frais de gardiennage des installations temporaires pour faire face aux besoins.

Les dépenses de fonctionnement

Logistique événementielle

En termes d'activité, les manifestations ont nécessité la pose de 48 083 barrières, traduisant à la fois des volumes de dépose, mais aussi des mouvements de rotation rendus indispensables dans certains nouveaux contextes sécuritaires.

Au niveau logistique sécurité, ce sont ainsi 1 332 interventions qui ont été enregistrées au titre de l'exercice 2019, dont 1 305 liées à la logistique événementielle, les 27 restantes étant intervenues pour le volet urgence (grand froid, plan sinistrés, centre d'accueil des familles, et toutes interventions à la demande de la Police Nationale ou Municipale).

Les mouvements de mobilier restent à un niveau très soutenu, puisque ce sont 57 261 unités qui ont ainsi été manipulées dans la période (tentes, chaises, tables, panneaux, gradins) : il convient à nouveau de relever le succès du prêt de matériel, type petits modules de scène, qui poursuit sa progression (passant de 1 863 unités au début du mandat à pratiquement 5 000 unités pour l'année 2019).

Logistique transport

Le nombre total d'opérations de transports s'établit à 488 unités pour l'année 2019, intégrant les opérations de déménagement, élections, enlèvement, livraison, récupération.

Le service logistique festivités a géré, dans ce cadre, 40 déménagements, dont 5 sous-traités.

Elections

Cette année 2019 a été marquée par les élections européennes, qui ont permis au service de mieux appréhender les différents sites en vue des échéances doubles du printemps 2020. En lien avec les mairies d'arrondissement, des ré-abondements ont dû être opérés en matière de cartons et aménagements des nouveaux lieux de vote.

Des locations de véhicules et remorques en renforts ponctuels ont également dû être effectuées pour les opérations logistiques induites.

A l'ensemble des charges ci-dessus, s'ajoutent, comme en 2017, 28 k€ non ventilés, afin d'assurer les dépenses communes aux trois activités, et composées pour 80 % par les charges d'entretien des locaux, ainsi que les achats de vêtements de travail.

Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées pour moitié des remboursements du CCAS, de l'ONL et du théâtre des Célestins pour les prestations de transport et déménagement gérées pour leur compte (59 k€ en 2019). La seconde moitié provient du produit de recyclage des métaux, qui permet de constater sur 2019 un produit de plus de 3 332 €.

Les dépenses d'investissement

- Du mobilier pour 13,6 k€ : 300 chaises festivités, 100 bancs kermesses en bois,
- Du matériel de manutention pour 2,5 k€ : 2 transpalettes courts,
- Des structures pour 6,7 k€ : entoilages de tentes et housses de lests,
- Un ré-abondement du stock de barrières pour 54 k€ : 1 000 barrières Vauban et 120 barrières hautes type Héras,
- Plus de 10 k€ ont par ailleurs été nécessaires pour de nouveaux panneaux d'affichage électoral,
- Ce sont enfin 10 k€ qui ont permis l'acquisition d'une auto laveuse, ainsi que 28 k€ qui ont permis l'acquisition d'équipements ROLLS pour la gestion du Centre d'Accueil des Familles.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

263 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

63 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

60,3

Grands événements

Contexte

Regroupant l'Ensemble des événements participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon, cette mission comprend les opérations «Fête des Lumières» et «Autres Événements» ainsi que le programme «Support - frais généraux».

Chiffres clés

Fête des Lumières :

- **1,8 M** de visiteurs, dont **95 000** visiteurs étrangers,
- **6,6 millions** de voyageurs dans le réseau TCL,
- **80** partenaires entreprises et institutions partenaires dont **10** partenaires médias,
- **7** nouveaux partenaires en 2019,
- **90%** des partenaires 2018 ont renouvelé leur participation en 2019,
- 6^e édition du Lyon Light Festival Forum : **130** participants, **20** pays représentés,
- **478** retombées médias recensées,
- **1 500 000** visites sur fetedeslumières.lyon.fr,
- Nombre de téléchargements de l'application Smartphone Fête des Lumières : **59 000**.

Actions menées en 2019

Fête des Lumières

- Dépenses de fonctionnement : 2 312 k€,
- Recettes de fonctionnement (mécénat numérique) : 929 k€.

L'édition 2019 de la Fête des Lumières a été réalisée pour la quatrième année consécutive en respectant les contraintes liées aux mesures de sécurité anti-attentats. Le périmètre 2019 a été élargi pour intégrer le secteur de la Basilique de Fourvière, en plus de la Presqu'île, du Vieux Lyon et du Parc de la Tête d'Or. A noter que cette année, le spectacle de la Place des Terreaux a été assuré (travaux en 2018).

Les projets sont répartis en deux catégories :

- Les Grands Projets d'une part pour les Marchés Publics (avec mise en concurrence et sans mise en concurrence) et les projets associés et les projets Emergence d'autre part (jeune création et expérimentations étudiantes),
- Des projets « Totems » ont eu lieu à l'extérieur du périmètre : Aéroport Saint-Exupéry, et The Village à Villefontaine.

Pour cette année 2019, la Fête des Lumières a eu lieu du jeudi 5 au dimanche 8 décembre (de 19h à 23h jeudi et dimanche et de 20h à minuit vendredi et samedi).

Parcours

- Escapade dans le Vieux-Lyon : 8 projets,
- Balade côté Saône : 13 projets,
- Découverte côté Rhône : 10 projets,
- Echappée au Parc de la Tête d'Or : 1 projet,
- 1 œuvre signalétique multi-sites,
- 1 déambulation lumineuse enform@lyon.

La sécurité : 1200 personnes mobilisées

- Des forces mobiles (CRS, escadrons de gendarmeries),
- Des policiers nationaux de la DDSF 69, en uniforme et en civil (BAC, SISTC, ..),
- Des policiers municipaux : 200,
- Des opérateurs de vidéoprotection : 12,
- Des agents de sécurité privée : 470,
- Des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) : 70,
- Des militaires de l'opération Sentinelle,
- Une nouveauté cette année : la Brigade anti drone de la Gendarmerie Nationale,
- 70 dispositifs anti béliers.

A noter cette année une ouverture tardive des TCL jusqu'à 2h du matin le vendredi et le samedi.

Lumignons du cœur

- Un bénéfice financier de 61 000 € pour l'association APF France handicap,
- 30 000 Lumignons du Cœur vendus,
- 400 bénévoles.

Autre événement

Dépenses de fonctionnement : 105 k€

Support 2019

Dépenses de fonctionnement : 182 k€
Cette opération comprend essentiellement les dépenses liées au fonctionnement de la Direction à la masse salariale des intermittents (via le GUSO).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 417 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 029 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

9,5

Communication externe

Contexte

La Direction de la communication met en œuvre la stratégie générale de la communication, garante de l'image de la collectivité, de son identité et des valeurs qu'elle véhicule.

Elle assure la communication d'intérêt général, met en œuvre la promotion des actions municipales, informe les citoyens des initiatives locales, valorise le territoire et informe les citoyens sur les services publics.

Chiffres clés

- Le réseau d'affichage 2m² et 8m² réparti partagé pour moitié avec la Métropole de Lyon soit **550** faces hebdomadaires pour chaque collectivité,
- Le site web « lyon.fr » : plus d'un **1 000 900** vues uniques par mois : soit plus de **33 000** par jour en moyenne,
- Les différentes Newsletters de la Ville : plus de **100 000** envois chaque mois,
- Application Ville de Lyon pour Smartphone : **42 000** téléchargements (nouvelle version depuis mai 2019,
- Application Enform@Lyon: **39 000** téléchargements,
- Les kakémonos : **111** faces (recto/verso) au total (quais Sarrail et Augagneur-Charles de Gaulle, Cours Gambetta et Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements ».

Actions menées en 2019

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la Direction de la communication externe accompagne en communication les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins: Fête des Lumières, Tout le Monde dehors, programmation des institutions culturelles, ReLyonnous, semaine des gestes qui sauvent, Divertisport, Maisons médicales de garde, fête de la musique, charte de vie nocturne, les fêtes consulaires, les actions institutionnelles autour des projets urbains, actions scolaires et petite enfance, de la relation à l'usager et des E.Services, du développement durable, de la Culture, de notre politique Egalité, des espaces verts, du sport, vers les personnes âgées, promotion des sites internet et de l'Application Smartphone ...

En soutenant des actions extérieures événementielles: coupe du monde féminine de football, Quai du polar, festival BD, les Biennales, festival Lumière, Nuits sonores, le marathon de Lyon, soutiens aux actions caritatives...

Information des citoyens

Dans sa mission de créer du lien entre les citoyens et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyen et des canaux divers:

- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen: 10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 300 lieux publics à fort trafic
- La retransmission en direct de chaque conseil municipal,
- L'information sur les panneaux lumineux de la Ville: 40 faces réparties sur le territoire; gestion des informations en direct par la Direction de la communication,

- L'éditorialisation des sites Internet de la ville « lyon.fr » et du site « culture.lyon.fr » ainsi que les sites événementiels: Fête des Lumières, Tout le monde dehors...
- La réalisation de campagnes de communication et création d'outils destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales: affiches, tracts, achat publicitaire,
- Le développement des réseaux sociaux afin de créer du lien direct avec les citoyens:
 - Facebook « Ville de Lyon » 309 000 personnes aiment la page,
 - Facebook « Fête des Lumières »: 153 833 personnes aiment la page,
 - Twitter: 148 000 abonnés,
 - Instagram: 145 000 abonnés.

Informers les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation d'informations vers les habitants pour aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre les élus et les citoyens.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 690 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23,4

Cabinet du Maire

Contexte

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, Morts sans toi(t) et le collège éthique.

Chiffres clés

En 2019, **355** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **58** manifestations en extérieur, **42** déjeuners/dîners, **702** réunions, **19025** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **177** visites guidées. Plus de **53000** personnes ont ainsi été reçues.

Actions menées en 2019

Collège d'éthique

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en est le président actuel, il continue son action dans le cadre de sa lettre de mission portant sur différents axes :

- L'écoute des usagers,
- Le comparatif entre les différents systèmes de vidéoprotection en Europe,
- Le suivi de la thèse CIFRE en cours à Lyon sur la vidéoprotection,
- L'analyse des nouvelles possibilités offertes par les évolutions techniques de vidéoprotection dans l'espace public
- L'analyse des nouvelles possibilités juridiques offertes par les évolutions législatives
- Les propositions d'évolution/modification de la Charte de la vidéoprotection, si nécessaire.

Déplacements officiels

L'année 2019 a été marquée par le déplacement de délégations conduites par le Maire :

- À Milan en février,
- Au Japon en mai,
- À Montréal (Canada) en novembre.

Frais relations publiques

Le dépenses de ce programme correspondent aux réceptions de l'Hôtel de Ville, qu'elles soient organisées par la municipalité où qu'elles soient prises en charge par elle, à la demande d'organismes associatifs dont l'action présente un intérêt général justifiant ce soutien.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.

Morts sans toi(t)

En 2019, la Ville de Lyon a maintenu son action « morts sans toi(t) ».

*CORRESPONDANT AUX
COLLABORATEURS DE CABINET,
BUREAU DU CABINET ET PROTOCOLE

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

793 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

10 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

92,4

05. SÉCURITÉ & PRÉVENTION DES RISQUES

Pôle technologique

Contexte

Le pôle technologique a été détaché de la DSP et intégré au sein du secrétariat général de la DGSPS en juillet 2019.

Il est compétent en matière de vidéo protection de l'espace public et dans les bâtiments municipaux. Il est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise ou de supervision d'évènements il fait des astreintes sécurité.

Aujourd'hui, le pôle technologique pilote la maintenance du système vidéo en place ainsi que les projets d'extensions, administre le réseau dédié à la vidéo et développe une mission transversale, au sein de la Délégation, d'intégration et d'homogénéisation des outils numériques dédiés à la sécurité (géolocalisation, caméras piétons, gestion des armes, etc...).

Chiffres clés

- **552** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **51** bâtiments équipés de **661** caméras de télésurveillance.

Actions menées en 2019

Les actions menées sur l'année 2019 se divisent en trois opérations principales :

Frais de fonctionnement courants du service

Les frais de fonctionnement courants de la Direction correspondent aux vêtements de travail, fournitures d'entretien, documentation, etc.

Vidéo protection des bâtiments municipaux

Il s'agit de la vidéo protection des bâtiments municipaux (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion). La mise en place de ces dispositifs permet d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance en autorisant les levées de doute (vérification physique ou technique d'une intrusion ou d'un incendie dans un bâtiment).

Vidéo protection de l'Espace public

Il s'agit principalement de la maintenance et de l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo-protection des espaces publics en vue de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'Etat que municipaux, œuvrant chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Les dépenses de fonctionnement de ce programme (580 k€) sont directement liées à la maintenance des équipements dédiés à la vidéo-protection des espaces publics.

Au cours de l'année 2019, au niveau du pôle opérationnel, le CSU a traité :

- 9017 évènements,
- 3321 recherches d'images pour le compte de services de sécurité régaliens (police, gendarmerie, douane) dont 1061 ont été réquisitionnées,
- 451 signalements effectués permettant des interpellations directes.

Pour 2019, le pôle technologique a déployé 27 nouvelles caméras sur 3 nouveaux secteurs (Lafayette, tête d'or,).

Le pôle technologique a, par ailleurs, suivi les chantiers de réaménagements suivants : Part dieu, Perrache, Cœur de presqu'île, Tram T6, cours Lafayette.

Il a été également réalisé l'implantation temporaire de caméras nomades (site Félix Faure, Ayasse, Marché de Noël, fête des lumières etc...).

Enfin, le pôle technologique a été sollicité pour produire une quinzaine d'études techniques pour des implantations futures.

*LE PÔLE TECHNOLOGIQUE EST DORÉNAVANT COMPTABILISÉ AU SEIN DE LA DIRECTION SÉCURITÉ ET PRÉVENTION (DSP).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

722 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

76,1

Sécurité et prévention

Contexte

La Direction Sécurité et Prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants :

- Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Établissements Recevant du Public,
- Prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle,
- Gestion des manifestations publiques, vérification des mesures de sécurité prévues par les organisateurs, animation de la commission communale de sécurité publique ; gestion de la tranquillité de la « vie nocturne » ; mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

Chiffres clés

- **133** arrêtés de police générale des IMR,
- **72** dossiers instruits par la Commission des Balmes,
- **350** jeunes accueillis en chantiers-jeunes,
- **6 783** personnes renseignées en Maisons de Justice et du Droit,
- **480** élèves touchés par **34** actions citoyennes en milieu scolaire menées par les juristes des MJD,
- **1 119** situations traitées par les intervenants sociaux en commissariats,
- **1 850** autorisations exceptionnelles traitées par le service Tranquillité Publique.

Actions menées en 2019

La DSP assure une astreinte sécurité de 7 j/ 7 et 24 h/ 24.

Sécurité civile

- 87 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 133 arrêtés pris au titre de la police Générale pour des mesures de sécurité (évacuations et périmètres de sécurité),
- La Métropole a remboursé, à la ville de Lyon, 85,8 k€ au titre de la convention sur la police spéciale des immeubles menaçant ruine,
- La Commission des balmes a examiné 72 dossiers,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), 484 visites d'ERP du 1^{er} groupe ont été effectuées par les techniciens de la direction et 1 704 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

Prévention de la délinquance

La mise en œuvre des actions inscrites à la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance destinées à prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit (154,4 k€). S'y ajoutent les frais pour les 45 examens médicaux pour les Ivresses Publiques Manifestes en été (3,6 k€).

Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 350 jeunes de 14 à 20 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et 98 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 6 783 personnes. 480 élèves ont bénéficié de 34 actions citoyennes (rôle et place de la loi). Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 1 119 situations.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 19 services de la Ville ont accueilli 55 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général. 15 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation au sein des services de la Police municipale. Le service prévention de la délinquance a animé 79 réunions « point police », et 3 séances de CLSPD d'arrondissement.

Tranquillité publique et gestion des risques

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 17 reprises et a traité 1 196 dossiers de manifestations (dont 43 ont fait l'objet d'une visite de réception).

Concernant la gestion des débits de boissons, 556 licences III à IV, vente à emporter, restaurant et 98 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes.

Cette activité est complétée par les autorisations temporaires de buvette et autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles qui totalisent 1 850 autorisations.

La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 11 reprises et a examiné 165 dossiers d'établissements signalés dont 28 en suivi régulier.

133 interventions ont été réalisées dans le cadre de l'astreinte de sécurité.

*LE PÔLE TECHNOLOGIQUE EST DORÉNAVANT COMPTABILISÉ AU SEIN DE LA DIRECTION SÉCURITÉ ET PRÉVENTION (DSP).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

324 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

86 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

76,1

Écologie urbaine

Contexte

La Direction de l'Écologie Urbaine intervient dans les domaines de la « santé environnementale » et la « santé publique », tels que : le suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, le contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, la lutte contre les nuisances sonores, la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et la lutte anti-vectorielle.

Chiffres clés

- **Qualité de l'eau : 583** analyses sur le réseau de distribution publique,
- **Lutte contre la pollution électromagnétique : 185** dossiers téléphonie mobile dont **69** dossiers 4G,
- **Lutte contre les nuisances sonores : 867** mesures sonométriques
- **Lutte contre l'insalubrité : 920** enquêtes à domicile pour les thématiques Habitat et Plomb
- **Qualité de l'alimentation : 1 677** enquêtes dont **288** spécifiques aux **190** commerces de bouches contrôlés dans le cadre des opérations ciblées (55 065 repas par jour).
- **Activité : 7 435** enquêtes, **1 905** mesures de police administrative ; **2 553** avis sanitaires et **2 882** prélèvements.

Actions menées en 2019

Santé - Environnement

Qualité de l'eau

Les contrôles garantissent la bonne qualité sanitaire de l'eau de distribution publique et des eaux de piscine (210 ERP inspectés dont piscines publiques et privées). Les eaux de surface (fleuve, nappes) et les eaux d'agrément (plans d'eau, bassins, lames d'eau, etc.) font l'objet d'analyses renforcées en période estivale.

Un plan de contrôle du plomb hydrique a été initié dans les EAJE municipaux tandis que plusieurs écoles font l'objet d'un suivi spécifique à travers les travaux sur le réseau d'alimentation d'eau potable.

Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences et extrêmement basses fréquences, toutes sources confondues (TV, radio, téléphonie, PMR, WIFI, radar...), fait l'objet d'une surveillance dans le cadre du déploiement des réseaux 4G et du pré déploiement 5G.

69 dossiers 4G instruits et 116 dossiers examinés en commission (+ 127 %).

Qualité de l'air intérieur

La campagne 2019 de diagnostic des ERP scolaires : 32 EI pour la QAI et 8 EI pour le radon.

Le confinement est important dans le parc scolaire où il atteint 75 % (ICONE \geq 4), moindre dans le parc petite enfance (45%) avec des problèmes de ventilation pour les dortoirs sans ouvrants sur l'extérieur. Egalement, un suivi environnemental de 10 écoles et crèches qui nécessitent l'analyse des gaz de sols (historique d'occupation industrielle et des pollutions identifiées).

Installations et travaux soumis à avis du Maire

1 dossier de servitude a été instruit et 139 avis émis, dont 67 dossiers non conformes (en appui à la DAU).

Lutte contre les nuisances sonores

La section « bruit » du service Hygiène Urbaine intervient en cas de bruits de voisinage provenant d'équipements ou d'activités industrielles ou commerciales, des activités artisanales, sportives ou de loisirs, des bruits de chantier.

Santé publique

Qualité de l'alimentation

Il s'agit des contrôles des règles d'hygiène dans les commerces de bouches, et conseils lors de la création de tels commerces.

Animaux

La prise en charge des animaux errants est sous traitée à un prestataire (capture, transport, fourrière). La capture et l'euthanasie des pigeons est assurée en régie depuis 2018.

Actions de santé publique :

En mai 2019, a été reconduite « la semaine des gestes qui sauvent » qui a permis d'initier plus de 500 lyonnais et 2 000 personnes qui ont eu accès aux informations sur les premiers secours. 112 défibrillateurs composent désormais le parc de la Ville, avec à partir de 2020, le déploiement de plus de 140 nouveaux appareils.

Lutte contre l'insalubrité

694 Avis sanitaires émis dans le cadre des autorisations d'urbanisme, 5 mesures d'urgence pour des suivis de saturnisme, 721 dossiers d'insalubrité instruits et 6 interdictions d'habiter.

Les conditions de changement d'usage d'anciens sites industriels et artisanaux sont aussi examinées et prennent en compte l'état des milieux (pollution des sols, des eaux).

La lutte contre l'infestation par les termites et par la mэрule a donné lieu à 231 enquêtes.

Lutte anti-vectorielle et gestion des déchets dangereux

Les agents interviennent sur le domaine public pour éviter la transmission de maladies liées à des vecteurs animés ou inanimés, à ramasser les seringues sur la voie publique mais aussi par des conseils. En 2019, 16,3 tonnes de déchets dangereux produits par les services municipaux ont été éliminés.

Fonction support

Les recettes proviennent de la dotation générale de décentralisation versée pour les missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène au nom de l'Etat.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

516 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 734 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

41,4

Police municipale

Contexte

Les 350 agents de la police municipale de Lyon assurent sous l'autorité du Maire, les missions de police administrative et notamment la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique. La police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et inscrit ses missions dans une démarche préventive. La police municipale peut également verbaliser les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Pour cela, elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules. Les agents ont la qualité d'Agents de police judiciaire adjoints et secondent les officiers de police judiciaire.

Chiffres clés

- **24 442 demandes d'interventions** via le PC radio dont **16 997** pour véhicules conduits en fourrière,
- **5 427 missions et dispositifs de sécurisation,**
- **138 dispositifs évènementiels,**
- **445 interpellations** pour délit avec mise à disposition OPJ,
- **Uniformes : 95 k€,**
- **Equipements de protection individuelle : 44 k€,**
- **Formation sportive des agents en tenue : 23 k€.**

Actions menées en 2019

Afin de pouvoir exercer ses fonctions sur la voie publique, l'agent doit disposer d'une part d'un agrément préfectoral, du fait de ses activités de police administrative, d'autre part d'un agrément et d'une assermentation du procureur de la République, du fait de ses activités de police judiciaire. Ceci traduit, outre le contrôle des représentants de l'Etat et de la Justice, l'engagement de l'agent à remplir loyalement ses fonctions et à observer ses devoirs.

L'exercice des missions des policiers municipaux nécessite une étroite coordination avec les services de l'Etat. Celle-ci est contractualisée au sein d'une convention Préfecture/Police Nationale/Ville de Lyon dont la première signée en 2000 a été réactualisée en mars 2019 pour 3 années. Des contacts réguliers entre états-majors et échelons de proximité renforcent la synergie entre les acteurs chargés de la sécurité publique sur le territoire lyonnais.

Les agents sont aujourd'hui dotés de différents armements individuels et collectifs. Chaque agent dispose d'un gilet pare-balles.

En 2019, l'armement progressif, en armes de poing de la police municipale, a été achevé en poursuivant l'action initiée en 2016. L'ensemble des agents volontaires sont formés et habilités. Les formations futures concerneront la transition avec le pistolet semi-automatique. 6 armureries ont été mises en service après travaux.

La police municipale s'organise autour de 5 services opérationnels :

- La Police de Proximité regroupant les postes d'arrondissement, le poste du parc de la tête d'or (dont section équestre) et la brigade cycliste,
- Le Groupe Opérationnel Mobile,
- L'Unité Mobile de Circulation,
- Le Bureau d'ordre - Hôtel de Ville,
- Le PC radio,
- Le Service de Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (SCSEP).

En 2019 le Service de Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (SCSEP) de la direction de la régulation urbaine, a été transféré auprès de la direction de la police municipale. Le contrôle du stationnement sur la voie publique relève principalement des Agents de Surveillances de la Voie Publique. La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée. Au 1/01/2018, le Procès-Verbal de 17 €, s'est transformé en Forfait Post-Stationnement (FPS) de 60 € (zone Presto = Presqu'île et grands axes commerçants) ou 35 € (zone Tempo).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

405 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

404,3

Régulation urbaine

Contexte

La Direction de la Régulation urbaine, rattachée à la Délégation au Service au public et à la Sécurité, intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public,
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée,
- La collecte, l'identification et la restitution des objets trouvés,
- La gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO).

Chiffres clés

Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements pour :

- Véhicules de déménagements et livraisons diverses : **18 411**,
- Autorisations de grues : **1 113**,
- Autorisations de nacelles : **892**,
- Travaux : **15 262**,
- Événements et manifestations commerciales : **1 251**.

Fourrière automobile

- Dépenses : défraiements versés au délégataire au titre du contrat : **40 k€**,
- Recettes : redevance facturée au délégataire au titre du contrat : **60 k€**.

Actions menées en 2019

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la réglementation temporaire, pour le compte du maire de Lyon et du président de la Métropole de Lyon, des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Il perçoit les redevances fixées par le conseil municipal : pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure en outre la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire.

Du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2019, la société CTDA-AAL, délégataire de service public, a assuré, sous contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Une nouvelle délégation a été passée pour 5 ans avec l'entreprise EGS Lyon le 1^{er} août 2019. L'entreprise délégataire effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation et la restitution des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant à la location des 2 terrains de fourrière. En 2019, il a été procédé à 17 911 mises en fourrière effectives.

Pour rappel, l'année 2016 a vu le transfert effectif, au titre des dispositions de la Loi MAPTAM, de la compétence Taxi à la Métropole de Lyon, à compter de fin octobre. Le service des taxis a cependant continué d'assurer la vérification des documents nécessaires à l'exercice de la profession, le contrôle de la conformité des équipements taxi et la gestion des réclamations. A titre dérogatoire, la facturation des droits de stationnement est restée assurée par les services de la Ville de Lyon.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en Commun Lyonnais (TCL), par le service des taxis et par les polices nationale et municipale. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur.

L'UGCS est le service créé suite à la mise en place de la dépenalisation du stationnement en 2018, instituant un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) contre les Forfaits de Post-Stationnement (FPS). Ce service instruit et répond aux RAPO, rembourse les usagers qui auraient payé leur FPS s'il est annulé, traite certains FPS Majorés et demande des annulations de poursuites auprès du Trésor Public, rédige une réponse à la Commission du Contentieux du Stationnement Payant si l'utilisateur fait appel après le rejet de son RAPO, gère les timbres amendes et les créations ou renouvellements des cartes électroniques des agents affectés à la verbalisation.

Pour environ 285 000 FPS émis en 2019, l'UGCS a traité 8 599 RAPO, dont 6 218 acceptés, 2 376 refusés, 5 transférés. Soit un taux de contestation de 3,02%, et 2,18%.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

907 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 664 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

31,2

06.
CULTURE
& PATRIMOINE

Direction des Affaires Culturelles

Contexte

Plusieurs événements ont marqué l'année 2019 :

- Signature de la 4^e Convention Patrimoine entre l'État et la Ville de Lyon pour les années 2019-2024 pour un budget prévisionnel s'élevant à 11,4 M€,
- Célébration du 100^e anniversaire du grand Carillon de l'Hôtel de Ville : week-end festif en juin 2019 (concerts de carillonneurs prestigieux et Master Class des élèves du Conservatoire de Lyon) et programmation de concerts tout au long de l'année,
- Célébration du 150^e anniversaire de la naissance de Tony Garnier,
- La Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable a reçu le 1^{er} Prix international de la commission culture de Cités et gouvernements locaux unis CGLU – Ville de Mexico – Culture 21, un film a été réalisé qui met en valeur l'engagement de la ville et des établissements culturels signataires de la Charte dans les quartiers en politique de la ville (QPV),
- Participation aux recrutements de nouvelles directions dans des structures culturelles subventionnées : Villa Gillet (nomination de Lucie Campos), Subsistances (Stéphane Malfettes), Estelle Pagès à l'ENSBA-Ecole des Beaux-Arts,
- Nouvelle convention partenariale avec l'Institut français pour 2019-2021 avec pour la première fois la Métropole de Lyon ce qui permet de soutenir de plus nombreux projets. La contribution Ville-Institut français est de 190 k€ ; celle de la Métropole-Institut français de 70 k€,

Actions menées en 2019

Dépenses de fonctionnement

Soutien à l'enseignement artistique

Participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (8,3 M€), à l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,3 M€) et à 14 écoles de musique associatives (54,3 k€).

Soutien des structures à l'international

25 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération avec l'Institut français.

Création et diffusion artistique

- 12 structures associatives culturelles ont été soutenues par une subvention individualisée pour un total de 12,42 M€,

- 97 associations ont bénéficié des enveloppes de subventions « Fonds d'intervention culturel », 22 du « Fonds d'intervention Musiques Actuelles » et 29 des subventions Casino pour un total annuel de 1,9 M€. Le taux de sélection a été de 66%. 71 structures ont perçu une subvention de moins de 5 k€ ; 24 entre 5 k€ et 10 k€ ; 36 entre 10 k€ et 30 k€ et 17 associations une subvention supérieure à 30 k€. 44% des subventions n'ont pas été reconduites sur le même montant par rapport à 2018. 23 nouvelles structures ont été soutenues par la Ville,

- 17 associations ont perçu une aide en investissement pour un montant total de 150 k€ permettant à la Ville de participer aux travaux du Marché gare et du Périscope, aux Scènes Découvertes comme Le croiseur, les théâtres des Clochards Célestes, de l'Elysée et A thou bout d'chant d'améliorer leurs conditions d'accueil du public et des artistes ou encore à la Friche Lamartine de poursuivre ses travaux d'aménagement.

Par ailleurs, la DAC a versé les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Théâtre des Célestins (4,9 M€) et de l'ONL (9,3 M€).

Volet patrimonial et mission site historique

• **Quatre associations ont bénéficié d'une subvention individualisée** : l'Institut Lumière (480 k€), le musée Urbain Tony Garnier (90 k€), l'association Soieries Vivantes (30 k€), l'association Silk in Lyon (35 k€),

• **Le Fonds d'Intervention du Patrimoine** a permis de soutenir, à hauteur de 20 k€, 4 structures œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon,

• **Remise du Prix « Citoyens du patrimoine »**, qui été attribué cette année au Musée des sapeurs-pompiers Lyon-Rhône du CASC du SDMIS pour leur projet de restauration d'un fourgon-pompe Berliet CBA de 1918, grâce à des bénévoles. Le Prix est décerné à l'occasion des Rendez-vous du patrimoine, organisés chaque année au mois de mars, à l'Hôtel de Ville de Lyon. Cette rencontre, à l'initiative de la délégation au patrimoine, met en relation les nombreux acteurs locaux, personnes individuelles et associations, qui œuvrent à la connaissance, la protection et la sauvegarde mais également à la mise en valeur du patrimoine. L'édition 2019 des « Rendez-vous du patrimoine » a réuni plus de 300 acteurs locaux et experts de renom en matière de patrimoine, sur le thème « Patrimoine urbain et Patrimoine naturel : quel dialogue ? ».

• **Le projet ROCK** : pour mémoire, en 2017, la Commission Européenne a retenu, dans le cadre du projet Horizon 2020 « Cultural Heritage as a driver for sustainable growth », la candidature du consortium piloté par la Ville de Bologne et composé de 32 partenaires (dont la Ville de Lyon). En 2019, les actions engagées ont porté sur les thématiques suivantes :

- Intégration de la question de la lumière pérenne dans l'observatoire et dans le plan de gestion du site UNESCO,

- Réalisation d'une étude (trois documents produits) retraçant l'histoire de l'organisation de la Fête des Lumières et traduction de la synthèse en anglais, à destination des partenaires ROCK,

- Participation aux réunions européennes du projet (Comité de pilotage),

- Accueil de l'Assemblée Générale et du Comité de Pilotage ROCK à Lyon en novembre (Steering Committee).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

44 336 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 551 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

44,8

Direction des Affaires Culturelles (suite)

Contexte

- Renouvellement de la Délégation de Service Public pour la salle de concerts Le Transbordeur pour la période de juin 2020 à juin 2025. Deux candidatures ont été reçues. C'est la SAS Transmission déjà délégataire depuis 2005 qui a été retenue,
- Relocalisation de la Friche Lamartine sur deux sites (un dans le 3^e et un dans le 9^e),
- Accompagnement de la relocalisation du centre d'art L'Attrape-couleurs (de la Mairie annexe de Saint-Rambert à la Mairie annexe de la Duchère).

Chiffres clés

- **65 780** Cartes culture délivrées pour des recettes de **407 k€**,
- **7 984** Cartes musées délivrées pour des recettes de **202 k€**.

Actions menées en 2019

Coopération Culturelle pour Lyon Ville Durable

- Mise en œuvre des projets culturels de territoire 2016/2020. Dans ce cadre 38 actions ou projets ont été soutenus en 2019 pour un engagement financier total de la Ville de 360 k€ (lignes budgétaires Culture, politique de la ville et événements), dont 90 k€ proviennent du Fonds d'intervention culturelle (« droit commun »),
- Lancement d'une résidence d'artistes, dans le quartier Mermoz, pour un accompagnement artistique des habitants en période de renouvellement urbain. La résidence sera financée, pour 3 ans, à hauteur de 10 k€ par an pour la part Culture,
- Mise en œuvre de la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville durable 2017/2020. Au total, 293 engagements ont été pris par 28 établissements, services ou événements culturels Edition en lien avec la mission handicap de la Ville du premier Guide de l'offre culturelle accessible.

Pôle technique des Subsistances

- Dépenses de fonctionnement : **960 k€**,
- Recettes de fonctionnement : **831 k€**,

Sur 2019, la Direction technique du site a travaillé en collaboration avec les différents occupants du site (ANS-ENSBA-restaurant QDA), La Direction a aussi assuré la supervision de 259 opérations de maintenance préventives, et 552 interventions curatives. Au niveau de la sécurité incendie et assistance à personnes, 267 anomalies ont été réalisées et traitées en lien avec les responsables des différentes entités; ainsi que 49 interventions sanitaires réalisées, 110 commandes auprès des différents prestataires en marchés ont été réalisées, dont 50 concernant des opérations de maintenance & petits travaux pour un montant total de 95 k€ environ, Enfin, 2 Travailleurs d'Intérêt Général ont été accueillis, pour une durée totale de 70 heures.

Recettes de fonctionnement

La DAC perçoit des recettes au titre des loyers versés notamment par les théâtres concédés, l'Opéra et par une participation du Casino du Grand Lyon. En 2019, s'ajoute à ces recettes courantes la subvention de la Commission européenne pour le projet ROCK (44,7 k€).

LES SUBSISTANCES

- Dépenses de Fonctionnement : **960 k€**
- Recettes de fonctionnement : **831 k€**

Musées d'histoire et de sociétés

Contexte

La direction des musées d'histoire de Lyon regroupe depuis 2015 les musées Gadagne, le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri Malartre. Depuis 2016, ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place d'un pôle mutualisé dédié à la gestion de l'ensemble des ressources (financières, administratives, humaines) des établissements. Les projets culturels et scientifiques restent spécifiques à chacun des trois musées.

Chiffres clés

Musées Gadagne

- Surfaces d'exposition : **2400 m²**,
- Nombre de jours d'ouverture : **297**,
- Nombre d'objets dans les collections : **100 000**,
- Visiteurs accueillis en 2019 : **75 452**,
- Recettes de la boutique : **34,8 k€**.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

- Surfaces d'exposition : **2000 m²**,
- Nombre de jours d'ouverture : **297**,
- Nombre d'objets dans les collections : **32 000**,
- Visiteurs accueillis en 2019 : **26 199**,
- Recettes de la boutique : **40,1 k€**.

Musée Malartre

- Surfaces d'exposition : **3000 m²**,
- Nombre de jours d'ouverture : **297**,
- Nombre d'objets dans les collections : **4 800**,
- Visiteurs accueillis en 2019 : **31 903**.

Actions menées en 2019

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

En 2019, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique (MICG) a connu une année très dynamique portée par de nombreux projets culturels et artistiques. La fréquentation, en baisse après l'exposition référence dédiée à Andy Warhol en 2018, s'est tout de même bien maintenue malgré des difficultés importantes liées aux mouvements sociaux et aux travaux réalisés dans le quartier Saint-Nizier et la Rue de la République. Près de 27.000 personnes auront ainsi visité le musée cette année et le succès critique et public de l'exposition sur les Livres sauvés a permis de maintenir un visitorat important au printemps et à l'été 2019 dans l'établissement.

Expositions temporaires

L'Odyssée des livres sauvés, du 11 avril au 20 septembre 2019

Ce projet a permis de proposer une nouvelle façon d'exposer les livres aux publics, de manière à toucher directement aux émotions et aux sentiments des visiteurs, à travers la figure du livre sauvé. Le musée a montré une cinquantaine d'histoires et de livres sauvés par des hommes et des femmes à travers l'histoire, de l'Antiquité au XXI^e siècle. Les dessins originaux de l'artiste Yann Damezin ont réussi à donner vie aux destins évoqués, de Franz Kafka à Edward Snowden, en passant par Mary Shelley ou Frantz Fanon. Un partenariat important avec les éditions Actes-Sud ont fait aboutir un projet d'ouvrage tiré de l'exposition, *Bibliodyssées*, avec les apports des écrivains Kamel Daoud et Raphaël Jérusalmy. Le livre a été vendu à près de 3 000 exemplaires en France et l'ensemble de la presse nationale a salué sa parution ainsi que l'exposition présente au musée à cette occasion.

Attention, Logo !: Les Jeux Méditerranéens, du 15 novembre 2019 au 1^{er} mars 2020

Activités culturelles et pédagogiques : Septembre-Octobre 2020

9 500 élèves pour des visites et des ateliers ont été accueillis en 2019 au musée, représentant près de 30% des publics de l'établissement sur cette année. Le musée a aussi démarré ou renouvelé en 2019 ses partenariats avec des temps forts et des institutions importantes du territoire, comme Peinture Fraîche ou Quai du Polar.

En 2019 s'est aussi déroulée une nouvelle édition de la résidence d'artiste « La Fabrique » qui a accueilli l'argentine Natalia Passaquin, typographe de formation. Celle-ci a conçu pendant ces 7 semaines de résidence, un ensemble d'affiches célébrant la place des femmes dans l'histoire de l'Imprimerie et son travail a pu être présenté dans Le Petit Salon entre novembre 2019 et mars 2020.

Collections permanentes

Les collections permanentes du musée ont connu certains aménagement permettant de mettre en place plusieurs dispositifs multimédia afin de rendre plus agréable et ludique la visite au musée pour les publics familiaux.

Ont été ainsi installées une série de tablettes du duo d'artistes Acronie (Dominique Cunin et Mayumi Okura), qui sont venues dialoguer avec les livres anciens du musée autour de l'histoire de la lecture. Chaque tablette contenait une application numérique en résonance avec certains livres des collections permanentes du musée. Les visiteurs pouvaient ainsi souffler sur les tablettes ou jouer avec elles pour que des animations se déclenchent et permettent de modifier le regard de chacun sur le patrimoine de l'établissement.

Partenariats

Le MICG a signé en 2019 un partenariat collaboratif avec le Hangeul Museum de Séoul et a co-fondé, avec près de 80 institutions, l'association internationale des musées de l'Imprimerie (IAPM) à Cheongju, en Corée du Sud.

MUSÉES GADAGNE

En 2019, les musées Gadagne ont débuté le renouvellement du parcours du Musée d'Histoire de Lyon (MHL) avec un nouveau concept et une nouvelle muséographie qui s'étalera entre 2019 et 2022, sans fermeture au public et à budget constant.

Nouvelle exposition de référence du MHL

Le MHL, dix ans après sa rénovation de 2009, engage une rénovation ambitieuse de son parcours permanent et lance un grand chantier de modernisation. La première étape du parcours « Portraits de Lyon » a été inaugurée en décembre 2019.

Service des collections

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

- Dépenses de Fonctionnement : **185 k€**
- Recettes de fonctionnement : **160 k€**

MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de Fonctionnement : **453 k€**
- Recettes de fonctionnement : **319 k€**

Musées d'histoire et de sociétés (suite)

Les musées Gadagne ont eu l'opportunité de faire deux acquisitions majeures en 2020 :

- Un ensemble de marionnettes, costumes et documents relatifs aux arts de la marionnette provenant de la collection du marionnettiste Maurice Ledun, le créateur de Nounours dans Bonne nuit les petits,
- Un ensemble exceptionnel de 43 fragments sculptés provenant de l'ancienne abbaye de Savigny située dans les Monts du lyonnais. Cette acquisition a bénéficié d'une subvention exceptionnelle du fonds national du patrimoine (ministère de la Culture).

Activités culturelles et pédagogiques

Au Musée des Arts de la Marionnette (MAM), la première année de fonctionnement se caractérise par une forte participation des visiteurs (individuels ou groupes) aux nouvelles activités mises en place. L'instauration d'une programmation variée de spectacles, d'actions hors-les-murs chez les structures partenaires et de médiation gratuite en salle par des artistes-marionnettistes contribua à la diffusion et à l'accessibilité des arts de la marionnette. Pour garantir cela dès le plus jeune âge et renforcer l'offre existante, de nouvelles activités à destination des tous petits (à partir de 3 ans) ont été mises en place.

Au MHL, dans le cadre de l'ouverture de l'exposition « Portraits de Lyon », des nouvelles activités culturelles ont été créées et une programmation pensée afin de permettre au plus grand nombre d'appréhender ces nouveaux espaces et de garantir l'accessibilité des contenus. Une programmation spécifique a été menée pour s'inscrire dans des événements locaux ou nationaux (Journées du patrimoine, Nuit des musées, Fête des Lumières avec la présentation d'une installation lumineuse, Fête de la musique, Tout le Monde Dehors).

Au MAM et au MHL, la médiation gratuite en salle par les médiateur.rice.s a été renforcée pour devenir un rendez-vous régulier apprécié des visiteurs.

L'ouverture et l'ancrage sur le territoire se sont poursuivis par le développement de

partenariats avec des institutions ou structures culturelles locales (tels le Musée des Confluences, le Théâtre Nouvelle Génération, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, etc) et la mise en œuvre d'une démarche participative notamment dans le cadre de la charte de coopération culturelle 2017-2020.

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRI-MALARTRE

En 2019, le musée de l'automobile Henri Malartre a poursuivi le développement de ses activités et de son offre pédagogique. En parallèle, il a aussi débuté sa réflexion sur la refonte de ses parcours permanents et de ses espaces annexes, en menant une première étude de faisabilité technique et financière.

Travail sur les collections

Numérisation des collections

Le musée a poursuivi ses campagnes de prises de vues de ses collections. Afin d'améliorer et faire évoluer la gestion informatisée de leurs collections, les musées d'histoires et de sociétés utilisent le logiciel CollectiveAccess.

Acquisitions

Le musée Malartre conserve la plus importante collection d'automobiles de marques lyonnaises (21 marques représentées au musée sur les 130 existantes au début du 20e siècle). Ces marques n'existent plus aujourd'hui et les objets conservés au musée sont les dernières traces du passé industriel automobile lyonnais. En 2019 le musée a eu l'opportunité d'enrichir cette collection en faisant l'acquisition auprès de particuliers de deux modèles exceptionnels :

- Une automobile torpédo de 1924 de marque Cognet de Seynes (l'automobile achetée est l'une des deux seules restantes, et de loin celle qui a gardé un état le plus proche de l'origine),
- Une automobile torpédo de 1912 de marque Vermorel / Type L. La marque Vermorel a été fondée en 1893 par Victor Vermorel à Villefranche-sur-Saône.

Prêts de véhicules

Conservant des véhicules prestigieux, le musée Malartre est régulièrement sollicité par des musées, des institutions ou des organisateurs d'événements. En 2019 des demandes de prêts ont été formulées dans le cadre de salons automobiles (Rétromobile, Epoque Auto).

Valorisation du savoir-faire des agents de l'atelier mécanique du musée

L'équipe travaillant au sein de l'atelier de restauration du musée de l'automobile a accumulé un savoir-faire unique, spécifique et reconnu en termes de connaissance en mécanique automobile de véhicules de collection des 19e et 20e siècles. Afin de pouvoir répondre aux demandes régulières d'expertise et de prestations mécaniques sur des véhicules de collection, le musée a mis en place des tarifs pour ces prestations et formalisé leur exécution.

Activités culturelles et pédagogiques

Le musée a réitéré sa participation à de nombreux rendez-vous : Nuit européenne des Musées, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la Science, Week-end Télérama, Fête d'Halloween, 2e édition de l'opération à destination des scolaires « changeons d'air sur le trajet ».

Le musée a poursuivi ses animations récurrentes (Ça roule, visites famille,...) ainsi que son offre en direction des scolaires et maintenu sa participation à des dispositifs de la Ville de Lyon (ateliers à destination des scolaires de la ville de Lyon, animations dans le cadre de la Charte de coopération culturelle).

Le musée a accueilli les rencontres annuelles de clubs automobiles (Les Anglaises au Musée) ainsi que des associations venues organiser des événements festifs (association des anciens sapeurs-pompiers du SDMIS du Rhône, Rotary Club). Il a mis également à disposition son parc dans le cadre de privatisations payantes.

MUSÉE MALARTRE

- Dépenses de Fonctionnement : **112 k€**
- Recettes de fonctionnement : **132 k€**

NOMBRE D'ETP*

81,4

*POUR LES 3 MUSÉES

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon

Contexte

Au cours de la saison 2018-2019, l'Orchestre National de Lyon a confirmé sa dimension internationale et a contribué au rayonnement de la Ville de Lyon avec une tournée en Chine de 8 concerts en juin 2019, dirigée par Tan Dun.

Ambassadeur culturel de la France, l'Orchestre national de Lyon est le premier orchestre européen à avoir effectué dès 1979 une tournée en Chine.

Chiffres clés

- **Fréquentation globale à l'Auditorium :** **255 965** spectateurs avec **362** événements et représentations,
- **Fréquentation hors les murs :** **43 220** spectateurs pour **31** concerts,
- **16 003** abonnements,
- **Taux de remplissage : 91 %**,
- **3** concerts participatifs, **83** propos d'avant concert, **2** week-end en musique, **6** conférences, **13** concerts scolaires, plus de **200** ateliers, rencontres et actions à l'Auditorium et dans les quartiers,
- **20 %** de jeunes de moins de 28 ans présents sur la saison,
- **30 %** de nouveaux spectateurs,
- **1** directrice générale, **1** directeur musical désigné,
- **104** musiciens,
- **59** personnels administratifs et techniques, **46** agents d'accueil.

Actions menées en 2019

Les faits marquants de l'année 2019

- La poursuite des travaux de rénovation de l'Auditorium avec le début de réalisation des 5 studios de répétitions. Ces travaux sont financés en partie par l'Etat pour 800 k€,
- Le renouvellement de la convention d'objectifs quadriennale 2019-2022 entre l'Auditorium-ONL, l'Etat et la Ville de Lyon confirmant le label national de l'orchestre,
- La préparation de la saison 2020-2021 avec Nikolaj Szeps-Znaider, futur directeur musical de l'Orchestre National de Lyon,
- Une organisation interne qui se structure avec la mise en œuvre d'un plan d'actions suite au diagnostic de l'organisation et des ressources humaines réalisé en 2018.

Une saison de continuité et de renouveau

La saison 2018-2019 est la première saison pour laquelle la directrice générale arrivée en janvier 2017 a pu apporter sa vision. Cette dynamique s'est faite dans une grande continuité avec le travail de son prédécesseur mais avec l'impulsion de quelques éléments nouveaux.

Parmi ces éléments, la programmation a évolué en 2018-2019 avec des concerts de musiques actuelles autour d'un premier cycle de piano minimaliste et un nouveau format de concerts appelés « Afterwork » pour les actifs du quartier pour découvrir le lieu et l'orchestre en dehors des horaires et cadres habituels.

L'Auditorium a aussi renoué en 2019 avec la venue de très grands orchestres internationaux, comme l'Orchestre du Théâtre Mariinski ou l'Orchestre philharmonique de Vienne.

Dans la saison 2018-2019, l'ONL a fait valoir son excellence artistique avec une programmation symphonique de haut niveau et la présence de chefs et cheffes ainsi que des solistes invités de renommée internationale.

En 2018-2019, pour soutenir la création contemporaine, une douzaine d'œuvres contemporaines ont été jouées par l'ONL, dont quatre créations mondiales et deux créations françaises.

Un établissement ouvert

à un réseau de partenaires fidèles

L'ancrage régional de l'Auditorium et l'Orchestre National de Lyon s'est poursuivi en 2019 avec 8 concerts donnés en Région. Les partenariats régionaux historiques ont continué avec : l'Institut Lumière, Jazz à Vienne, le Centre Culturel de rencontres d'Ambronay, le Grame, l'association Les Grands Interprètes, les deux conservatoires de Lyon (CNSMD et CRR), le Radiant-Bellevue (Caluire-et-Cuire), la Maison de la Danse et la Société philharmonique pour des conférences thématiques.

De nouveaux projets ont vu le jour avec l'Opéra de Lyon, le Théâtre de la Renaissance (Oullins) et l'association Arty Farty (20 ans) ou l'organisation du Concours d'orgue Olivier-Messiaen en partenariat avec l'Agence iséroise de diffusion artistique en juin 2019.

Un établissement ouvert

aux nouveaux publics

Ouvrir au public et innover dans de nouveaux formats adaptés à l'évolution de la société s'est matérialisé par l'ouverture d'un nouvel espace destiné à la pratique artistique musicale pour les adultes et enfants dès 3 mois : l'« Espace découverte ». Il a été doté en 2019-20 d'une programmation de 80 ateliers après son inauguration à l'été 2019.

Concerts participatifs, orchestre des jeunes, les Chantiers de la Création (160 enfants accueillis), Musique à l'Hôpital... les projets associant les musiciens de l'Orchestre national de Lyon et différents publics ont également eu lieu en 2019.

En 2019, le projet triennal « Demos » lancé en 2017 s'est poursuivi. 120 enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et n'ayant jamais pratiqué la musique, découvrent la musique et jouent d'un instrument au sein d'un orchestre symphonique durant 3 ans.

L'Auditorium-ONL et la Philharmonie de Paris ont mis en place ce projet dans la Métropole de Lyon avec les villes de Lyon, Bron, Décines, Givors et Vaulx en Velin.

DÉPENSES & RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

16 849 k€

SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE
DU BUDGET PRINCIPAL

17 054 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

137,3

Archives municipales

Contexte

En 2019, les Archives Municipales de Lyon (AML) ont poursuivi la dématérialisation des contenus, des procédures administratives et de l'accès aux archives en vue d'offrir de nouveaux services, d'engager des coopérations inédites tout en favorisant l'élargissement du public.

L'année 2019 a permis de poursuivre les relations avec les services producteurs d'archives en lien avec la dématérialisation, mais aussi dans le cadre de l'archivage traditionnel, engagées les années précédentes.

Une Assistance à Maîtrise d'ouvrage a été lancée pour étudier les modalités de mise en œuvre du contrat de service du Service d'Archivage Electronique.

3 expositions ont été présentées au public : « de Pierres et d'esprit », « le maire et l'architecte » dans la grande salle et une installation sonore du Grame dans le hall.

Chiffres clés

- **303 ml** : archives publiques et privées entrées,
- **815 ml** : archives éliminées,
- **22043** entrées pour une recherche, une exposition, une autre activité (conférence ou médiation),
- **18,1 millions** de pages vues, avec **356813** connexions,
- **1 602** lecteurs inscrits.

Actions menées en 2019

Salle de lecture

La fermeture du matin a suscité très peu de retours négatifs de la part des lecteurs. Quelques chercheurs éloignés ont été accueillis exceptionnellement sur demande. De nouveaux usages ont pu être testés avec succès, comme les travaux pratiques d'étudiants en licence d'histoire et en Master Archives de Lyon 3. Par ailleurs, le temps dégagé par ces changements d'horaires a permis de redéployer des agents sur les demandes à distance et le classement des fonds.

La diminution de fréquentation physique de la salle de lecture au fil des années, illustre le changement de comportement des lecteurs au profit des recherches en ligne.

Présence en ligne

Le travail préparatoire au portail de recherche est en cours : la mise en ligne ne se fera qu'en 2020 pour des raisons techniques.

Les AML ont commencé à numériser des fonds sonores afin de préserver l'information conservée sur ces supports non pérennes : 471 h d'enregistrement sont prêtes à être intégrées.

Parallèlement, la réflexion sur la refonte du site des archives commencée en 2018, ne verra le jour qu'en 2020.

Gestion des fonds et collections

Archives publiques

- Concernant les archives papier, le travail de collecte auprès des services municipaux a permis l'entrée de 295 mètres linéaires d'archives. Chiffre en nette hausse par rapport à 2018 du fait du traitement du passif d'archives de la Bibliothèque municipale. Parallèlement, 815 mètres linéaires d'archives à éliminer ont été contrôlés par le service.

- Concernant l'archivage électronique, 0,3 giga ont été collectés et 380 ont été éliminés conformément à la réglementation. 1^{er} versement d'un répertoire bureautique pilote de conduite d'opération par la Direction de la Construction.

Archives privées

8 mètres d'archives privées papier et 1050 pièces figurées (plans, photos, dessins) ont été intégrés.

Expositions temporaires

Du 9 mars au 31 mai, « de pierre et d'esprit » a permis au public de découvrir les photos de Gilles Framinet. Puis en octobre 2019, l'exposition « le maire et l'architecte » autour de Tony Garnier et son œuvre en lien avec l'évolution de la cité et sa rencontre avec Edouard Herriot, a ouvert ses portes. Cette exposition est coproduite avec le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes LARHRA. Enfin le Grame a présenté une installation sonore en lien avec l'environnement dans le hall en décembre.

Coproduction d'un film documentaire

Le film sur l'Hôtel Dieu a été projeté à l'UGC confluence en fin d'année.

Médiation

Les ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée, proposés tout au long de l'année et un programme spécifique présenté autour des expositions ont permis à un public toujours plus nombreux de découvrir les Archives. Une attention particulière est portée aux publics éloignés dans le cadre de la charte de coopération culturelle.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

218 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

38 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

32,5

Service archéologique

Contexte

Le service a poursuivi en 2019 la réalisation des fouilles et des rapports qui ont mobilisé une partie majeure de son activité ces dernières années, l'Hôtel Dieu et le parc Saint Antoine : la finalisation de ces études doit intervenir en 2020 et 2021.

La reconfiguration du SAVL a pris sa pleine mesure avec la mise en place d'un niveau hiérarchique intermédiaire organisé autour de six pôles dont la moitié directement concernés par l'activité opérationnelle.

Le domaine opérationnel a permis la montée en puissance de la collaboration avec l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), favorisant les échanges scientifiques et organisationnels et l'enrichissement des expériences partagées.

Au carrefour de son activité de terrain, de recherche et d'échanges universitaires, la fouille de la Visitation, a offert un chantier-école aux étudiants lyonnais et livré des résultats dont l'importance a été relayée médiatiquement.

L'activité de médiation reste dynamique avec des projets en évolution constante, complétant aussi l'action d'insertion.

Actions menées en 2019

Opérations archéologiques (terrain et post-fouille)

10 diagnostics: 40 % de l'activité opérationnelle

- Eglise St-Bonaventure (Lyon 2^e) (Ville de Lyon),
- Gymnase Les Battières, avenue Eisenhower (Lyon 5^e) (Ville de Lyon),
- Rue Victor Hugo-place Ampère (Lyon 2^e) (Métropole),
- Place Chardonnet (Lyon 1^{er}) (Métropole),
- Place Varillon (Lyon 5^e) (Métropole),
- Collège G. Clémenceau (Lyon 7^e) (Métropole),
- Place du 158^e Régiment d'Infanterie (Lyon 5^e) (SAHLMAS),
- ZAC Vaise Industrie Nord – tranche 5 (phase 2) (Lyon 9^e) (SERL),
- GS des Lazaristes (Lyon 5^e) (OGEC),
- 73-77 av. du Point du Jour (Lyon 5^e) (OGIC).

6 fouilles: 24% de l'activité opérationnelle

- Parking St-Antoine (Lyon 1^{er}- 2^e) (LPA),
- Lycée J.-B. de La Salle (Lyon 1^{er}) (OGEC),
- 15-17 rue de la Quarantaine (Lyon 5^e) (Promoval),
- Kiosque de l'esplanade de Fourvière (Lyon 5^e) (Fondation Fourvière),
- Maison carrée de Fourvière (Lyon 5^e) (Fondation Fourvière),
- Fouille programmée de la Visitation (Lyon 5^e),
- Parking St-Antoine (Lyon 1^{er}- 2^e),
- Hôtel-Dieu (Lyon 2^e): tranches 3-4-5, tranche 6.

9 surveillances de travaux: 36% de l'activité opérationnelle

- Palais Saint-Pierre (Lyon 1^{er}) (Ville de Lyon),
- Eglise St Bruno (Lyon 1^{er}) (Ville de Lyon),
- Place St-Nizier (Lyon 2^e) (Métropole),
- Rue Roger Radisson-voirie (Lyon 5^e) (Métropole),
- Rue Pierre Audry (Lyon 5^e) (Métropole),
- Clos Jouve (Lyon 4^e) (Métropole),
- Métro ligne E (Lyon 5^e) (SYTRAL),
- Clos des Lazaristes (Lyon 5^e) (OGEC).

L'activité opérationnelle conduite avec l'Inrap représente 13 rapports rendus pour près de 52 % du nombre d'opérations, dont le kiosque de l'esplanade de Fourvière ou l'îlot central de l'Antiquaille.

Activités culturelles et pédagogiques, actions de médiation et d'insertion

Le SAVL est, au niveau national, un acteur reconnu de la médiation culturelle. Outre sa participation active aux événements nationaux (Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'Archéologie), il est à l'initiative de la création du rendez-vous ArchéoLyon : accueilli en mars au musée des Confluences, il fait désormais partie des rendez-vous annuels accueillant un public désormais fidélisé (3^e édition en 2019). L'activité de médiation a concerné 54 classes représentant 2098 élèves ; 577 enfants ont bénéficié d'actions extra et périscolaires. Les autres événements en direction du grand public ont rassemblé près de 7 000 personnes (dont certaines spécifiquement destinées au public prioritaire).

Recherche et communication scientifique

Les agents du SAVL ont maintenu en 2019 une activité soutenue dans le champ de la recherche scientifique (10% de leur activité), en participant à des colloques et des séminaires et en publiant plusieurs articles. Le SAVL a par ailleurs travaillé à la préparation de deux colloques d'envergure internationale prévus à Lyon en 2020 (SFECAG et AFEAF).

Le SAVL est associé par les musées Lugdunum et d'Histoire de Lyon à la refonte de leurs parcours permanents. Partenaire engagé auprès des structures de recherche (Maison de l'Orient et de la Méditerranée, universités Lyon 2 et Lyon 3), il participe au projet Hyper-Thesau, qui vise à développer l'interopérabilité des archives et des thesaurus archéologiques. Il a en outre collaboré aux travaux du groupe de recherche sur les aqueducs lyonnais, dont les résultats seront restitués au public lors d'un colloque en 2020.

Gestion des « archives du sol »

L'agent en charge de cette mission, recruté fin 2018, a amorcé en 2019 la mise à niveau de la politique conduite par le SAVL dans ce domaine indissociable de l'activité opérationnelle, visant à consolider les procédures de conservation du mobilier archéologique et à rendre plus efficient l'accueil de chercheurs.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

263 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

559 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

28,1

Bibliothèque Municipale

Contexte

Poursuite des grands projets structurants :

- Fin des chantiers d'automatisation,
- Schéma directeur de la Part-Dieu = chantier Silo : fin du déménagement à Corbas et livraison des premiers étages rénovés,
- Montée en charge de la délégation de gestion Lecture Publique pôle métropolitain,
- Les RV culturels : Lyon Capitale du Rock, événement Tous à table, résidence d'artiste Jacqueline Salmon,
- Réalisation du fibrage des annexes,
- Renouvellement des marchés d'acquisition des documents,
- Poursuite du projet Bibliothèque Numérique de Référence.

Perception d'une subvention FRRAB liée à l'acquisition de documents anciens et patrimoniaux : 24 450 €.

Chiffres clés

- **2670195** entrées,
- **127996** inscrits en 2019,
- **4262679** prêts,
- **3513531** visites web,
- Environ **4400** manifestations culturelles,
- Ensemble des collections : **3850000**,
- **372** postes informatiques publics,
- **43331 m²** d'équipements.

Actions menées en 2019

Développement des services et des publics : 57 k€

Ce programme a permis de couvrir l'ensemble des (les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie, graphisme et vitrophanie. A noter une légère baisse des dépenses liées au report de dépenses de signalétiques et des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures).

Action culturelle et communication : 407 k€

Ce programme a permis de couvrir les dépenses liées aux expositions, activités culturelles et éducatives de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et celle liées aux événements de la BML.

En 2019, plusieurs événements culturels ont été organisés : Jeu, exposition Lyon Capitale du Rock, Université Ouverte, l'Automne des Gones, les Ateliers du mercredi, le Printemps des petits lecteurs et le Vif d'Or, l'événement Tous à Table... On note également :

- 4 publications du magazine TOPO,
- Dépliants horaires, l'heure de la découverte, l'automne des gones, guide abonné, Printemps des petits lecteurs, guide bienvenue,
- Campagnes de communication aux événements cités ci-dessus, projet Lecture Publique,
- Vente de la Revue Gryphe à hauteur de 293 €,
- Vente de catalogues – affiches – sacs : 1 702 €.

Gestion des collections : 922 k€

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques).

Un effort financier a de nouveau été réalisé pour élargir les abonnements électroniques pour prendre en compte le développement de l'édition dématérialisée.

Ce programme a assuré également les dépenses liées à la gestion des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage, conditionnement des collections en vue des déménagements dans le cadre des travaux du Silo, artothèque).

A noter également :

- Dépenses liées à l'acquisition des collections du réseau (livres cd-audio, dvd),
- Perception d'une subvention émanant de la BNF pour le Dépôt Légal : 50 k€,
- Subvention de fonctionnement pour Projet Lecture publique : 112 k€, en hausse par rapport au prévisionnel du fait d'une régularisation sur les dépenses 2017.

Support aux bibliothèques : 1 763 k€

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la Bml, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel...) ou techniques, telles que la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio, automates Bibliotheca...), ainsi que la maintenance technique et les fluides pour 3 établissements : Vaise, Bachut et Part-Dieu; le renouvellement du marché de nettoyage explique une part importante de la hausse des dépenses entre 2018 et 2019.

A noter également :

- 3^e année de dépense pour la maintenance des automates installés,
- Perception de recettes liées à l'occupation du domaine public (MIWAM : 16 k€/ Distributeurs de boissons : 35 k€).

Musée d'art contemporain

Contexte

L'année 2019 est la première année de mise en œuvre des orientations artistiques de la nouvelle direction du MAC, nommée en octobre 2018 autour d'un projet axé sur l'émergence, les nouveaux territoires artistiques, l'international et des partenariats innovants ceci dans le cadre du nouveau Pôle des musées d'art de la Ville.

Chiffres clés

- **Fréquentation:**
43351 visiteurs.

Actions menées en 2019

Du 8 mars au 7 juillet 2019, le Musée a accueilli un ensemble d'expositions autour de la thématique du son:

- *Sounding new collection*, exposition de 17 artistes de la collection consacrée à l'expérimentation sonore depuis les années 1960, dont l'œuvre Rainforest V de David Tudor acquise en 2018 grâce à une opération de crowdfunding,
- *Storytelling* avec 7 artistes invités à produire des pièces sous forme de cadavre exquis,
- Regarder respirer (breathing pictures), exposition de l'artiste plasticien français Tal Isaac Hadad,
- Une exposition de l'artiste brésilien Maxwell Alexandre exposé pour la première fois en dehors de son pays d'origine autour d'un ensemble de peintures inspirées de sa vie à Rocinha, la plus grande favela de Rio,
- *Walking dead* (série BD de 62 albums), exposition exceptionnelle de planches originales de Charlie Adlard, illustrateur de comics, dans le cadre du Lyon BD Festival,
- Au rez-de-chaussée un espace de rencontres a été aménagé autour du grand canapé de Bernard Venet.

Du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020, le Musée a accueilli comme chaque année impaire une partie de l'exposition de la 15^e édition de la Biennale d'art contemporain, le site principal étant dans le 7^e arrondissement (site des ex-usines Fagor). Autour du titre «Là où les eaux se mêlent», l'équipe curatoriale du Palais de Tokyo a conçu une exposition autour d'un écosystème à la jonction de paysages biologiques, économiques et cosmogoniques. Huit artistes étaient exposés au Musée dont Daniel Dewar et Grégory Gicquel, Jenny Feal, Renée Levi.

Le service des publics a articulé sa programmation autour des expositions, dont certaines étaient évolutives, avec notamment:

- Des conférences sur «musique et arts visuels», «visites indisciplinées» ainsi qu'un cycle de master class sur «Gestes, actions, événements, une brève histoire de la performance»,

- Des propositions du public pour contribuer à la valorisation de compétences: «Un ado/une œuvre», restitution MACSUP où des étudiants invitent les visiteurs à expérimenter la création, des pratiques artistiques avec l'artiste Jenny FEAL pour un groupe de femmes en insertion en collaboration avec l'Association Passerelles,
- Dans le cadre de la délocalisation de la collection, faire de la médiation un outil d'acquisition de compétences: deux classes culturelles et citoyennes des 7^e et 9^e arrondissements, visites d'ateliers d'artistes et organisation d'un colloque sur l'émancipation avec les élèves du Lycée du Parc, musique et art contemporain avec la Cité des pianistes, l'école élémentaire Giono (8^e),
- Participation à des événements lyonnais en accueillant d'autres champs disciplinaires et leurs publics: répétitions concerts avec l'ensemble vocal Spirito dans les salles d'exposition, rencontre musicale et littéraire avec Kent (Quais du Polar).

En matière de hors les murs le Musée a poursuivi des partenariats dont deux significatifs sont à retenir:

- Arrangement d'Ange LECCIA, œuvre exposée pendant la Fête des lumières à l'Université catholique, site Saint Paul,
- Penser en formes et en couleurs exposition au Musée des Beaux-Arts des œuvres de la Collection des deux musées qui se sont mêlées dans un jeu de miroir.

Enfin, le Musée d'art contemporain a reçu le label national du Ministère de la Culture «le musée sort de ses murs» à l'occasion de l'opération «Voyage en art» menée avec l'école élémentaire Les Fougères» dans le 9^e arrondissement. Pendant la semaine du 1^{er} au 5 avril cinq œuvres de la collection ont été exposées à l'école. Cette exposition est l'aboutissement d'un travail partenarial mené avec les Francas consistant à susciter une pratique culturelle intensive.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

928 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

259 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

31,6

Théâtre des Célestins

Contexte

L'année 2019 a été marquée par la nomination de Pierre-Yves Lenoir en qualité de co-directeur, initiant ainsi un renforcement de la dynamique visant à ouvrir le théâtre à d'autres publics, à d'autres collaborations avec notamment certains acteurs du territoire. Mais également à affirmer la place des Célestins comme maison de création, en renforçant le soutien en faveur de la jeune création et l'accueil d'artistes internationaux incontournables.

En 2019, suite aux crues de la Saône et pour la deuxième année consécutive, la Célestine est restée fermée pour travaux. Le théâtre a donc dû programmer certains spectacles « hors les murs », en grande partie au Point du Jour mais également aux Ateliers du TNG et à l'ENS.

Chiffres clés

En 2019, **347** représentations dont :
- **162** au siège,
- **80** « hors les murs »,
- **105** représentations en tournée.

Fréquentation hors tournée 2019: **106910** spectateurs soit **+19%** sur 1 an.

Sur la saison 2018/2019, **17000** personnes ont participé aux activités hors spectacles : visites du théâtre, ateliers d'éducation artistique et culturelle, rencontres, etc.

Actions menées en 2019

L'année 2019 a été une année inédite pour les Célestins

D'abord par l'intensité de l'activité de création du théâtre, avec deux créations de Claudia Stavisky, la Place Royale et la Vie de Galilée, la création de Vie de Joseph Roulin par Thierry Jolivet, artiste associé, et enfin une création de la compagnie russe Théâtre Knam dont les Célestins assument la production déléguée. En parallèle de cette activité de création, les Célestins ont accueilli aussi bien de jeunes artistes émergents de la région Auvergne Rhône-Alpes que des artistes nationaux et internationaux reconnus (Bob Wilson, Isabelle Huppert, Milo Rau, Thomas Jolly,...).

Le succès des créations du théâtre a généré une tournée importante dans 20 lieux partenaires, en France (Paris, Marseille, Lille,...) et à l'étranger, puisque la Place Royale a été jouée à l'Institut Français d'Abidjan en Côte d'Ivoire. La tournée de la Vie de Galilée se poursuivra en 2020 et en 2021. Les spectateurs ont répondu présents à ces propositions puisque plus de 105 000 personnes sont venues assister à une représentation au siège et plus de 20 000 lors des spectacles en tournée.

Une activité renforcée également par les nombreux partenariats des Célestins avec les acteurs culturels lyonnais.

Ainsi, les Célestins ont été partenaires de la 6^e édition du festival international de théâtre *Sens Interdits*, en présentant plusieurs spectacles étrangers. Trois nouveaux partenariats ont été initiés, tout d'abord avec le Lyon BD Festival pour un événement aux Célestins autour de la BD à destination des familles, qui a eu lieu en décembre 2019, avec l'ENS qui a accueilli au théâtre Kantor pour la première fois un spectacle des Célestins, Vivre sa vie mis en scène par Charles Berling, et enfin avec l'école de cinéma *La CinéFabrique* de Lyon, autour du projet *Ecran Rouge*, un projet de créations de courts métrages réalisés par de jeunes cinéastes en écho à des spectacles programmés aux Célestins. Ces films seront diffusés au plus grand nombre et gratuitement via une plateforme numérique en libre accès.

Une année marquée également par un soutien accru à la scène théâtrale régionale avec la création du *Prix Célestin*. Le but, permettre à la fois de renforcer le lien artistique entre le théâtre et les compagnies du territoire Auvergne Rhône-Alpes, et leur offrir une visibilité et de réels moyens. 2 spectacles se sont partagés le prix du public et le prix du jury et seront programmés aux Célestins en 2020. Le projet A.N.A a quant à lui remporté le prix réservé aux maquettes, il sera coproduit par les Célestins et également programmé au cours de la saison 2020/2021. Face au succès de l'événement et à l'importance des enjeux qu'il défend, une deuxième édition aura lieu en 2020 en partenariat avec le théâtre de la Croix-Rousse.

Les Célestins ont toujours inscrit au cœur de leur projet l'accès à la culture et au théâtre pour tous

En affirmant encore cette année, leur volonté de faire découvrir au plus grand nombre la vitalité du répertoire théâtral sous toutes ses formes.

De la visite du bâtiment à la découverte du fonctionnement du théâtre, en passant par les enjeux de la création scénique, les Célestins ont initié et développé tout au long de l'année des rencontres et des ateliers avec des auteurs, metteurs en scène, comédiens, techniciens et l'équipe du théâtre.

En terme d'éducation artistique et culturelle, deux actions emblématiques de cette ambition ont été mises en place, un parcours de découverte du théâtre pour les élèves de CP de l'École Aristide Briand (Lyon 7^e) dans le cadre de la Charte de coopération culturelle et le projet « *Ô Parleurs* », autour de l'art de la parole et du débat citoyen auprès de 8 lycées de la région.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

8 793 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

8 582 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

45,4

CHRD

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Contexte

L'année 2019 a été marquée par :

- La prolongation de l'exposition « Génération quarante, les jeunes et la guerre », qui aura permis de consolider les liens avec l'université et confirmé les bonnes relations avec un réseau de prêteurs particuliers. Ces derniers ont notamment permis de faire entrer dans les collections des pièces remarquables, dont 2 400 cartes postales,
- Le travail préparatoire à la mise à disposition de nos ressources sur le futur site internet du musée, avec l'organisation d'une grande campagne photographique, la planification d'une campagne de restaurations de la collection d'affiches et la conduite d'un audit sur nos espaces de réserves,
- Le musée a par ailleurs poursuivi son travail en faveur de l'élargissement des publics à travers la programmation de conférences, visites commentées chaque week-end et en direction des enfants, la location de certaines expositions en formule itinérante, une attention particulière accordée aux publics empêchés : visites en LSF, avec les adhérents de Culture pour tous, animations à l'hôpital ou en services de gériatrie.

Chiffres clés

- **Fréquentation : 64 730** visiteurs (contre **60 772** en 2018),
- Près de **800** visiteurs et **161** groupes accueillis au centre de documentation.

Actions menées en 2019

Expositions temporaires

Génération 40

15 novembre 2018 - 26 mai 2019
prolongation au 22 septembre 2019

A travers la présentation d'objets et documents issus de ses propres collections, dont de nombreux témoignages audiovisuels, le CHRD a dressé un portrait collectif de la jeunesse des années de guerre dans sa profonde diversité mais aussi dans ses aspirations communes qui pour beaucoup résonnent avec celles des adolescents d'aujourd'hui. Encadrés par des organisations datant de l'avant-guerre, soumis à la dangereuse sollicitude du gouvernement de Vichy et de l'occupant, les jeunes seront cependant nombreux à s'engager dans différentes formes de résistance et parfois à payer de leur vie la défense de leurs idéaux.

« La chute des murs » Street art & happening

8 novembre 2019 - 26 janvier 2020

Il y a 30 ans, un immense espoir de liberté soufflait sur l'Europe : le mur de Berlin, symbole d'une Europe divisée après la Seconde Guerre mondiale, était détruit. A l'occasion de cet anniversaire, le CHRD souhaitait évoquer ? l'idée du « mur » : murs qui séparent, qui enferment, qu'on détruit, qu'on repousse, qu'on franchit. Il a convié pour cela six artistes street-art de la scène lyonnaise à partager leurs visions intimes du sujet. Leurs œuvres résonnent en ces lieux, ancien siège de la Gestapo, et rappelle que les premières formes de résistance ont été l'évasion et le marquage de l'espace public. Cette exposition a été « éco conçue » à travers le réemploi d'éléments d'expositions précédentes.

Autres actions

L'année 2019 a permis de renforcer la qualité des visites à l'attention du public groupes, notamment en favorisant la médiation directe (visite commentée, atelier...). En 2019, 54 % du public groupe a bénéficié d'une action de médiation directe. Une offre multiple et adaptée aux besoins et attentes des différents types de publics a été développée : nouvelles visites thématiques, ateliers, développe-

ment des parcours urbains et attention aux publics spécifiques. Les 15 conférences programmées ont été mises en ligne en préfiguration de la refonte du futur site internet.

On enregistre également :

- La poursuite du projet d'inventaire normalisé des collections,
- La poursuite de la réflexion sur la mise à disposition des ressources via le futur site internet du musée (fonds de témoignages audiovisuels numérisés par l'INA en 2017, collections et archives),
- L'enrichissement des collections, liées à la période de la Seconde Guerre mondiale, s'appuyant sur des dons gracieux ou des achats ponctuels en salles des ventes et auprès de collectionneurs (ensemble de brochures de propagandes, affiches), et le passage en commission scientifique régionale d'acquisition de 11 dossiers d'œuvres,
- Le traitement par les documentalistes du musée d'environ 60 nouveaux fonds (archives privées, collections d'étude, objets susceptibles d'intégrer l'inventaire MDF),
- La réalisation d'un diagnostic complet de l'état des collections et de leurs conditions de restauration qui permettra à partir de 2020 de mettre en œuvre un programme de restauration ciblé,
- La mise en œuvre de la phase 1 de la campagne de restauration de la collection d'affiches du musée avec le traitement de 53 affiches,
- L'engagement des opérations de numérisation des collections via une campagne photographique,
- La location de 2 expositions passées sous format expositions itinérantes,
- La mise en place de pratiques de développement durable (sensibilisation des agents aux éco estes, réemploi des matériaux d'exposition via leur mise en vente sur le site Agora store).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

301 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

276 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

21,6

Opéra de Lyon

Contexte

Inséré dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Lyon est une institution d'excellence, d'ouverture et un pôle de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Se situant parmi les grands théâtres d'opéra français et internationaux, il bénéficie depuis 1996 du label d'Opéra national accordé par le ministère de la Culture.

Le 1^{er} janvier 2019 a marqué le début d'une nouvelle convention d'objectifs de quatre ans entre l'Opéra national de Lyon et ses partenaires publics (Etat, Ville de Lyon, Métropole, Région), confirmant ainsi leur soutien et leur confiance.

Chiffres clés

- **Fréquentation** : 215 000 spectateurs,
- **400** levers de rideaux,
- **Contribution des financeurs publics** : environ **29,4 M€**,
- Recettes propres : **9 M€** environ, soit **23,6 %** du budget,
- **Loyer versé à la Ville** pour l'occupation du Grand Théâtre : **799 k€**,
- **Mise à disposition** du personnel de la Ville **217 ETP** pour **10 456 k€**.

Actions menées en 2019

La saison 2018-2019 a été marquée par l'obtention de nouvelles récompenses internationales : prix de la « Meilleure nouvelle production de l'année 2019 » pour *De la Maison des Morts* de Janáček, et la « Meilleure production lyrique de l'année » pour *L'Enchanteresse* de Tchaïkovski lors des International Opera Awards.

La Maîtrise de l'Opéra de Lyon a également été mise à l'honneur en étant lauréate du Prix Liliane Bettencourt pour le chant choral 2019, lui reconnaissant ainsi ses qualités musicales et son projet pédagogique engagé dans le développement de l'enfant et de la mixité.

Ces distinctions sont une mise en lumière de la politique d'excellence artistique de l'Opéra de Lyon et du travail accompli par l'ensemble de ses équipes.

Cette saison a compris de nombreuses coproductions internationales avec des maisons lyriques de renom et a proposé plusieurs œuvres rares et/ou jamais représentées à Lyon telles que *Mefistofele* de Boïto (dirigée par Daniele Rustioni) ou *Rodelinda* d'Haendel, ainsi que la création en France de *Lessons in Love and Violence* de George Benjamin. Le festival annuel s'est articulé autour d'un « triptyque de destins » : *L'Enchanteresse* de Tchaïkovsky, une première en France ; *Le Retour d'Ulysse* de Monteverdi ; et *Didon et Enée, remembered* de Purcell, revisité par David Marton et Kalle Kalima. Dans un répertoire plus léger, on retiendra *L'Heure espagnole* de Ravel, « spectacle de poche » et *Barbe-Bleue* d'Offenbach présenté dans le cadre de la 11^e édition de la vidéotransmission dans 13 communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la danse, la saison a proposé création, entrées au répertoire et reprises de pièces, signées par de jeunes chorégraphes et de grands noms de la danse contemporaine.

Jiri Kylian a poursuivi son parcours en tant qu'artiste associé avec une série de six pièces distribuées lors de deux soirées d'exception.

La saison des concerts a notamment vu Sandrine Piau et Stefano Montanari (programme Haendel) ainsi que Daniele Rustioni diriger Nabucco de Verdi. Plusieurs récitals et concerts de musique de chambre ont ponctué la saison.

Le label Opera Underground s'est déployé en promouvant la diversité des genres, des expressions musicales, et le dialogue entre les cultures. Il attire un public plus large avec sa programmation éclectique à l'Amphi, en Grande Salle, aux Muses et lors du Festival du Péristyle.

Avec la volonté de s'adresser à tous, l'Opéra de Lyon a encore réalisé un important travail d'éducation artistique et d'action culturelle : plus de 30 000 personnes ont participé à des actions menées par le pôle de développement culturel, associant plus de 250 partenaires.

3 000 jeunes ont pu assister à des spectacles dans le cadre du dispositif Lycéens et Apprentis à l'Opéra de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle Opéra-Expressions Vocales, continue de former et d'accompagner enseignants, artistes et opérateurs culturels autour de l'opéra et des pratiques vocales dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle.

Partenaire fidèle des institutions culturelles de proximité, l'Opéra de Lyon est sorti de ses murs à Lyon, dans la Métropole et la Région. Fort de son rayonnement, il s'est aussi aventuré au-delà du territoire local avec son activité de tournées foisonnante en France et à l'étranger (à Oman, au Festival d'Aix-en-Provence, à la Ruhrtriennale...).

L'activité audiovisuelle a été dense grâce au soutien de partenaires tels que Radio France, Radio Classique et France Télévisions, contribuant au rayonnement de l'institution ainsi qu'à l'élargissement de son audience.

*MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE

BUDGET TOTAL
OPÉRA DE LYON

38 M€

SUBVENTION
VILLE DE LYON

7 521 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

209,8

Musée des Beaux-Arts

Contexte

L'année 2019 a vu la fréquentation des collections du musée continuer à progresser, ceci grâce à une forte programmation scientifique et culturelle.

La création du pôle des musées d'art a amené à intégrer davantage d'art contemporain dans les propositions. L'exposition « Penser en formes et en couleurs » a ainsi permis aux publics la découverte d'œuvres des collections du musée des Beaux-Arts mise en regard d'œuvres du musée d'art contemporain.

L'exposition « L'art et la matière. Prière de toucher » a proposé aux visiteurs une nouvelle expérience : découvrir la sculpture par le toucher.

Après cette exposition le musée a souhaité installer une maquette tactile en libre accès, outil de compréhension du bâtiment pour tous les visiteurs, basé sur l'expérience tactile des personnes déficientes visuelles. Le musée a sollicité la participation de tous ceux qui souhaitent s'associer à cette démarche, par le biais d'une souscription publique, ouverte de septembre à décembre sur la plateforme de crowdfunding Dartagnans.

Chiffres clés

- **Collections permanentes :** 246 686 visiteurs,
- **Expositions :** 36 433 visiteurs,
- **Nocturnes :** 4 635 visiteurs pour 6 nocturnes.

Actions menées en 2019

Expositions, accrochages et réaménagement

Claude, un empereur au destin singulier

Fin de l'exposition le 4 mars 2019

L'exposition avait pour ambition de mettre en lumière la vie et le règne de cet homme au destin singulier et restituer la figure d'un homme cultivé, bon gestionnaire, promoteur de réformes administratives efficaces pour l'empire et soucieux de son peuple.

L'art et la Matière. Prière de toucher

13 avril - 20 septembre 2019

L'exposition tactile L'Art et la matière. Prière de toucher a présenté une histoire de la sculpture dans ses principales périodes, techniques et thématiques, à travers une dizaine de reproductions d'œuvres à toucher. Basée sur l'expérience de la découverte de l'art par le toucher développée par les personnes déficientes visuelles, elle proposait une expérience sensorielle au service de la politique d'accessibilité.

Penser en forme et en couleur

8 juin 2019 - 5 janvier 2020

L'exposition Penser en formes et en couleurs a marqué le premier temps fort du rapprochement du musée des Beaux-Arts et du musée d'art contemporain de Lyon au sein du « Pôle des musées d'art de Lyon » annoncé en 2018. Conçu comme un dialogue à partir des fonds des XX^e et XXI^e siècles des deux musées, ce parcours explorait la résonance des deux collections et proposait un aperçu des différentes recherches des artistes modernes et contemporains autour de la couleur.

Drapé. Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man-Ray, Dürer...

Exposition à partir du 30 novembre 2019

Le musée des Beaux-Arts de Lyon conserve un dessin exceptionnel d'Albrecht Dürer étudiant un pan de draperie. Cette étude minutieuse révèle comment la souplesse d'un tissu se prête à une infinité de plis, soulignés par des jeux d'ombres et de lumières. Le dessin était au cœur de l'exposition tout en étant confronté à d'autres techniques. À travers ce médium, le public a été amené à l'intérieur des ateliers d'artistes les plus remar-

quables tels que Nicolas Poussin, Gustave Moreau ou Ingres. Le travail de dessinateurs moins connus a aussi été mis à l'honneur, ainsi que la découverte de nouveaux médiums comme la photographie.

Présentation de la nouvelle donation de céramique contemporaine

A partir du 19 septembre 2019

Grâce à de fidèles donateurs, le musée des Beaux-Arts de Lyon s'est enrichi d'une nouvelle section consacrée à la céramique contemporaine. Au premier étage du musée, dans l'écrin néo-classique du salon de la Norenchal, près de 200 œuvres de céramistes contemporains touchés par l'Extrême-Orient sont présentées au public.

Nouvelle présentation de la collection de peintures flamandes et hollandaises

A partir du mois de mai 2019

Les Flandres et les Pays-Bas sont représentés par des chefs-d'œuvre de Rubens et de Jordaens empruntant leurs sujets à la Bible ou à la mythologie gréco-romaine. Les collections permettent également d'évoquer le développement, aux XVI^e et XVII^e siècles, de différents genres dans lesquels se spécialisent les peintres pour répondre à une demande croissante de la bourgeoisie marchande en plein essor, notamment grâce au commerce maritime.

Services généraux

De très nombreuses donations d'œuvres ont été faites. Ceci montre la reconnaissance du musée par les amateurs d'art et permet un enrichissement important des collections.

Au cours de l'année 2019 un nouveau site internet a été conçu afin qu'il puisse voir le jour début 2020. Le projet de remplacement des différents projecteurs s'est poursuivi en 2019 avec le remplacement du matériel pour les expositions.

Pour la 6^e année consécutive, les consommations du site ont diminué grâce au changement, de pompes hydrauliques plus performantes et plus adaptées aux réseaux.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 673 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 411 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

111,9

Evènements et animations

Contexte

Les événements d'été regroupent en 2019 la Fête de la Musique, la fête du 14 juillet et la 18^e édition de « Tout l'monde dehors ! ».

La direction des Evènements et de l'Animation (DEA) soutient, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, une trentaine d'associations organisant des événements et animations culturelles.

Chiffres clés

- **Quais du Polar**: 140 auteurs venus du monde entier, 68 lieux et institutions associés, 250 professionnels, 3 500 scolaires, 200 rendez-vous culturels, 330 bénévoles, 100 000 festivaliers
- **Festival Lyon BD**: 270 auteurs, 850 professionnels accrédités, 170 rendez-vous, 50 lieux associés, 9 000 m² consacrés à la bande dessinée, 80 000 festivaliers,
- **Festival Les Intergalactiques**: 12 000 spectateurs,
- **Festival Jazz à cours et à jardin**: 7 000 personnes,
- **Festival Jazz sur les places**: 3 500 personnes,
- **Quand les souris dansent**: 2 100 personnes,
- **Gypsy Lyon Festival**: 12 000 personnes,
- **La Grande Côte en solitaire**: 1 200 spectateurs,
- **Paroles en festival**: plus de 3 900 spectateurs sur une quarantaine de spectacles.

Actions menées en 2019

Evènements d'été

Fête de la musique: 21 juin

La DEA se charge de la programmation, la gestion administrative et financière, la coordination logistique et technique, la communication, pour sa 8^e édition.

Cet événement permet la mise en lumière des pratiques amateurs et de nombreux talents émergents ainsi que la découverte de divers styles musicaux; la journée est consacrée à des scènes acoustiques et des scènes amplifiées sont ouvertes en soirée dans les neuf arrondissements, sur des sites sécurisés anti intrusion véhicules, ainsi que 4 périmètres de sécurité plus larges (Terreaux, Cordeliers, Vieux Lyon, Gerland Boulevard Electro).

Les chiffres clés de la Fête de la Musique:

- 40 scènes sonorisées sur les 9 arrondissements,
- 41 associations engagées,
- 200 artistes et groupes issus de l'appel à projets Ville de Lyon,
- 18 projets soutenus financièrement par la Ville,
- 1 espace mutualisé pour des groupes musicaux
- 13 institutions ou lieux partenaires.

Les « Temps Forts » en passage du public 2019:

- Un après-midi spécial au Centre Nautique Tony Bertrand avec live et dj de 12h à 19h,
- Trois scènes thématiques au Grand Hôtel-Dieu,
- Un format revisité du Boulevard Electro & Indie, site dédié aux musiques électroniques et actuelles avec sept scènes thématiques.

Le Festival « Tout l'monde dehors ! »

Cette 18^e édition des « rendez-vous d'été » à Lyon du 22 juin au 2 septembre a enregistré quelque 300 manifestations culturelles, festives et participatives, gratuites en plein air: cinéma, théâtre et cirque, danse et bals, concerts balades, fêtes de quartier, jeux... L'objectif est d'offrir une programmation artistique, festive, participative, diversifiée et originale durant la période estivale pour les Lyonnais et les touristes de passage.

Les chiffres clés de ce festival:

- 300 manifestations gratuites et de proximité,
- 93 lieux sur les 9 arrondissements,
- 62 associations soutenues par la Ville de Lyon,
- 2 000 bénévoles,
- 100 000 spectateurs (hors Fête de la musique).

Les « Temps Forts » 2019:

- Jeudis des musiques du monde: 6 jeudis / 27 000 spectateurs,
- Eté en cinémascope: 8 projections / 10 000 spectateurs,
- Cinéma sous les étoiles: 4 projections: 3 000 spectateurs,
- Dimanches de l'Île Barbe: 3 jours / 10 000,
- La Guill' en Fête: 3 jours / 5 000 spectateurs.

14 juillet

- Bals populaires du 14 juillet: 3 ambiances, 3 scènes sur les quais de Saône: 6 000 personnes,
- Le feu d'artifice du 14 juillet: feu tiré par JCO: « la Grande Parade », un voyage pyrotechnique en forme de défilé de mode monumental (12 séquences, 20 minutes de spectacle). 15 000 personnes (estimation).

Autres événements culturels

Les animations culturelles ont été soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes:

- **Fêtes de Quartier**: 17 fêtes de quartier soutenus dans 7 arrondissements,
- **Livre**: Lyon BD Festival, Paroles en festival, Quais du Polar, Belles Latinas,
- **Cirque**: Eclats de cirque,
- **Cinéma**: Les Intergalactiques,
- **Musique**: Chants de Mars, Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardins, Pluridisciplinaire: La grande Côte en Solitaire, Quand les souris dansent, Gypsy Lyon Festival, Novembre des canuts.

07.
PETITE
ENFANCE

Petite enfance

Contexte

Les orientations et réflexions nationales ont réaffirmé le rôle primordial de la petite enfance, et des 1 000 premiers jours de la vie, dans le développement de l'enfant. A ce titre, l'investissement public et politique en faveur de la Petite Enfance est un enjeu majeur tant en termes de solutions d'accueil que d'accompagnement à la parentalité.

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour les 4 années à venir (2019/2022) prévoit des financements de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour près de 10 millions d'euros par an.

Chiffres clés

- **1 945 places** en gestion municipale (52 établissements),
- **2 962 places** en gestion associative subventionnée (105 établissements),
- **1 847 places** en gestion privée,
- **19 RAM**,
- **12 LAEP**,
- **4 ludothèques**.

Actions menées en 2019

Une offre accrue de service aux familles

En juin 2019, la « **Ronde des Colibris** » (3^e) a investi ses locaux à la Part Dieu et propose ainsi 36 places aux familles du quartier, augmentant sa capacité de 16 berceaux.

Dans le même temps, un nouveau Relais d'assistante Maternelle (RAM), « **l'Ilot Gônes** » a ouvert ses portes à la Maison de l'Enfance du 3^e Est.

Pour faire face au retrait de certaines associations et pour assurer la continuité du service rendu, un RAM du 9^e arrondissement a reçu le soutien de l'association AGDS.

Enfin, le partenariat avec l'Acepp, a permis d'ouvrir un Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) nomade: le « **Tricotiliens** ». Ce LAEP mutualise des espaces aménagés pour la Petite Enfance dans les 8^e, 9^e et bientôt le 6^e arrondissements et permet ainsi aux familles de ces secteurs de bénéficier d'un accompagnement de proximité.

Au-delà du développement de l'offre, le maintien de l'existant est également un enjeu fort. Ainsi, l'ouverture de la **Crèche Relais « Rochaix 3 »** permet de maintenir l'accueil des enfants dont la crèche doit être fermée pour une longue période de travaux. La première structure à en bénéficier est la crèche « **Les Petits Pas** » (7^e).

Actions innovantes et partenariales

Les enjeux 2019 ont porté sur de ressources humaines: formation et recrutement.

Pour la formation, la réflexion sur une **crèche d'application** dans le 9^e (secteur Gorge de Loup) menée en partenariat avec l'école de formation ESSSE, a démarré. La mobilisation de plusieurs professionnel. les de terrain permet d'élaborer des plans et une organisation en cohérence avec les besoins et objectifs.

Concernant le recrutement, un rapprochement stratégique des acteurs de l'emploi et de la formation a permis de mettre en place un plan d'action destiné à contrer le déficit de professionnel. les de la filière (forums emploi, communication renforcée, révision des quotas d'étudiants...).

Gestion de l'activité et des services

Les dépenses pour la gestion des structures municipales (132 k€) concernent exclusivement les actions transversales et représentent le fonctionnement des 2 Services d'Accueil Familial (SAF), les travaux menés sur l'optimisation de l'organisation des structures, l'achat des vêtements de travail, l'analyse de la pratique et la supervision des professionnels.

Les dépenses courantes des 52 EAJE municipaux (1,8 M€) sont portées par les 9 mairies d'arrondissements. La masse salariale, elle, par les services centraux.

La part la plus importante du budget de l'enfance (16 610 k€) est destinée au soutien de 114 structures associatives actives dans le domaine de la petite enfance: EAJE, RAM, LAEP...

Cette année encore, l'augmentation du taux de financement de la CAF (COG 2014-2017) a assuré un meilleur équilibre du modèle économique de ces structures et les dialogues de gestion ont favorisé un ajustement adapté des soutiens nécessaires. Ceci a permis de développer l'offre, de neutraliser le gel de la PSU et de faire face à la fin des « contrats aidés ». Le soutien aux partenaires associatifs a été ajusté à -1,2%, témoignant d'une gestion fine et concertée.

Recettes

La politique petite enfance est financée par:

- 4 891 k€ de participations parentales pour les équipements municipaux gérés en régie,
- 11 951 k€ de Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF,
- 9 973 k€ de Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la CAF aux 147 structures en gestion municipale et associative inscrites au CEJ. 85 k€ grâce aux appels à projet pour des dispositifs spécifiques qui ont été octroyés par la CAF: projet de classe passerelle, travail préparatoire pour la crèche d'application, projet de rééquilibrage territorial du 8^e, vidéo valorisation de l'accueil individuel.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

16 751 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

26 900 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

814,3

08. ÉDUCATION

Éducation

Contexte

Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public à Lyon (38 172 en septembre 2019) est en augmentation de 0,42 % par rapport à 2019.

2019 est la première année de plein exercice de fonctionnement de la nouvelle organisation du Nouveau Temps de l'Enfant. Depuis septembre 2018, des temps de classes sur 4 jours ; des activités périscolaires en fin d'après-midi et le mercredi matin. L'accueil du matin a été généralisé et la pause méridienne organisée en accueil de loisirs a été augmentée d'un quart d'heure.

Le développement des activités périscolaires traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins des familles et des enfants par une offre de qualité.

Chiffres clés

Effectifs rentrée 2019 :
- Ecoles publiques **38 172** élèves (**38 011** en 2018),
- Ecoles privées **8 114** élèves résidant à Lyon.

Restauration scolaire :
- **28 000** repas servis / jour,
- Prix d'achat du repas : **2,845 €**,
- **40 %** de produits bio.

Nombre d'inscrits :
- Accueil du Matin : **9 300**,
- Après La Classe : **18 600**,
- Fin d'Aprèm' : **7 000**,
- Les Ateliers du Mercredi Matin : **7 200**.

Actions menées en 2019

Environnement scolaire

Ce programme (1/3 des dépenses de fonctionnement du secteur) comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des équipements que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition (livres scolaires et de BCD, fournitures, transports, ...). Les enveloppes de crédits et subventions par école sont calculées sur la base de forfaits par élève fixés par délibération annuelle et dont le montant a été reconduit en 2019.

Le programme comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées. Le calcul des dotations est adossé au nombre d'élèves lyonnais par le biais d'un forfait élève de 571,50 € en maternelle et de 625,50 € en élémentaire, montants également stables en 2019. Cette dotation sera augmentée en 2020 pour tenir compte de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans.

Projet éducatif

La mise en œuvre de ce programme (1/5 des dépenses de fonctionnement du secteur) se traduit par le financement d'activités et de projets qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en référence aux axes et priorités du Projet Educatif Territorial. Il s'agit par exemple du soutien aux classes de découverte, aux animations des bibliothèques-centres de documentation des écoles, aux actions d'éducation artistique et culturelle...

Ce programme comprend aussi le financement de dispositifs d'accueils avant/après la classe, études surveillées, aides aux devoirs...

Le renforcement de l'offre périscolaire à partir de septembre 2018 se traduit par un fléchage de crédits dévolus au projet éducatif vers les temps périscolaires. Le montant de ces crédits est calculé sur la base de forfait/enfant fréquentant les différentes activités.

Ce programme comprend en outre le Programme de Réussite Educative et diverses opérations comme le soutien à des initiatives particulières en faveur des droits de l'enfant.

NB: les subventions associées aux accueils de loisirs associatifs sont incluses dans le budget de la Direction du Développement Territorial, et une partie de la masse salariale des animateurs municipaux, correspondant à environ 423 agents (Directeurs d'Accueil de Loisirs et Animateurs) en contrat annualisé, est incluse dans le budget de la DGRH.

Le budget de la direction de l'éducation intègre quant à lui le financement de vacances assurant des remplacements ponctuels ou apportant leur concours à la surveillance de restaurant, aux garderies et études. Ces vacances concernent plus de 1 300 personnes.

Restauration scolaire

Ce programme (1/2 des dépenses de fonctionnement du secteur) correspond à l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et les vacances pour la surveillance des élèves durant la pause méridienne (voir paragraphe ci-dessus).

Le pic de repas servis s'établit à 28 878, soit une progression de 2,1 % par rapport à 2018 (pic à 27 867). En 2019, les efforts pour une restauration scolaire plus durable se sont poursuivis : passage de 32 % à 40 % de produits bios dans les menus, travail sur le trop commandé, réflexion sur les barquettes alternatives au plastique et tri des bio déchets pour déploiement en 2020.

Prévention santé enfant

Ce programme, pleinement intégré aux missions de la direction de l'éducation, correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle).

*DONT 5,1 M€ DE MASSE SALARIALE

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

28 130 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

22 008 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1 686,2

09. SPORTS

Sports

Contexte

La direction des Sports a maintenu en 2019 son engagement dans la mise en œuvre d'actions permettant le développement de la pratique sportive, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations.

Elle a assuré la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive, et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive: loisir, amateur, professionnelle, d'élite, également dans le cadre d'animations ou d'actions éducatives.

L'année 2019 a été marquée par: la rénovation du terrain de football en gazon synthétique n°2 à la Plaine de Jeux de Gerland, et par le déploiement de nouveaux parcours de santé de l'application «enform@Lyon».

Chiffres clés

- **440 000 heures d'entraînements sportifs** attribuées à plus de **450 clubs** et **100 établissements scolaires**,
- **10 000 enfants** ont bénéficié d'un enseignement de la natation,
- Près de **4 000 000 entrées** dont **924 000** dans les piscines (**232 000** l'été), et **203 000** dans les patinoires.

Actions menées en 2019

Exploitation des équipements sportifs

Piscines et patinoires

Les opérations d'animations événementielles en piscines, telles que «*les 6 heures de Vaise*», ou les soirées thématiques en patinoires, se sont poursuivies. Diverses compétitions et meetings de natation ont été accueillis à la Piscine de Vaise, tandis que le Centre Nautique Tony Bertrand (CNTB) recevait l'Open d'Apnée, le Festival des Intergalactiques pour une projection cinéma, «*la Semaines des gestes qui sauvent*», et s'illuminait pendant la Fête des Lumières. L'espace réceptif de cet équipement emblématique a aussi fait l'objet de réservations prestigieuses.

La fréquentation en piscines a légèrement augmenté l'hiver, avec près de 285 000 entrées publiques (1 M€ de recettes), dont plus de la moitié pour le CNTB, et a diminué de 15%, après un été 2018 particulièrement chaud, pour retrouver son niveau de 2017 (1,1 M€ de recettes au total, dont 85% au CNTB).

Salles et stades

En mai 2019, s'est tenue la 3^e édition du tournoi de tennis ATP 250 «*Open Parc*» sur terre battue, organisé par la société «*Open Parc*» au Parc de la Tête d'Or, avec plus de 35 000 spectateurs, et des retombées médiatiques significatives pour la Ville.

Le Palais des Sports a accueilli une trentaine d'événements, pour certains de portée nationale ou internationale, comme le championnat de France de supercross ou le salon Unlimitech, tandis que la Halle Diagona permettait l'organisation de plusieurs meetings d'athlétisme. Au gymnase Mado Bonnet l'équipe féminine de l'ASVEL basket a été sacrée championne de France et s'est qualifiée pour jouer l'Euroleague. Le Centre Technique des Sports a planifié à ce titre 1700 interventions sur l'année.

Clubs sportifs

La Ville de Lyon a apporté un soutien financier à plus de 200 clubs sportifs à hauteur de 4,9 M€:

- **Associations sportives amateur**, dont le handisport: 1,3 M€,
- **Associations sportives d'élite**, dont 17 clubs de haut niveau conventionnés, et 18 sportifs de haut niveau individuels soutenus pour la préparation des JO de Tokyo: 1,7 M€,

- **Sport professionnel**: Olympique Lyonnais, LOU Rugby, ASUL Lyon Volley-Ball, Lyon Hockey Club les lions, LDLC ASVEL Féminin: 1,6 M€,
- **Manifestations sportives de proximité**: 48 k€,
- **Dispositif Trait d'Union**: soutien aux initiatives innovantes des associations sportives, cofinancés par la Ville de Lyon et les clubs professionnels (Fondation Olympique Lyonnais, LOU Rugby et LDLC ASVEL Féminin): 205 k€ de la Ville et 45 k€ émanant des clubs pros. 71 projets soutenus à l'issue de 2 sessions d'arbitrage.

Animation autour du sport

- Des interventions sportives éducatives en **temps scolaire**, dont l'action «*vélo*» sensibilisant au mode de déplacement doux,
- Les accueils de loisirs «*Divertisport*», ouverts durant les **vacances scolaires**, ont permis à 2 800 enfants de découvrir différents sports,
- Des interventions ont été organisées au niveau du **temps périscolaire** le mercredi matin, sous forme de cycles thématiques (activités nautiques et terrestres à Miribel pour les 6-11 ans, motricité pour les maternelles),
- «**enform@Lyon**»: application gratuite pour smartphone, visant le développement de la pratique physique et sportive pour tous. Depuis 2017, 30 parcours et 5 aires de fitness ont vu le jour et l'on dénombre 40 000 téléchargements pour 90 000 ouvertures de l'application. Le dispositif poursuivra son déploiement jusqu'en 2020 pour mailler tout le territoire,
- La cinquième édition du «*raid famille*», dénommé «**Relyon-nous**» s'est déroulée le 16 juin, associant la découverte du patrimoine lyonnais à la pratique d'activités sportives ludiques. Cet événement a rassemblé 5 000 personnes.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 545 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

5 139 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

424,0

Évènements et animations

Contexte

Le programme « Évènements sportifs » correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais, qui participent à la promotion du sport dans la ville et au rayonnement de la ville au plan national et international.

L'ensemble des évènements soutenus ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

Chiffres clés

- **SaintÉLyon**: 17 000 participants,
- **Lyon Urban Trail by night**: 6 000 coureurs,
- **Tournois boulistes de Pentecôte**: 5 800 compétiteurs,
- **Nordic Walkin Lyon**: 2 300 participants et 3 700 visiteurs,
- **Tournoi de tennis Open Sopra Steria**: 30 joueurs, 15 000 visiteurs,
- **Le Championnat de France de Tir à l'Arc D2**: 100 participants,
- **Trophée des Clos Boulistes**: 24 clos boulistes,
- **Trophée Béraudier**: 16 équipes masculines nationales et internationales, 600 spectateurs,
- **Ultra Boucle de la Sarra**: 440 participants,
- **Cap Form' Senior**: 500 visiteurs au Village, 80 participants aux Lundis de la Forme, plus de 15 personnes engagées dans une démarche pérenne de pratique sportive,
- **Traversée de Lyon à la nage avec palmes**: 312 nageurs.

Actions menées en 2019

Subventions et participation à l'organisation de manifestations sportives

La Ville de Lyon apporte son soutien dans les thèmes suivant :

- **Sports boules**: le tournoi de Pentecôte de boules, les trophées des clos boulistes, le trophée Béraudier,
- **Cyclisme**: les Boucles d'Or et compétitions sur piste du Pignon Fixe organisées au Vélodrome (50 compétiteurs, 1000 visiteurs),
- **Courses à pied hors stade**: Run in Lyon, Lyon Urban Trail (8000 participants), SaintÉLyon, Lyon Urban Trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,
- **Disciplines émergentes liées au développement des sports urbains**: Lugdunum Roller Contest (850 participants), Lyon Free Bike (8 000 participants), BMX Street Station (2 500 participants),
- **Disciplines permettant le rayonnement national et international de la ville**: Tournoi de tennis Open Sopra Steria, Championnat de France D2 de tir à l'arc,
- **Évènements sur les fleuves**: Lyon Kayak (2 500 participants), Traversée de Lyon à la nage avec palmes, Baby ski nautique (150 enfants),
- **Sensibilisation à la pratique sportive**: Open Sport Lyon,
- **Sport, santé**: NordicWalk'in Lyon, Cap Form' Senior, course de la Diversité (400 participants et 300 visiteurs).

Évènements sportifs organisés par la Ville de Lyon :

La Ville de Lyon organise les évènements sportifs suivants :

- **Soirée de remise des trophées des Lions du Sport** (5^e édition, 5 000 participants): soirée de gala permettant de récompenser les 3 meilleurs sportifs de l'année écoulée et de mettre à l'honneur le monde sportif lyonnais (1 000 personnes invitées, 11 nommés, 3 sportifs récompensés, 1 trophée coup de cœur du Jury),

- **Re Lyon Nous**: 5^e édition, évènement gratuit proposant aux participants de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe dans différents lieux emblématiques. Il s'agit également pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Évènement exceptionnel

Village installé place Bellecour dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine de Football.

*MÉCÉNAT NUMÉRIQUE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

857 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

1 047 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

9,5

10. SOLIDARITÉS

Action sociale

Contexte

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire lyonnais ; il est un établissement public rattaché à la commune.

Ses missions sont de deux ordres :

- L'aide aux lyonnais en situation de précarité : mise en place d'une politique de prévention et de développement social, déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement social, veille et suivi des publics spécifiques, cellule de prise en charge des personnes sinistrées,
- L'accompagnement des séniors : gestion de 15 résidences autonomie, d'un accueil de jour et de 4 EHPAD, mise en place d'une politique d'animation globale en direction des séniors.

Chiffres clés

- **Solidarités : 1 415 070 €** (dont 10 k€ transférés à la DECA),
- **Personnes âgées : 440 550 €** (dont 2 400 € cotisations),
- **Soutien au CCAS : 12 002 356 €** (Subvention équilibre + Taxe sur les spectacles + FAJ).

Actions menées en 2019

Aides à la Famille et à la Personne

En 2019, la Ville a versé au C.C.A.S. une subvention de 35 000€, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes, et elle a subventionné des associations d'aides ménagères (pour un montant de 115 675 €), et des associations de foyers restaurants (170 500 € versés) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

Développement des initiatives locales

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (72 450 €). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (75 625 €).

Accès aux loisirs

Une enveloppe de subventions est destinée à soutenir les associations qui proposent des activités (visites, excursions) aux personnes âgées durant la période estivale (3 900 €).

Aides aux structures sociales

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) permet d'attribuer des subventions aux associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais, pour des actions conduites tout au long de l'exercice. Celles-ci correspondent aux différents champs d'intervention d'action sociale en direction de divers publics (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.). Le crédit consommé s'élève à 816 330 €.

Veille sociale

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations réalisées dans le cadre de la Veille sociale :

- Le montant total de l'enveloppe « Veille sociale renforcée » correspondant au financement par la Ville de Lyon d'actions spécifiques conduites

notamment durant la période hivernale, a été transféré pour un montant de 155 315 € vers l'enveloppe « FIAS », 14 000 € vers l'enveloppe « Aide Alimentaire » et 20 685 € vers l'enveloppe « Accueil de Jour »,

- L'enveloppe « Accueil de jour » permet de financer les structures dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc. : 401 740 €,
- L'enveloppe « Opération été » est destinée au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire 19 000 €,
- L'enveloppe « Santé SDF » soutien les associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité 37 000 €,
- L'enveloppe « Aide alimentaire » concerne les subventions allouées par la Ville de Lyon aux associations intervenant dans ce domaine : 145 000 € (dont 10 000€ transféré à la Direction de l'Economie, Commerce et Artisanat).

Participation de la Ville de Lyon au CCAS

La Ville de Lyon apporte son soutien à son Centre Communal d'Action Sociale par le biais de subventions : la première dite d'équilibre s'est élevée à 11 635 000 € ; la seconde correspond à la compensation du non versement de la taxe sur les spectacles pour 332 356 €.

Le CCAS prend en charge directement la rémunération de ses agents.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

13 858 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Développement territorial

Contexte

Le contexte se caractérise par :

- La poursuite du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon prorogée jusqu'en 2022 à l'initiative de l'Etat,
- L'élaboration des conventions de sites du nouveau programme de renouvellement urbain concernant la Duchère (Château/Sauvegarde) dans le 9^e, Mermoz-Sud et Langlet Santy dans le 8^e,
- L'engagement de la Ville dans la démarche Cité éducative pour les QPV de Lyon 8^e,
- Le renforcement des outils cartographiques d'observation pour mesurer les inégalités territoriales et orienter les politiques publiques (obtention du prix « Territoria Or » « pilotage /évaluation » de l'Observatoire National de l'Innovation Publique).

Chiffres clés

- **Accompagnement de :**
15 centres sociaux, **11** MJC, **8** maisons de l'enfance et quatre structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression, association Ka Fête ô Mômes et Centre Pierre Valdo), le Pôle Neuf né de la fusion de MJC et CS St Rambert ainsi que la Fédération Léo Lagrange,
- **400** associations subventionnées,
- **6** ateliers santé-Ville mis en place, près de **150 000** bénéficiaires,
- **250** participants aux « chantiers jeunes ».

Actions menées en 2019

Politique de la ville

- Poursuite du contrat de ville 2015/2020 et des projets de territoires,
- Consolidation des démarches participatives grâce, notamment, à l'accompagnement des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires,
- Mise en place des conditions de mise en œuvre du projet Cité éducative Lyon 8^e, élaboration d'un dossier formalisant un plan d'actions en vue de la signature d'une convention financière avec l'Etat pour la période 2020/22,
- Finalisation des conventions de site NPRU et délibérations pour les quartiers Mermoz et Langlet-Santy (116 M€ d'investissements publics), et poursuite de l'écriture de la convention pour la Duchère (Sauvegarde / Château, 196 M€ d'investissements publics),
- Mise en œuvre du projet proposé dans le cadre de la programmation ITI-FEDER bénéficiant d'un concours financier de l'Union européenne de 200 k€ sur trois ans, pour la formation des professionnels locaux accompagnant les publics en difficulté d'accès aux ressources numériques.
- Programmation 2019 des appels à projet liés à la politique de la ville, 2,5 M€ pour soutenir des actions portées par des associations et les bailleurs sociaux dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Egalité et droits des citoyens

- Renforcement de l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Accompagnement du plan d'action égalité femmes hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.

Jeunesse

- Renouvellement de la convention-cadre avec le CRIJ.

Vie associative

- Les subventions de fonctionnement général des centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance sont calculées en tenant compte des réserves financières des associations,
- Mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec les centres sociaux, les MJC et les maisons de l'en-

fance, avec l'appui de la Fédération départementale des centres sociaux et le réseau R2AS des MJC, afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,

- Renouvellement des forums de la vie associative dans les arrondissements.

Santé/prévention

- Elaboration d'un avenant de prorogation et d'actualisation du contrat local de santé 2015/2019,
- Consolidation de la démarche des ateliers santé-ville dans les nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

Handicap

Apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaires) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

Projet éducatif

Activités périscolaires: la grande majorité des associations locale d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant désormais près de 60% de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du nouveau PEDT.

Prévention/sécurité

- Poursuite de la mise en œuvre de la STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux, évaluation prévue en 2020 en vue d'une nouvelle contractualisation,
- Confortement des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcement de la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et du dispositif Quartier de Reconquête Républicaine dans le 8^e arrondissement.

La Direction poursuit son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

24 188 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 083 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

52,8

11.

ESPACES PUBLICS

Cimetières

Contexte

Cette année, a vu se consolider le contrat de service du Pôle décès permettant d'accroître la production des actes tout en procurant plus de souplesse pour la permanence et une meilleure gestion des démarches funéraires pour les 9 arrondissements.

Ce plan de mandat a intégré une deuxième tranche de travaux pour un montant de 800 k€ dédié à la rénovation de la voirie et des aires de circulations. Cette opération d'amélioration de l'accessibilité a été finalisée au cours de cette année.

La réorganisation des espaces d'accueil de la Direction des cimetières, va bénéficier au pôle concessions à l'image des travaux effectués lors de la première phase au pôle décès. Cette opération attendue doit être engagée le plus rapidement possible sur la totalité des locaux administratifs.

Chiffres clés

- La vente des concessions d'une durée de 15 ans représente environ **43,9%** des recettes facturées.
- En volume, les concessions vendues se répartissent entre :
 - **Achats initiaux** : **531** (2018 : 606),
 - **Renouvellements** : **1376** (2018 : 1 321).

Actions menées en 2019

En 2019, 200 cases columbarium ont été livrées et 164 caveaux pour le terrain commun ont été mise en place au cimetière de la Guillotière. Le projet d'ossuaire c'est concrétisé avec le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de cet équipement obligatoire.

Cette année, le Pôle décès a délivré 6 330 actes de décès contre 6 527 en 2018. A noter une baisse de la mortalité de -3% amorcée, en 2018 avec -4% par rapport à 2017 où un pic de mortalité avait été enregistré en début d'année suite à l'épidémie de grippe saisonnière.

Concessions, réglementation

Ce programme intègre les dépenses et les recettes relatives à la gestion des concessions et à la réglementation funéraire.

Gestion des concessions

Le niveau de crédits de fonctionnement, 589 k€ en 2019, a été en augmentation à car il a intégré deux opérations exceptionnelles : la rétrocession pour 60 k€ de la perpétuelle Martel et la contribution complémentaire de 150 k€ pour la compétence optionnelle de fossoyage. La contribution annuelle versée au syndicat intercommunal PFIAL s'est élevée à 327 k€. On note également une amélioration des ventes de concessions (+5%), principalement soutenue par le renouvellement de concessions arrivant à échéance et la valeur des concessions vendues, déconnectée de la diminution de la mortalité sur 2019 (-3%). Les recettes des cimetières ont ainsi progressé à 1,7 M€ en 2019 contre 1,56 M€ au CA2018.

Réglementation

Les mairies et le pôle Décès sont raccordés à la plateforme COMEDEC depuis le 1^{er} novembre 2018, comme l'exige la loi. Cette plateforme permet d'envoyer les actes en dématérialisés aux notaires. Cette obligation de raccordement génère aux communes une dotation de 0,50 cts d'€ par acte. Les statistiques (nombre d'actes envoyés) sont faites par le SMA depuis l'application Cityweb.

Gestion des sites

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

Gestion des déchets

Le budget consacrée à l'évacuation des déchets est constant à 40 k€ depuis 2018. Une diminution du volume de déchets collectés de type « assimilés aux ordures ménagères » a été constaté entraînant une baisse du réalisé de -18% (33 k€ en 2019).

Entretien des cimetières

Le montant consacré à l'entretien des sites a diminué en 2019 et a été ramenée à 70 k€. La part des prestations d'entretien des espaces paysagers (taille de végétaux et désherbage) représente plus de 80% des dépenses. Il a été fait appel également à des entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux d'espaces verts pour un montant de 40 k€ sur une enveloppe de 71 k€. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux redevances perçues dans le cadre de l'occupation du domaine public, pour un montant de 30 k€.

Gardiennage

La part consacrée au gardiennage des cimetières en 2019 est de 32 k€. Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de fournitures et nettoyage de vêtements de travail pour environ 23 k€ ainsi que du nettoyage des locaux d'accueil.

Aménagement

Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont été revue à la hausse en 2019 de 29% avec un réalisé avoisinant les 34 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

797 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 710 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

62,8

Mobilité urbaine

Contexte

L'année 2019 a été marquée par un recul des recettes de stationnement, malgré les extensions de périmètre de stationnement payant (3589 places payantes supplémentaires).

Une étude approfondie a été lancée afin de comprendre cette situation, d'en déterminer les causes (niveaux d'occupation, de rotation, de respect) et de faire apparaître d'éventuelles dérives des dispositifs et les comportements des usagers.

Concernant les usages, la tendance se poursuit quant à la hausse de la part de paiements dématérialisés (environ 65 % des transactions). Autre fait marquant de cette année 2019 : la mise en œuvre de la redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de location de trottinettes et vélos en libre-service sans station.

Le montant de la recette 2019 pour les 5 opérateurs présents sur le territoire s'élève à environ 330 k€.

Chiffres clés

- **1 593** horodateurs en service,
- **42 700** places payantes environ (**3 589** places payantes supplémentaires en 2019),
- Recettes de stationnement sur voirie et d'occupation du domaine public : **25 903 k€**,
- Plus de **1 950** arrêtés de circulation et de stationnement en 2019.

Actions menées en 2019

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Lyon Métro, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly pour un montant de 13 k€ ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention l'unissant au SYTRAL, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales S12 (Pentes de la Croix-Rousse) et S10 (Saint-Rambert) en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer le développement de ces liaisons locales. En 2019, cette subvention s'élève à 83 k€, en augmentation de 23 k€ par rapport à 2018, du fait de l'amplitude d'exploitation provisoirement accrue de la navette S10.

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion du stationnement payant sur voirie.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme s'élèvent à 1 746 k€ en 2019 (+ 6,4 % / CA 2018). Leur majeure partie est consacrée aux coûts d'exploitation du stationnement payant sur voirie (marché LPA), ainsi qu'au financement du système de gestion centralisée des horodateurs. Ces dépenses s'élèvent à 1 399 k€ (- 1,6 % / CA 2018) et ont baissé suite à la réduction des coûts de connectivité des horodateurs dans le marché.

Les recettes de stationnement payant sur voirie s'élèvent à 25 537 k€, soit une augmentation de + 4,8 % (+ 1 179 k€) par rapport à l'année 2018 (réalisé : 24 358 k€). Cette hausse des recettes s'explique par la comptabilisation des recettes de décembre 2018 sur l'exercice 2019. Sans cette écriture comptable, les recettes auraient diminué.

La redevance pour les opérateurs de location d'engins de déplacement personnel en libre-service sans station s'élève à 331 k€ en 2019.

En 2019, le montant total des recettes de la Direction a donc augmenté de + 6 % (+ 1 480 €).

Gestion des arrêtés permanents de circulation pour le compte de la Métropole

La Direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention de coopération conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole. A ce titre, sur l'exercice 2019, 5,6 k€ de recettes correspondent aux coûts de gestion des arrêtés produits en 2018. D'une moyenne annuelle de 1 000 arrêtés, la production de la réglementation a connu un pic de plus de 1 950 arrêtés en 2019.

Jalonnement urbain

Les dépenses de fonctionnement qui relèvent de ce programme sont principalement liées à des opérations de nettoyage et de réparation de la signalétique piétonne. L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme s'élève à 12 k€ en 2019 (- 57 % / CA 2018). Cette diminution significative est la conséquence de la décision de la Ville de Lyon de réduire son activité jalonnement, la compétence étant métropolitaine.

Plan de déplacement d'administration

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses relatives au stationnement des véhicules de service (abonnements, tickets, chèques et autres moyens de stationnement) dans les parcs de stationnement LPA et PARC OPERA, dans le cadre de deux marchés publics. Les dépenses de fonctionnement de ce programme en 2019 s'élèvent à 217 k€, soit un réalisé en diminution de - 3,8 % par rapport au CA 2018. Depuis 2014, la Ville gère les titres de stationnement de façon de plus en plus rationalisée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 086 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

25 916 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

13,5

Cadre de Vie

Contexte

L'année 2019 a été marquée par :

- La rationalisation et la modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir la qualité du parc lyonnais, et la création de 6 nouveaux sanitaires (3 sur les berges du Rhône côté Est + 3 sur les berges de Saône côté Vieux-Lyon), portant le nombre de sanitaires à 179 unités,
- L'évolution de certains sanitaires du parc de la Tête d'Or pour augmenter la capacité d'accueil du public,
- La poursuite du développement de la politique des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et du renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- La rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins.

Chiffres clés

- Nombre de contrats façades nettes : **4282** en cours,
- **9969** demandes d'interventions confiées aux prestataires ou à la régie directe soit **236 149 m2** traités,
- **1 350 000** usagers des **4** toilettes publiques surveillées sur une amplitude horaire de 8h à 20h.

Actions menées en 2019

Respect du cadre de vie et propreté urbaine

- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Enlèvement rapide de tout tag injurieux ou politique, malgré la multiplication des manifestations diverses (gilets jaunes, retraites),
- Consolidation des opérations de détaggage renforcées au sein des territoires ciblés en lien avec les mairies d'arrondissement (opérations « bas des Pentes », secteur Sauvegardé, Gabriel Péri),
- Enlèvement de dépôts sauvages et nettoyage d'espaces ville de Lyon.

Les équipements publics

- Rénovation des sanitaires de la place du 8 mai 45 dans le 8^e arrondissement,
- Rénovation du sanitaire « Enfants du Rhône » au parc de la Tête d'Or (toujours en cours),
- Pose de sanitaires autonomes sur les berges du Rhône durant la période estivale (mai / septembre),
- Création de 6 sanitaires en locations-maintenance (Berges Rhône et Saône),
- Création d'un sanitaire en acquisition sur quai Rambaud/square Delfosse (2^e arrondissement).

84

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 979 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

873 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

19,6

Éclairage urbain

Contexte

Le tarif éclairage public (tarif bleu) continue d'augmenter régulièrement avec une hausse significative en 2019 de +7,45 % pour les tarifs et de +2% sur l'abonnement.

Régulièrement, la Commission de régulation de l'énergie propose des hausses tarifaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement par le mécanisme des capacités.

Les opérations d'investissement lancées avec l'objectif de limiter l'impact sur le fonctionnement ont commencé à porter leurs fruits sur le terrain, comme en témoigne l'évolution des consommations électriques.

Chiffres clés

- Nombre total de lampes gérées : **78027**,
- Nombre de branchements pour festivités : **443**,

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **101 €**,
- Dont consommations électricité : **61 €**,
- Coût de revient par habitant : **10,51 €**.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **27 €**,
- Dont consommations électricité : **16 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,20 €**.

Actions menées en 2019

Eclairage public

Eclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important. Actuellement, le dispositif lyonnais comporte 53846 lampes installées.

Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes.

La technologie LED commence à arriver à maturité. La pertinence de son déploiement est analysée au cas par cas en fonction des projets et notamment lorsqu'il est possible d'avoir une exploitation d'éclairage intelligent (gradation, détection). Les installations avec du matériel LED ont été poursuivies en 2019 sur des petites rues, passages et jardins, comme le parc Montel équipé d'un système de détection de présence ou la rue Maurice Jacob.

Ce nouveau matériel fait l'objet d'un suivi approfondi pour en tester sa fiabilité avant de l'étendre progressivement.

En 2019, la certification ISO 14001 a été renouvelée pour l'ensemble des services.

Plan Lumière

Actuellement, 22822 lampes sont installées pour la mise en valeur de la ville.

En 2019, plusieurs installations ont été remises à niveau en régie : la Manufacture des Tabacs, la fontaine des Jacobins, la place et la fontaine Maréchal Lyautey, le rond-point Tony Garnier, les fontaines des places de la République et Louis Pradel.

L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

Eclairage des terrains de sport

La plupart des terrains de sport extérieurs sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 57 stades et 1359 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès.

En 2019, le stade Vuillermet a été remis à niveau en régie, ainsi que les stades de la Sauvegarde et Gilbert Vignes.

Electrification des marchés alimentaires

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 38 sites et 1251 prises.

Consommations électriques

Ce poste qui constitue une part importante du budget de fonctionnement (56%) fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution. Les efforts d'investissement ont permis pour la quatrième année consécutive d'avoir une baisse de la facture énergétique.

Les tarifs jaune et vert sont passés en offre de marchés et ont connu une évolution de leur structure tarifaire (baisse de la partie abonnement et création de nouvelles composantes tarifaires liées à l'utilisation du réseau).

Les objectifs du protocole de Kyoto (-20% par rapport à 1990) ont été atteints dès 2017 avec trois ans en avance.

Festivités assurées par la deu

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire de la Ville est stable. Pour la fête des lumières édition 2019, la Direction de l'Eclairage Public a conçu et réalisé une intervention sur le théâtre et la place des Célestins. La Direction est aussi sollicitée pour le parcours lumineux traditionnel, le branchement électrique des illuminations et le raccordement des totems, chalets d'information et des panneaux directionnels interactifs.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 527 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

316 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

84,7

Espaces verts

Contexte

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001.

Au-delà des missions qu'elle a en charge, la Direction conçoit et réalise des nouveaux espaces verts. De même, elle prend en gestion les espaces verts réalisés par la Métropole, les SPL ou la SERL dans le cadre d'opérations d'aménagement et d'espaces publics. En 2019, 1,16 hectares (ha) d'espaces verts ont été repris en entretien horticole et 5,68 ha (dont 3 ha pour le Parc Blandan) en propriété.

Chiffres clés

- **435** hectares de surfaces en gestion,
- **225** aires de jeux,
- **114** bassins, fontaines et systèmes de brumisation,
- **284** bornes fontaines assurant une distribution d'eau potable,
- Plus de **63 000** arbres gérés,
- **343 000** plantes produites au centre de production horticole,
- Un jardin botanique offrant une collection de plus de **14 000** taxons,
- Un jardin zoologique comptant **65** espèces, pour plus de **400** animaux,
- Plus de **3 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de **40 000** personnes participant annuellement aux visites et animations pédagogiques.

Actions menées en 2019

Événementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques autour du développement durable et de la biodiversité menées par le service Lyon Nature. Des événements tels que les rendez-vous de la biodiversité, le festival des courges, les Journées du patrimoine, les « rendez-vous aux jardins », se sont déroulés en 2019. Cette année, l'exposition Pierre Poivre a accueilli au sein de l'Orangerie du Parc plus de 24 000 visiteurs.

Jardins partagés et jardins de rue

2019 a vu la création d'un cadre juridique pour les jardins de rue permettant la délivrance d'autorisations d'occupation de l'espace public pour les habitants et des plantations citoyennes dans les quartiers. Le nombre de demandes a été multiplié par 3.

Gestion du patrimoine paysager

En 2019, ce sont 1,16 hectares qui ont été repris en gestion horticole et notamment :

- Rives de Saône quai Rambaud (3 700 m²),
- Mermoz Nord (1 600 m²),
- Garibaldi tronçon 3 (1 500 m²),
- ZAC des Girondins (1 000 m²).

2019 a marqué la fin du chantier de réaménagement du jardin de la Visitation et de la première tranche de la rénovation du jardin floral du jardin Botanique, ainsi que le lancement de l'expérimentation de la végétalisation de la Presqu'île.

Lyon est détentrice depuis 2017 du label « Ville fleurie 4 fleurs », une 1ère en France pour une collectivité de cette envergure. C'est un label global de cadre de vie. La certification ISO 14001 a été renouvelée en 2019 et le Parc Blandan a été labellisé ECOJARDIN. La Direction des Espaces Verts confirme ainsi son action environnementale engagée depuis plus de 17 ans.

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).

Engagé dans la conservation de la Biodiversité, le jardin zoologique accueille 65 espèces d'animaux exotiques. Plus de la moitié de ces espèces sont classées en danger d'extinction. Le zoo reproduit régulièrement les espèces les plus menacées qui lui sont confiées dans le cadre de programmes d'élevages européens. Le chantier Forêts d'Asie a débuté en septembre 2019 pour une ouverture prévue fin 2020.

Le jardin botanique de Lyon contribue à la conservation des espèces menacées de la flore française et mondiale. Dans une perspective d'amélioration de ses équipements, des études sont en cours pour la rénovation des petites serres et ont été engagées en 2019 pour le confortement des grandes serres. La réalisation de la première phase du projet, permettant la construction de serres de conservation, est en cours. Elles seront livrées fin 2020.

Support

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts, qu'elles soient de nature administratives, horticoles ou techniques.

La production en floriculture du Centre Horticole de Cibeins permet ainsi d'obtenir des plantes annuelles et biennuelles nécessaires au fleurissement d'été, d'automne et de printemps de la Ville, mais aussi des plantes vivaces et les végétaux ligneux pour la rénovation et le remplacement de plantes dans les jardins.

A noter qu'une forte intempérie a impacté lourdement le centre de production horticole de la Ville. La réparation de ses serres a débuté début 2020.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 831 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

209 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

346,7

Aménagement urbain

Contexte

En 2019, la Ville de Lyon a enregistré le dépôt de 2 897 demandes de logements collectifs neufs. 2 202 logements collectifs neufs ont été autorisés, ce qui place l'année 2019 dans la moyenne des 10 dernières années.

Cette année se démarque par le poids plus important des grands projets urbains de type ZAC ou PUP dans le total des programmes de logements autorisés.

Il est à noter en 2019 le changement du document de référence utilisé pour l'instruction des permis de construire avec l'entrée en vigueur du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat. C'est pourquoi, de nombreux projets en attente de nouvelles règles ont été déposés au second semestre et étaient encore en cours d'instruction fin 2019.

1 979 logements sociaux ont été agréés à Lyon sur la programmation 2019.

Le taux SRU atteint 21,55 % au 1^{er} janvier 2019.

Chiffres clés

- 712 permis de construire déposés,
- 2 897 demandes de logements collectifs déposés,
- 2 202 logements collectifs autorisés,
- 6 863 demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- Taux SRU au 1^{er} janvier 2019 : 21,55 %,
- 1 979 logements sociaux agréés en 2019,
- 58 514 logements sociaux au 1^{er} janvier 2019.

Actions menées en 2019

Aménagement et partenariat associatif

Ce programme est destiné à soutenir les associations (198 k€) qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville, par des aides ponctuelles versées à :

- L'association *Maîtrise d'ouvrage Rhône Alpes*,
- L'association *Sauvegarde et Embellissement de Lyon*,
- L'*Union des Comités d'intérêts locaux*,
- L'association *Renaissance du Vieux Lyon*,
- L'association *Maison de l'Architecture Rhône Alpes*,
- L'*Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise* (175 k€) dans le cadre du programme d'actions partenariales, conformément aux statuts de cette association dont la Ville de Lyon est membre.

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des conventions de sur-fréquentation des espaces publics, tels que l'Hôtel Dieu et les Blanchisseries.

Gestion du droit des sols

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols, les principales dépenses concernant :

- Les missions d'architecte, de coloriste et de payagiste conseil dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (97 k€),
- Une nouvelle édition du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés (6 k€),
- Les coûts liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole de Lyon (« Cart@ds ») et la maintenance des classeurs rotatifs (30 k€).

Pour les recettes :

- Le produit des redevances d'occupation privative du domaine public (4 193 k€), recettes induites par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables),
- Une dotation globale de décentralisation de l'Etat pour le financement du transfert de la compétence aux communes pour la délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

Habitat parc privé

Conjointement avec la Métropole de Lyon, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation (68 k€) :

- Du Programmé d'Intérêt Général (PIG) Habitat indigne et dégradé,
 - Du Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) sur le territoire métropolitain.
- Par ailleurs, la participation de la Ville aux actions de lutte contre le saturnisme infantile et l'insalubrité en diffus, sur la totalité des arrondissements de Lyon est poursuivie avec une participation versée à la Métropole de Lyon.

Habitat parc public

Les dépenses concernent notamment :

- Une participation annuelle versée à l'*association de gestion du fichier commun de la demande de logement social* (8 500 €),
- Une subvention annuelle versée à l'*Agence Locative Sociale du Rhône* (19 k€) afin qu'elle soutienne un nouveau contrat de développement qui a pour but de favoriser l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faibles,
- Une subvention versée à l'association *Action pour l'Insertion par le Logement* (ALPIL) de 25 k€ permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus,
- Une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère (27 k€), ainsi qu'une mission d'accompagnement psychologique des ménages en cours de relogement ou reloués.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

594 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 356 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

62,9

12.
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
& RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

Université, recherche

Contexte

En 2019, pour la 3^e année consécutive, le magazine l'Étudiant classe Lyon dans le top 3 des villes où il fait bon étudier, avec 2 atouts majeurs : son attractivité et la qualité des formations proposées, dans un cadre de vie agréable et dynamique, dont bénéficient 160 000 étudiants, dont 23 000 internationaux.

L'Université de Lyon réunit 36 établissements d'enseignement supérieur. L'excellence des formations et la notoriété de la recherche sont des enjeux majeurs du développement économique, social et culturel de Lyon et de son rayonnement international.

Depuis 2016, la Ville de Lyon et la Métropole ont créé un service commun « Université » dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Chiffres clés

- **Maison des Étudiants** : 82 associations en 2019. Occupation de l'espace **91 %** la semaine, **97 %** le samedi,
- **Forum des Initiatives Étudiantes** : 44 associations, 350 participants,
- **Pass Culture 18/19** : 5000 vendus,
- **lyoncampus.com** : 722 visites / jour. 16000 abonnés à la newsletter,
- **Subventions à 34** associations étudiantes.

Actions menées en 2019

Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant

Maison des Étudiants

La MDE a accueilli 82 associations en résidence en 2019, sur cet espace de co-working de 450 m² ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h30, entièrement rénové en 2017.

Toute l'année, 1922 réservations ont été faites, avec 51 ateliers, 30 conférences-débats, 5 expositions, 133 animations dont : concerts, cours formations..., avec un taux d'occupation de 94,4%.

La MDE accueille aussi différents partenaires avec 405 événements ouverts sur l'extérieur : Alliance française, Crous, Beelys, Anciela, Unicef, Maison de l'Europe...

Partenariat Crous et 6^e édition du « Forum des Initiatives Étudiantes »

Dans le cadre du partenariat avec le Crous pour le Cycle Annuel des Activités d'Animation de Vie Étudiante, la MDE a accueilli en 2019 le « Tremplin musical », « Soirée Incroyable talent », et participé à la 6^e édition du Forum des Initiatives étudiantes qui a eu lieu du 18 au 23 novembre 2019. 44 associations étudiantes ont participé à cet événement à travers 45 animations pour 2 soirées thématiques et un week end de formation, soit 350 participants. Une subvention de 15000 € a été attribuée au Crous pour ce partenariat.

« Commerce ami des étudiants »

Ce projet, lancé en 2018, poursuivi en 2019, sur le quartier étudiant du 7^e arrondissement valorise le commerce de proximité et incite à réduire le coût de la vie des étudiants. 55 commerces du 7^e ont participé à ce dispositif.

Pass Culture

Vente de 5000 Pass Culture 2018/2019 sur 5 points de vente, avec 10998 places de spectacle et 2872 places de cinéma consommées : un abonnement pluri établissements à 18 € pour 4 places de spectacle dans 66 structures culturelles, dont les festivals « Nuits Sonores » et « Woodstower », et 31 cinémas du GRAC. 368 places gratuites de spectacle ont aussi été offertes aux étudiants toute l'année sur le site www.lyoncampus.com.

En septembre 2019, la saison 2019/2020 s'étend à 71 établissements, dont « Les Nuits de Fourvière » et 31 cinémas du Grac, avec 3 coupons de spectacle vivant et un coupon de cinéma, toujours à 18 €.

Nuit des Étudiants du Monde

La 17^e Nuit des Étudiants du Monde (NEM) le 17 octobre 2019, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne a réuni environ 1500 étudiants internationaux

Plus de 20 associations étudiantes ont animé le village associatif, complété d'un stand photo box, de 2 plates-formes de jeux du monde.

Appel à Projets Initiatives Étudiantes (APIE)

Soutien aux projets des associations étudiantes sur les thèmes suivants : développement des pratiques et événements artistiques, culturels et sportifs ; engagement au service de la société, solidarité, développement durable ; rayonnement et attractivité internationale ; professionnalisation et insertion économique.

Subvention de 9000 € à l'Université Populaire de Lyon pour son cycle de formation.

Web Lyoncampus.com

Ce web complet : site, facebook, twitter poursuit son développement avec sa refonte complète mise en ligne à la rentrée 2019 :

- Facebook : 12 300 abonnés, soit + 2,8 % par rapport à 2018,
- Twitter : 2 608 followers, soit + 10 % par rapport à 2018,
- Site lyoncampus.com : 722 visites/jour et 15 875 abonnés à la newsletter bimensuelle,
- la page facebook MDE créée en 2016 a 2 960 fans, soit + 28,2 % par rapport à 2018.

Ville internationale de formation et de recherche

Rayonnement international, valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, par le Prix du Jeune Chercheur : 3 prix de 5000 € chacun attribués à des jeunes chercheurs(es) de Lyon pour 16 candidats.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

249 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Économie, commerce et artisanat

Contexte

Si l'année 2019 présente une progression des dépenses consécutive à un élargissement du périmètre d'intervention, elle affiche, dans le même temps, une baisse des recettes, conséquence d'un appui important aux commerçants.

Les recettes d'occupation du domaine public ont connu, par rapport à l'année 2018, une baisse exceptionnelle. En effet, le mouvement des « gilets jaunes », débuté fin 2018, a fortement impacté l'activité commerciale de la Presqu'île de Lyon. Chaque samedi depuis le début du mouvement, le centre-ville a été le théâtre de manifestations. Aussi, la Ville de Lyon a décidé d'accorder une exonération exceptionnelle de redevance d'occupation commerciale du domaine public de trois mois.

Le montant des crédits alloués, en hausse de 276 k€ par rapport à l'année 2018, a été utilisé de façon optimale, puisque le taux de consommation des crédits s'établit au-dessus de 99 %, proche du résultat de l'année précédente.

Chiffres clés

- 4055 terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menus,
- 44 associations de commerçants accompagnées,
- 77 marchés forains,
- 6 fêtes foraines, vogues et cirques,
- 3240 arrêtés.

Actions menées en 2019

Animations et événementiel

Les illuminations de fin d'année et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements qui participent au dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations populaires, qui permettent de valoriser les quartiers commerçants. Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2018 et l'avance de la campagne 2019, s'établissent à 234 k€, soit + 16 % par rapport à l'an passé. Cela traduit un engagement fort de la collectivité auprès des 35 associations qui participent au dispositif.

De plus, des subventions à hauteur de 47 k€ ont été versées dans le cadre des actions menées par neuf associations de commerçants durant l'année. Cela concerne des actions inter-arrondissements, comme « un chef un marché » portée par l'association M'ton Marché ou, plus généralement, l'organisation d'actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat local.

En outre, la Ville a accompagné la CCI Lyon Métropole dans le cadre de son opération « les Trophées du Commerce » qui a eu lieu le 10 décembre 2019, ainsi que la Chambre de métiers et de l'artisanat pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire ainsi que l'association syndicale libre du marché de gros Lyon Corbas.

Par ailleurs, afin de venir en aide aux commerçants et artisans dont l'activité économique a été significativement perturbée par les manifestations et actions des « gilets jaunes », l'Etat a accordé à la Ville de Lyon et ses partenaires une enveloppe de 150 k€ qui abonde un fonds global de 250 k€, dans le cadre de l'opération nationale de revitalisation et d'animation des commerces. Cette somme a permis d'accompagner 9 associations de commerçants de la Presqu'île pour le financement d'actions de communication, d'animations et de promotion.

Développement

Le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations My Presqu'île et Lyon7 Rive Gauche s'est poursuivi, ainsi que l'appui aux filières de la mode (Village des Créateurs), de la boulangerie (Maison de la Boulangerie) et de la coiffure (Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône) pour un montant global de 90 k€.

Gestion et exploitation

Les dépenses ont été grevées par le portage de la sécurité du périmètre de la Vogue des Marrons à hauteur de 65 k€. Cette dépense a cependant fait l'objet d'une compensation intégrale dans le cadre de la refacturation de cette prestation aux forains participant à cette manifestation.

Les dépenses d'électricité sur les marchés ont progressé de 24 k€, auxquels il convient d'ajouter une hausse des dépenses de fluides relative à la base de vie des forains pour 60 k€, laquelle entre dans le calcul de la redevance d'occupation payée par ces derniers.

Sur ce programme, au titre de recettes, une baisse est constatée par rapport à 2018.

En raison des manifestations relatives au mouvement « des gilets jaunes » qui ont eu pour conséquence une forte diminution du chiffre d'affaires des commerces de la Presqu'île, la Ville de Lyon a décidé de faire bénéficier d'une exonération de redevance des trois mois d'été les établissements commerciaux situés sur les 1^{er} et 2^e arrondissements et certains secteurs des 3^e et 7^e arrondissements, également impactés. Cette exonération a été prise en compte sur la facture 2019.

Enfin, une baisse globale de 267 k€ des recettes sur la publicité est constatée. Cette baisse s'explique par l'important travail mené sur la qualité des devantures commerciales et traduit une réduction de la pollution visuelle, le nombre de dossiers instruits restant quant à lui identique.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 618 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 777 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

50,6

Relations internationales

Contexte

Le service commun Ville et Métropole de Lyon est garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale des deux collectivités et contribue au développement de politiques publiques innovantes dans de nombreux domaines : culture, sport, planification urbaine, éclairage public, etc.

Le service a poursuivi son action de soutien aux acteurs locaux avec son dispositif d'appel à projets qui favorise l'émergence de nouveaux porteurs de projets internationaux, stimule l'engagement de la société civile et renforce la dynamique multi-acteurs.

L'année 2019 s'est concentrée autour de l'accompagnement des services sur les opportunités de financement européens et sur le montage et le dépôt de la candidature au Prix Capitale Verte européenne pour 2022. Parallèlement l'action en faveur du développement des partenariats prioritaires en Europe, Asie, Amérique du Nord et Afrique s'est renforcée.

Chiffres clés

- 4 missions officielles mobilisant de nombreux acteurs lyonnais,
- 53 délégations étrangères accueillies sur le territoire,
- 50 porteurs de projets internationaux soutenus dont 9 financés au titre du partenariat avec l'Institut Français.

Actions menées en 2019

Actions de coopération au développement et de solidarité internationale

- L'appel à projets internationaux Ville/Métropole de Lyon, a permis de cofinancer 50 porteurs de projets dont 17 nouveaux sur 4 thématiques : éducation à la citoyenneté européenne et internationale, promotion de la francophonie, solidarité internationale, internationalité du territoire,
- Coopération avec Hô Chi Minh Ville sur l'éclairage public et la mise en lumière de bâtiments du patrimoine historique,
- Coopération avec Ouagadougou à travers l'envoi d'équipements et le soutien à la deuxième nuit du Faso pour la promotion de la musique burkinabé,
- Signature d'une convention 2020-2022 avec Addis Abeba portant sur le développement urbain, la trame verte et bleue, les transports publics, la culture et le patrimoine. Accueil du maire d'Addis Abeba pour la fête des Lumières,
- Relance de la coopération avec Jéricho : accueil du maire et mission pour renforcer les capacités dans les domaines du patrimoine culturel, éclairage urbain et développement du tourisme.
- Coopération avec Erevan (missions techniques et la préparation des assises de la coopération franco-arméniennes à Lyon en 2020), Porto Novo (renforcement des échanges culturels à travers l'art dramatique et la musique), Rabat (dans le domaine de la lumière à travers une formation portée par la direction de l'éclairage urbain),
- Signature d'une nouvelle convention entre le Wilaya de Sétif portant sur 6 thématiques dont l'aménagement urbain, les espaces verts, l'éclairage public et la culture,
- Coopération avec Mossoul dans le domaine de la santé à travers des actions en partenariat avec les Hospices Civils de Lyon et la Fondation Mérieux.

Politique de rayonnement international de Lyon Mission du maire

- Aux Emirats arabes unis dans la perspective de l'exposition Dubaï 2020 et de coopérations entre institutions culturelles de Lyon, (ONL, musée des Beaux-Arts) Dubaï et Abu Dhabi,
- A Milan dans le domaine du développement urbain et pour promouvoir la liaison transalpine entre Lyon et Turin,

- Au Japon dans le cadre du 60^e anniversaire du jumelage Lyon Yokohama et soutien aux coopérations économiques culturelles et universitaires,
- A Montréal dans le cadre du 40^e anniversaire du jumelage avec Montréal et de la 32^e édition des entretiens Jacques Cartier,
- Mission à Leipzig dans le cadre du 30^e anniversaire de la Révolution pacifique, installation d'une œuvre lumière lyonnaise. Coopération entre jeunes de Leipzig et de Lyon sur la mémoire et la Résistance.

Réseaux et Affaires Européennes

- Dépôt de la candidature de la Ville au Prix Capitale Verte européenne 2022,
- Suivi des projets éligibles aux FSE en cours : Secur'Cities et Rock,
- Missions de l'adjointe aux relations internationales à Bruxelles lors du Sommet des Maires et à Prague pour l'assemblée générale d'Eurocities,
- Lancement du réseau international des villes et métropoles de la Soie Silky Cities,
- Participation à l'AG du réseau DELICE à Stavanger et mobilisation de plusieurs membres du réseau au Lyon Street Food Festival (Montréal, Kobé),
- Réseau Eurocities, engagement de la Ville dans la campagne « Cities Pledge for Climate Action ».

Événements internationaux à Lyon

- 18^e édition des Fêtes consulaires en présence de 25 ambassadeurs, 50 consulats et 6 associations internationales,
- 2^e édition du Festival des Solidarités,
- 3^e édition du forum les confluences Franco Chinoises sur le thème de la santé et l'alimentation,
- Organisation du Lyon Light Festival Forum, en partenariat avec le réseau LUCI, avec près de 80 délégations étrangères dont le Maire de Francfort,
- Organisation de la 3^e édition des Magnifique Printemps en faveur de la promotion de la francophonie.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

986 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Développement territorial

Contexte

- Amélioration de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise : le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence,
- Transformation du groupement d'intérêt public « Maison Lyon pour l'emploi » (MLPE) en outil de mise en œuvre de la politique métropolitaine d'emploi et d'insertion, avec adhésion d'une vingtaine de communes et des principaux bailleurs sociaux de l'agglomération : la « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » (MMIE), la Ville de Lyon restant membre constitutif obligatoire au même titre que l'Etat, la Métropole de Lyon et Pôle Emploi,
- Non reconduction à fin 2018 du protocole relatif au plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon qui sera progressivement remplacé par le plan territorial d'insertion pour l'emploi en partenariat notamment avec la Métropole de Lyon.

Chiffres clés

- Près de **800** entreprises signataires de la charte d'engagement, **+ de 2200** actions emploi dans le cadre de la MMIE,
- **60** entreprises accompagnées sur la gestion RH,
- **5** datings emploi, **80** rencontres métiers, coordination des recrutements.

Actions menées en 2019

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » (MMIE) constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon, de l'Etat et de Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, une vingtaine de communes et les principaux bailleurs sociaux de l'agglomération, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2018 les actions conduites en 2019 ont consisté à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par le code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, notamment grâce à la mise en place de la « Garantie jeunes ».

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la Mission locale de Lyon, à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) sont restées en 2019 au même niveau global qu'en 2018.

Plus de chiffres clés :

- 22 000 personnes accueillies dans les antennes de proximité, dont la moitié de jeunes de moins de 26 ans,
- 3 000 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accès à l'emploi, dont 300 en contrats aidés et 230 en formation en alternance,
- 850 lyonnais embauchés grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics,
- 2 400 personnes accompagnées dans le cadre du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE), dont les deux tiers ont bénéficiés d'un contrat de travail (la moitié d'entre elles ayant accédé à un emploi pérenne et/ou une formation qualifiante).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 535 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

52,8

Halles de Lyon Paul Bocuse

Contexte

Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe depuis 2012, sans autonomie financière ni personnalité morale, compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2019 est donc pour les Halles de Lyon la huitième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Chiffres clés

- Dépenses de personnel : **378 k€**,
- **56 commerces et restaurants**, **400** employés.

Actions menées en 2019

Equilibre financier

Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

Recettes et dépenses de fonctionnement

Pour 2019, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de -7% (151 k€).

Parmi les redevances pour services rendus, cette baisse porte principalement sur les redevances pour charges communes (-193 k€) qui représentent plus des deux tiers du total des recettes de fonctionnement. En effet des dépenses réelles de fonctionnement 2018, moins élevées que prévues, sont venues en déduction des provisions pour charges 2019.

De plus, grâce à une évolution favorable de l'indice du coût de la construction et du dynamisme commercial du lieu, les recettes relatives aux droits de places, aux redevances des terrasses annuelles ou saisonnières, ainsi qu'à l'occupation privative partielle ou totale des Halles, présentent une hausse de 20 k€.

Globalement, les dépenses de fonctionnement hors personnel ont diminué de -4 k€.

Après deux années d'expérimentation, la présence d'un agent de sécurité supplémentaire en renfort en heures de nuit en semaine et le week-end semble ne plus être nécessaire.

Les charges de fluides, notamment d'électricité et de chauffage, présentent des hausses respectives de 15% et 31%.

Dans le cadre du respect de l'équilibre du budget annexe, ces dépenses supplémentaires ont été compensées notamment grâce à des économies effectuées sur d'autres postes du budget, tout en maintenant les opérations de vérifications et de prestations obligatoires, liées au statut d'établissement recevant du public.

Par ailleurs la fraction de TVA à la charge de la Ville a été en 2019 de 22%.

Dépenses d'investissement

Pour l'année 2019, il convient de souligner une forte maîtrise des dépenses d'investissement, hors remboursement d'emprunt.

Après des travaux de réfection du bâtiment, comme la rénovation de la toiture, ou la réfection des réseaux d'eau, et des aménagements de confort du bâtiment, comme l'installation des rafraichisseurs, travaux qui ont permis aux occupants de l'établissement de bénéficier d'un meilleur confort thermique, l'année 2017 avait été axée sur la sécurité des biens et des personnes au sein de cet établissement recevant du public. En effet, les travaux relatifs à la modernisation du système de surveillance ont été poursuivis au niveau du sol-sous du bâtiment. De plus, des caméras ont été ajoutées au rez-de-chaussée afin d'assurer une couverture de surveillance optimale. En outre, toujours dans ce même contexte de sécurité, tout le système de sonorisation a été rénové.

Pour rappel en 2018, un nouveau système d'extraction centrale des hottes installé au-dessus de l'accès «rue Garibaldi» a été mis en œuvre. Cette nouvelle installation moderne est venue remplacer le moteur de hotte situé auparavant sur le toit du parking Lyon Parc Auto, contigu au bâtiment des Halles.

En 2019, les travaux ont porté sur la sécurité du bâtiment et l'amélioration des conditions de travail des agents du site. En effet, le poste de sécurité a été totalement rénové. Des travaux d'étude relatifs à la réfection totale du réseau d'eau ont également été lancés. Le chantier de rénovation doit débuter courant 2020.

*Y COMPRIS MASSE SALARIALE

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

1 926 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 078 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

7,0

MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30